

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

MINISTERE D'ETAT



# Rapport d'activité 2007

Mars 2008

## SOMMAIRE

	Introduction	page	2
A.	La coordination du Gouvernement et des Institutions	page	3
B.	Les accents de la politique générale	page	4
C.	Les services et organes		
	1. Le Service Information et Presse	page	8
	2. Le Service des Médias et des Communications	page	11
	3. La Commission d'Economies et de Rationalisation	page	51
	4. Le Centre d'Etudes et de Recherches européennes Robert Schuman	page	66
	5. Le Centre de Communications du Gouvernement	page	73
	6. Haut-Commissariat à la Protection nationale	page	86
	7. Le Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance	page	92
	8. Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé	page	94
D.	Annexes		
	- Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker	page	104
	- Déplacements à l'étranger de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker	page	107
	- Participation de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker à des événements et rencontres sur le plan national	page	113

## Introduction

L'objet du présent rapport consiste à fournir une description succincte des principales activités du Ministère d'Etat pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007. Les informations sur l'activité des services gouvernementaux sont reprises en détail dans les rapports d'activité présentés par les différents Ministères, tandis que Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, Ministre d'Etat aura l'occasion d'exposer à la Chambre des Députés une vue globale de la situation du pays et de l'activité gouvernementale lors de sa déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays.

## **A. La coordination du Gouvernement et des Institutions**

Au cours de la période sous revue, les services du Ministère d'Etat ont rempli leurs différentes tâches, assurant le secrétariat du Conseil de Gouvernement et assumant les nombreuses fonctions administratives et de coordination qui leur sont confiées.

Sur le plan budgétaire, le Ministère d'Etat centralise les crédits affectés aux autres institutions de l'Etat (Cour Grand-Ducale, Chambre des Députés, Conseil d'Etat, Conseil Economique et Social) qui, étant indépendantes du Gouvernement, ne feront l'objet d'aucun commentaire dans le présent rapport.

La collaboration permanente et intense entre les différentes institutions sur la base des règles constitutionnelles et légales est nécessaire au bon fonctionnement d'un Etat démocratique. Il revient au Ministère d'Etat de coordonner les relations d'une part entre les différents départements ministériels en organisant les travaux du Conseil de Gouvernement et d'autre part entre le Gouvernement et les autres institutions.

La bonne collaboration entre la Chambre des Députés et le Gouvernement a été poursuivie. Pour faciliter la coordination des travaux, le programme prioritaire élaboré périodiquement par le Gouvernement est transmis régulièrement à la Chambre des Députés.

En ce qui concerne le secrétariat du Conseil de Gouvernement, il convient de relever qu'en 2007, 41 réunions ordinaires du Conseil ont eu lieu, outre les séances extraordinaires consacrées à un sujet particulier, comme p.ex. la situation économique, sociale et financière du pays ou les réunions destinées à l'établissement du projet de budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 2008.

\* \* \* \* \*

## **B. Les accents de la politique générale**

### **Activités au niveau national**

L'année 2007 aura permis de faire avancer un certain nombre de chantiers législatifs dont le Ministère d'État et ses services ont la charge et de concrétiser sur plusieurs points la mise en oeuvre du programme gouvernemental présenté à la Chambre des Députés en date du 4 août 2004.

Ainsi, l'oeuvre de refonte et de révision de la Constitution a-t-elle été poursuivie sous l'égide de la Chambre des Députés. Les travaux menés à ce niveau ont abouti à deux lois constitutionnelles. Il s'agit, d'une part, de la loi du 29 mars 2007 portant révision des paragraphes (1), (3), (4), (5) et (6), alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 11 de la Constitution et insérant un article 11bis nouveau. D'autre part, de la loi du 4 octobre 2007 portant révision de l'article 16 de la Constitution relatif à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Par ailleurs, un certain nombre de propositions de révision ont été déposées à la Chambre des Députés. Il y a lieu de mentionner, tout d'abord, la proposition de révision de l'article 9, alinéa 1<sup>er</sup> de la Constitution (Doc. Parl. 5672) déposée par Monsieur le Président de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle, Paul-Henri MEYERS, en date 30 janvier 2007. La modification projetée propose de réserver aux juridictions administratives le contentieux sur les matières de l'acquisition, de la conservation et de la perte de la nationalité luxembourgeoise. Jusqu'à présent, les décisions concernant la naturalisation prises par le pouvoir législatif dans le cadre d'un texte de loi ne pouvaient faire l'objet d'aucun recours juridictionnel. Or, comme le changement projeté de la législation avec le transfert de compétence en cette matière vers le pouvoir exécutif, avec la possibilité d'un recours juridictionnel, ne manquera pas de produire des contestations, le texte propose de réserver aux juridictions administratives le contentieux sur les matières de l'acquisition, de la conservation et de la perte de la nationalité luxembourgeoise.

Ensuite, il convient de citer la proposition de révision portant création d'un article 32bis nouveau de la Constitution (Doc. Parl. 5673), déposée par Monsieur le Vice-Président de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle, Alex BODRY, en date 30 janvier 2007. La proposition a pour finalité de consacrer les partis politiques au niveau de la Constitution et de combler ainsi un vide. En effet, il faut savoir qu'au Luxembourg, il n'existe actuellement ni une loi organique, ni une législation spécifique sur les partis politiques. Une première étape visant à reconnaître l'existence et la fonction des partis politiques dans un régime de démocratie représentative a été franchie par l'adoption de la loi du 7 janvier 1999 introduisant le remboursement partiel des frais des campagnes électorales pour les élections législatives et européennes. Toujours est-il, que la Constitution luxembourgeoise ne mentionne ni l'existence ni la fonction des partis politiques. La proposition de révision de Monsieur Alex Bodry, ayant pour finalité de consacrer les partis politiques au niveau de la Constitution, est l'expression de la volonté politique de moderniser le texte de la Constitution et de le mettre en concordance avec la

pratique institutionnelle. A noter que la Chambre des Députés vient d'adopter la proposition par un premier vote constitutionnel en date du 5 décembre 2007.

Pour être complet au sujet de la réglementation sur le financement des partis politiques, il convient de mentionner qu'à côté de la loi de 1999 précitée qui règle le remboursement partiel des frais des campagnes électorales aux partis et groupements politiques engagés dans les élections à la Chambre des Députés et au Parlement européen, le Règlement de la Chambre des Députés prévoit encore dans son article 16 le financement des groupes politiques représentés à la Chambre.

En revanche, en dehors des périodes électorales, et mise à part la dotation allouée aux groupes politiques par la Chambre, les partis politiques ne touchent aucune dotation pour couvrir leurs frais de fonctionnement au quotidien qu'ils doivent financier par leurs propres moyens pour la plupart au moyen de dons. Pour remédier à cette situation peu transparente, les partis politiques représentés à la Chambre des Députés ont convenu de créer un groupe de travail ad hoc chargé de procéder à l'élaboration d'un texte législatif réglementant le financement des partis politiques. Ces travaux, commencés dès 2004, ont abouti à la proposition de loi déposée à la Chambre des Députés par Messieurs François Bausch, Marco Schank, Alex Bodry, Claude Meisch et Robert Mehlen, le 13 mars 2007. Cette proposition de loi a comme objectif de compléter le régime existant décrit ci-avant en instaurant une réglementation concernant le financement public et privé des partis politiques. Le dispositif légal proposé, qui n'a pas vocation à se substituer aux règles existantes, mais à combler les lacunes constatées dans la pratique, est devenu la loi du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement des partis politiques.

En ce qui concerne les travaux menés en relation avec d'autres initiatives législatives, il y a lieu de mentionner la proposition de loi déposée par Monsieur le Député Michel Wolter en date du 5 octobre 2006 et portant modification de la loi du 23 juin 1972 sur les emblèmes nationaux, telle qu'elle a été modifiée (Doc. Parl. 5617). Cette proposition vise à remplacer le drapeau luxembourgeois actuel aux trois bandes rouge, blanche et bleue disposées horizontalement (tricolore) par un drapeau inspiré des armoiries nationales et du pavillon de la batellerie et de l'aviation qui utilisent le motif du Lion Rouge (Roude Léiw). Dans sa prise de position, le Gouvernement en est venu à la conclusion qu'il serait imprudent de procéder à un changement aussi incisif au niveau de nos emblèmes nationaux que celui prôné dans la proposition de loi, mais qu'il serait, à son avis, défendable d'autoriser l'utilisation, sur le territoire national, du motif du Lion Rouge qui est déjà à la base du pavillon de la batellerie et de l'aviation, utilisation qui se ferait au même titre que le drapeau national actuel, étant entendu qu'en dehors du territoire national, seule la „tricolore“ actuelle ferait office de drapeau national. Le Gouvernement a suggéré par ailleurs de saisir l'occasion de la réforme projetée pour intégrer la définition des drapeaux de l'armée luxembourgeoise et de la police grand-ducale ainsi que de la cocarde de l'aviation militaire dans le texte de la loi de 1972.

Une autre proposition de loi significative, déposée le 14 novembre 2007, est celle de Monsieur le Député Paul-Henri MEYERS portant modification de la loi modifiée du 25 février 1979 relative à l'élection directe des représentants luxembourgeois au Parlement européen (Doc. Parl. 5803). La proposition vise à éviter, sans toutefois

aller jusqu'à interdire, les doubles candidatures au cas où les élections européennes et nationales continuent de coïncider. Le Gouvernement avait, dans son programme gouvernemental d'août 2004, invité les partis politiques à trouver un accord politique sur ce point et avait même suggéré que le nombre des candidats d'une liste pourrait être limité à six. Les pourparlers menés par les partis en vue d'essayer de trouver un consensus politique sur ce point, qui se passerait d'une modification de la législation, ont fait ressortir un certain nombre d'hésitations et des positions parfois différentes sur la question des doubles candidatures. La proposition de loi déposée par Monsieur le Député Paul-Henri MEYERS est susceptible de constituer un modus vivendi qui permettrait d'atteindre en partie les objectifs fixés. Ainsi, la proposition de loi vise à assurer que les préférences des électeurs exprimées lors du vote soient respectées dans une plus large mesure que par le passé. Les modifications apportées au dispositif existant sont formulées de sorte qu'elles permettent de se rapprocher du cas de figure où les premiers élus de chaque liste acceptent leur mandat et représenteront effectivement le Luxembourg au Parlement européen. Cet objectif est atteint par la réduction du nombre de candidats par liste de douze à six. La proposition de Monsieur le Député vient d'être intégrée à un projet de loi du Gouvernement portant réforme de la loi électorale.

En ce qui concerne le vaste chantier que constituent le traitement et la gestion de l'information disponible au niveau de l'administration, ainsi que l'accès à cette information, il a été procédé à l'élaboration d'un projet de loi sur la réutilisation des informations du secteur public devenu la loi du 4 décembre 2007. Ce texte opère la transposition en droit national de la directive 2003/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public. La loi fixe un ensemble minimal de règles concernant la réutilisation et les moyens pratiques destinés à faciliter la réutilisation de documents existants détenus par les organismes du secteur public. La loi entend par réutilisation «l'utilisation par des personnes physiques ou morales de documents détenus par les organismes du secteur public, à des fins commerciales et/ou non commerciales autres que l'objectif initial de la mission de service public pour lequel les documents ont été produits. » Le Gouvernement a l'intention de compléter le dispositif en question par un texte permettant l'accès des citoyens aux documents administratifs. Les travaux concernant l'élaboration d'un avant-projet de loi sont sur le point d'aboutir.

Par ailleurs, les travaux relatifs à une révision en profondeur du projet de loi portant création de la structure de la Protection nationale, qui a été déposé à la Chambre des Députés le 4 juin 2004 (Doc. Parl. 5347), ont bien progressé et sont en passe d'aboutir à l'ancrage dans notre arsenal législatif du Haut-Commissariat à la Protection nationale.

L'année 2007 a encore été consacrée à l'élaboration d'un certain nombre d'autres projets gouvernementaux. Il s'agit notamment de l'avant-projet de loi cadre du Centre de communications du Gouvernement (CCG) ou encore du projet de convention entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et le Culte musulman du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que du projet de loi portant approbation de ladite Convention.

A mentionner aussi, le projet de loi portant approbation de l'accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République française relatif à l'échange et la protection réciproque des informations classifiées, signé à Luxembourg, le 24 février 2006 et le projet de loi portant approbation de l'accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne concernant la protection réciproque des informations classifiées.

Tandis que la loi du 15 juin 2004 relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité précise les modalités de classification et de déclassification des pièces et documents qui méritent, en raison de leur contenu, un certain degré de confidentialité, les deux accords en question ont pour objet de créer le cadre juridique dans lequel s'inscrit l'échange d'informations et de matériels qui ont été classifiés par une autorité d'un des États-parties à l'accord. Les accords visent à garantir la protection des documents classifiés transmis au Luxembourg par l'autre État-partie à l'accord bilatéral et vice-versa. Les États-parties à l'accord s'engagent à assurer aux informations leur transmises par l'autre État-partie un niveau de protection équivalent à celui accordé à leurs propres informations classifiées nationales de niveau équivalent.

\* \* \* \* \*



## **C. Les services et organes**

### **1. Le Service Information et Presse (SIP)**

#### **1. Information et Relations presse**

Le Service information et presse du gouvernement (SIP) a continué à remplir ses missions centrales, notamment au niveau de l'information qui, compte tenu de l'actualité politique européenne, était particulièrement chargée en 2007.

Citons, à titre d'exemple, deux faits marquants :

Les présidences allemande et portugaise du Conseil de l'Union européenne ayant étant dominées par les négociations se clôturant en décembre 2007 par la signature du Traité de Lisbonne, les demandes relatives aux positions luxembourgeoises dans ces négociations se comptaient par centaines. Parallèlement, les demandes d'interviews adressées au Premier ministre ainsi qu'au Vice-Premier ministre, Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, furent permanentes, leur gestion d'autant plus délicate.

Un autre dossier ayant généré une multitude de demandes d'information et d'explication surtout des médias accrédités à Bruxelles, était la réticence du Grand-Duché de Luxembourg à adopter la proposition de directive en matière des services électroniques, notamment au niveau du changement du principe du pays d'origine vers celui du pays de destination des services offerts par des entreprises à des particuliers résidant dans l'UE. Les négociations ont finalement pu être clôturées en décembre 2007.

Des agents du SIP étaient inclus dans toutes les délégations se déplaçant aux divers rendez-vous européens et internationaux.

#### **2. Relations publiques**

Le SIP a organisé et encadré les délégations média étrangères accompagnant les membres du gouvernement, des personnalités politiques et d'autres hauts dignitaires en visite au Luxembourg. Ceci fut le cas notamment dans le cadre la visite officielle du président de la Fédération de Russie et de la visite d'État du Roi et de la Reine d'Espagne. Il a joué ce même rôle lors de multiples rencontres bilatérales.

La coordination et l'organisation de la couverture médiatique des membres du gouvernement luxembourgeois en déplacement officiel à l'étranger furent également gérées par le SIP.

À l'instar des années précédentes, le SIP a continué à assister la Cour grand-ducale dans ses relations avec les médias et plus particulièrement lors de trois visites d'État, en Belgique, en République du Chili et en République fédérative du Brésil.

En matière de **gestion de crise**, le SIP, ayant dans ses attributions la communication gouvernementale en cas de crise, a participé à un grand nombre de réunions sur la sécurité nationale.

Afin de garantir une communication de crise cohérente, professionnelle et transparente, il paraît nécessaire d'améliorer la collaboration ainsi que l'interopérabilité des différents partenaires en amont d'une crise.

Comme les années précédentes, le SIP s'est échangé avec les départements de communication de crise des pays voisins en vue d'une harmonisation de l'information en matière de gestion transfrontalière de crise.

Dans le domaine de l'**identité visuelle du gouvernement**, le SIP a réalisé un arrière-fond commun en vue des conférences de presse des membres du gouvernement.

Le SIP a continué en 2007 d'offrir son aide dans le domaine de la communication aux ministères et institutions qui en ont fait la demande (ministère de l'Égalité des chances, Centre de communication du gouvernement, ministère des Affaires étrangères, Police grand-ducale, ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, ministère de la Famille et de l'Intégration).

Par ailleurs, le SIP s'est doté en 2007 d'une **médiathèque virtuelle** regroupant les collections de photos de cinq décennies d'activité gouvernementale. Cette mise en place a été précédée d'un processus de numérisation de 40.000 photos tirées sur papier et archivées par après selon les règles d'art afin d'assurer leur pérennité.

### **3. Communiquer l'Europe**

Dans le cadre de l'initiative [www.europaforum.lu](http://www.europaforum.lu), le SIP a, avec le concours du ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration, continué à organiser le débat européen. Une douzaine de manifestations ont été organisées dans ce contexte. Le SIP a en outre assuré la coordination des festivités organisées dans le cadre du 50<sup>e</sup> anniversaire des traités de Rome (concert d'anniversaire, inauguration du circuit européen, Fête de l'Europe, communication publique, séminaires au sujet de l'Europe, consultation citoyenne).

Le SIP a activement participé à des réunions organisées par les institutions européennes à Bruxelles. Au sein du groupe de travail « information » du Conseil de l'Union européenne, les grandes priorités de la politique d'information et de communication européenne figuraient au centre des discussions.

Le SIP a en outre organisé en étroite collaboration avec le bureau de la Représentation de la Commission européenne à Luxembourg un **voyage de presse**

**en Bulgarie** s'inscrivant dans le contexte de la promotion des nouveaux États membres de l'Union européenne.

#### **4. Activités éditoriales**

En 2007, le SIP a édité plusieurs nouvelles publications, dont la brochure *Distinctions honorifiques du Grand-Duché de Luxembourg*, qui présente les quatre ordres nationaux, et la brochure commémorative du 150<sup>e</sup> anniversaire du Conseil d'État, *Célébration officielle du 150e anniversaire du Conseil d'État – 1856-2006*. L'*à propos... des musiques amplifiées au Luxembourg*, disponible en français, allemand et anglais, porte sur la naissance et l'essor des musiques amplifiées, alors que l'*à propos... des médias au Luxembourg* retrace le paysage médiatique luxembourgeois. Le livre *Lëtzebuerg – Grand-Duché de Luxembourg*, disponible en français et en anglais et destiné à promouvoir l'image de marque du Grand-Duché, présente sur 252 pages quelques-unes des facettes du pays : histoire, économie, vie culturelle, relations internationales. En 2007, le SIP a également édité un livre sur les six mois de la Présidence luxembourgeoise, ainsi que trois numéros du *Bulletin d'information et de documentation*.

De plus, le SIP a procédé à la mise à jour de 5 de ses publications existantes.

Au total, en 2007, le SIP a diffusé 38.400 brochures et ouvrages de promotion du Luxembourg et de son gouvernement aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **5. Internet**

En matière d'information du grand public sur les activités du gouvernement, le SIP met régulièrement à jour le site Internet officiel du gouvernement luxembourgeois, disponible sous [www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu). Concrètement, le SIP a mis en ligne 849 communiqués de presse des ministères et administrations, 69 discours et plus de 220 interviews des membres du gouvernement, et a rédigé plus de 700 articles d'actualité.

En 2007, ce site a enregistré plus de 3,7 millions de visiteurs et reste de loin le site public luxembourgeois le plus consulté. En moyenne, 310.000 personnes par mois ou 10.200 par jour se sont connectées sur le site pour s'informer de l'actualité politique. Le record d'audience du site, enregistré le 22 mai 2007, s'élève dorénavant à 24.371 visiteurs uniques en une journée.

Par ailleurs, le SIP a continué à assurer 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 une permanence qui a permis au gouvernement à assurer une communication adéquate dans les situations exigeant des réponses immédiates.

## **2. Le Service des Médias et des Communications**

### **1. Le paysage des médias luxembourgeois en 2007**

Tout au long de l'année 2007, beaucoup d'efforts ont été consacrés aux discussions menées au niveau européen. Avec à l'ordre du jour des différents Conseils des dossiers aux enjeux cruciaux portant e.a. sur la libéralisation des services postaux ou encore la régulation des médias audiovisuels, la défense des intérêts cruciaux du Luxembourg, tels que le service réservé dans le domaine postal et le principe du pays d'origine en ce qui concerne la diffusion audiovisuelle, représentait une tâche importante.

Concernant les travaux au niveau national, il y a lieu d'évoquer la signature d'un accord avec la CLT-UFA et ses actionnaires portant sur le renouvellement des concessions et permissions exploitées par le groupe depuis le Luxembourg et la loi du 27 juillet 2007 sur la protection des données, qui permet de clarifier et de simplifier les procédures et qui contribue ainsi à la simplification administrative.

Les missions de prospection, de promotion et d'information se sont également poursuivies, avec e.a. des déplacements à l'étranger, visant à attirer de nouvelles entreprises au Luxembourg.

#### **1.1. La télévision**

##### **1.1.1. Accord avec la CLT-UFA**

Au courant de l'année 2007, les négociations engagées en 2006 avec la CLT-UFA et ses actionnaires ont abouti à la signature d'un accord portant sur le renouvellement des concessions et permissions exploitées par le groupe depuis le Luxembourg.

Le nouvel accord, dont le principe avait été retenu dans l'accord gouvernemental, est conclu pour la période de 2007 à 2020 et prévoit le renouvellement anticipé des concessions et permissions accordées à la CLT-UFA. Il répond avant tout au souci du Gouvernement d'assurer la consolidation de l'ancrage du groupe au Luxembourg ainsi que la continuité du service public en matière de télévision et de radio.

Quant à la CLT-UFA, le nouvel accord crée la sécurité nécessaire afin de lui permettre de planifier ses investissements au-delà de 2010 et de connaître les paramètres qui conditionneront, pour les années à venir, l'exercice de son activité de radiodiffusion et les conditions d'exploitation de ses programmes de télévision et de radio.

En ce qui concerne la prestation du service public en matière de télévision et de radio, soulignons que les règles y relatives ont été étoffées afin d'assurer aussi à l'avenir un service public de qualité. Ainsi, la CLT-UFA s'engage à l'avenir d'exécuter sa mission par référence aux recommandations et résolutions adoptées sur le plan

international dans le domaine du service public. Elle veille à ce que les journalistes et autres professionnels impliqués dans la réalisation de ces programmes exercent leur métier tout en respectant les principes de déontologie prévus par la Charte Déontologique arrêtée par la CLT-UFA et le code de déontologie du Conseil de Presse. En outre, elle mettra en place une formation initiale et continue de ses journalistes. Au point de vue de la grille des programmes, le programme de télévision, à caractère généraliste, doit répondre à la vocation de contribuer à la formation de l'opinion publique et doit accorder une attention particulière à l'information des téléspectateurs. Il doit continuer à comprendre des émissions consacrées à l'information aussi bien nationale qu'internationale, à la culture, aux sports et aux communautés étrangères, ainsi que la retransmission de certains événements exceptionnels qui sont désormais précisées dans une liste qui est redéfinie d'année en année avec l'accord des autorités. Enfin, il convient de noter que les autorités peuvent faire procéder, en concertation avec la CLT-UFA, à des études portant sur la qualité du programme de service public de radio et de télévision ainsi que des programmes de formation des journalistes.

### **1.1.2. Le programme RTL Télé Lëtzebuerg**

Le programme de télévision quotidien en langue luxembourgeoise diffusé par la CLT-UFA a un statut particulier puisque cette société a pris l'engagement en 1995, engagement qui a été renouvelé dans le cadre du nouvel accord signé en 2007, d'assurer un service public de radio et de télévision en langue luxembourgeoise.

Le financement est couvert en partie par des recettes publicitaires, le solde du coût du programme étant supporté par CLT-UFA en contrepartie des concessions lui accordées par le Gouvernement pour ses autres programmes. Les recettes publicitaires sont plafonnées. En 2007, le plafond prévu, qui augmente de 6%, a atteint 7.200.000€. Après plus de 12 ans d'application du dispositif de concession, on peut affirmer que le modèle de financement du programme de télévision luxembourgeois tient la route. Le plafond a même été dépassé à plusieurs reprises (y compris en 2007) et les sommes afférentes sont mises en réserve et devront permettre, en cas d'éventuelles insuffisances de recettes publicitaires futures, à financer la production du programme ainsi qu'à réaliser les investissements techniques nécessaires de manière à ce que l'équipement technique corresponde à tout moment aux exigences d'un équipement moderne.

### **1.1.3. Les programmes luxembourgeois à rayonnement international de la CLT-UFA**

Cette catégorie de programmes comprend ceux qui visent, outre le public résident, également un public d'un ou de plusieurs autres pays. Les programmes relevant de cette catégorie ont en commun qu'ils sont tous diffusés par la CLT-UFA à partir du Luxembourg moyennant une fréquence terrestre luxembourgeoise.

En 2007 sont venus s'ajouter aux programmes déjà diffusés sous concession luxembourgeoise par la CLT-UFA trois nouveaux programmes de la CLT-UFA, à savoir RTL 8 et Téléshop 8, deux programmes diffusés principalement en

néerlandais, et RTL TVi 20 ans, une chaîne francophone créée à l'occasion du vingtième anniversaire de la chaîne RTL TVi.

Signalons que les programmes francophones, RTL TVi, Club RTL et Plug ainsi que les programmes en langue néerlandaise RTL 4, RTL 5, RTL 7, Teleshop 4, Teleshop 5 et Teleshop 7 se partagent le Canal 24 en numérique, tandis que le Canal 21 est utilisé pour la diffusion des programmes francophones RTL 9 et RTL Shopping. Par ailleurs, la CLT-UFA bénéficie d'une concession pour le Canal 7 qui est utilisé pour la diffusion des programmes RTL 8 et Teleshop 8, ainsi que pour la rediffusion en numérique au Luxembourg du programme M6.

#### **1.1.4. Les programmes luxembourgeois par satellite**

Relèvent de cette catégorie de programmes, les programmes qui bénéficient d'une concession pour programme par satellite accordée par les autorités luxembourgeoises et qui sont en conséquence diffusés par un système de satellite qui ne doit pas nécessairement être celui opéré par la SES. Rappelons à cet endroit que tous les programmes diffusés par la SES doivent détenir une licence délivrée par une autorité, soit nationale soit étrangère. A partir du moment où un programme déterminé est couvert par une autorisation valable, délivrée par une autorité luxembourgeoise ou étrangère, il peut être diffusé par la SES, une autorisation supplémentaire de la part des autorités luxembourgeoises n'étant pas requise.

Au courant de l'année 2007, la société de droit luxembourgeois Setanta Sports s. à r. l. a obtenu 7 concessions pour programmes par satellite visant des programmes cryptés consacrés à différentes disciplines sportives. Par ailleurs, la société DVL S.A., qui depuis 2006 exploite déjà deux programmes sous la dénomination Luxe.tv diffusés en français et allemand respectivement, a enrichi son offre avec la diffusion de deux nouveaux programmes dédiés au luxe et dénommés également Luxe.tv qui sont diffusés en langue anglaise et en langue italienne respectivement.

#### **1.1.5. Les programmes luxembourgeois par câble**

Au niveau de la catégorie des programmes luxembourgeois par câble, un nouveau programme qui appartient à la famille des programmes diffusés par la société DVL S.A. a fait son apparition. Il s'agit d'une déclinaison du programme Luxe.tv qui est destinée au marché luxembourgeois et qui comprend des contenus plus spécifiquement luxembourgeois.

#### **1.1.6. L'offre de bouquets numériques au public luxembourgeois**

La population luxembourgeoise est en mesure de recevoir un nombre important de programmes de télévision diffusés en clair dans différentes langues, soit par l'intermédiaire des réseaux câblés et antennes collectives, soit au moyen d'un équipement de réception numérique pour le satellite.

Le Luxembourg s'est cependant trouvé confronté au problème que les grands bouquets à péage de nos pays voisins n'étaient pas officiellement commercialisés

au Luxembourg. Ce problème a trouvé son origine dans le système d'acquisition des droits de diffusion par les organismes de radiodiffusion sur une base territoriale par territoires nationaux, pratique qui constitue un véritable obstacle à la libre circulation des programmes de télévision en Europe.

Grâce à la généralisation de la télévision numérique dans le câble au Luxembourg, des progrès significatifs ont cependant pu être réalisés au cours de l'année 2007. Tous les réseaux pourront désormais offrir une offre de base comprenant quelque 80 programmes. En outre, les principaux réseaux câblés offrent désormais différentes options de bouquets à péage, y compris par exemple le bouquet belge Be TV ou encore une offre Sports avec la retransmission des matches de la Bundesliga allemande et de la Champions League.

S'il reste donc vrai que les principaux bouquets français et allemand ne sont toujours pas officiellement commercialisés au Luxembourg, les téléspectateurs luxembourgeois qui sont prêts à payer pour une offre élargie ont cependant vu leur choix s'élargir considérablement grâce à la numérisation du câble.

## **1.2. Les réseaux de communication télévisuelle**

### **1.2.1. Les réseaux câblés de télédistribution**

Le Luxembourg fait partie des pays où la pénétration du câble comme moyen de réception des programmes de télévision est parmi les plus élevées en Europe. Quelque 80% des ménages sont abonnés à un réseau câblé (il s'agit en partie de réseaux isolés de petite taille, appartenant à des associations ou à des communes).

La télédistribution au Luxembourg a été au centre de l'attention en 2007 notamment en raison du renouvellement des accords en matière de droits d'auteur. Les organisations représentatives des auteurs et compositeurs, la Sacem, et celle des producteurs d'œuvres audiovisuelles, l'Algoa, ainsi que les différentes chaînes de télévision reprises dans l'offre de base du câble ont en effet conclu avec les câblo-opérateurs un nouvel accord. Celui-ci fixe pour les trois prochaines années les montants que doivent verser les opérateurs de réseaux câblés en contrepartie du droit de transmettre les programmes visés. Cet accord, qui entraîne une augmentation des droits à payer, a permis, d'une part, de régulariser le passé pour ce qui est des chaînes diffusées en analogique et qui n'étaient pas appréhendées ou couvertes par l'ancien accord. Il a d'autre part permis d'élargir l'offre par l'adjonction de chaînes supplémentaires en numérique. L'accord a encore l'avantage de garantir pour l'ère du numérique la continuité de la retransmission par les réseaux luxembourgeois des principales chaînes de nos pays voisins, le spectre de l'écran noir à l'ère du numérique, ayant constitué un risque non négligeable compte tenu de la pratique de la commercialisation des œuvres par territoires nationaux, a ainsi pu être écarté.

Le Gouvernement a par ailleurs pris des mesures destinées à réduire l'impact financier de l'accord pour les ménages. Tout d'abord, les câblo-opérateurs ont dû s'engager à transposer l'accord sans appliquer de marge (« 1 à 1 »). Le

Gouvernement a ensuite réduit le taux de TVA sur la câblodistribution de programmes de télévision, neutralisant ainsi une partie de l'augmentation.

Après la numérisation de la télévision terrestre en 2006, l'année 2007 a été celle de la numérisation du câble, la plupart des câblodistributeurs faisant aujourd'hui bénéficier leur clientèle d'une offre numérique.

Etant donné la nécessité pour les ménages de s'équiper d'un décodeur, le Gouvernement a demandé aux câblo-opérateurs, qui ont accepté, de prévoir une phase de transition et d'offrir encore au moins les 20 à 30 chaînes les plus importantes en analogique jusqu'à la fin 2011.

Des informations sur la transition numérique ont été mises en ligne sur le site Internet du Service des médias et des communications et le ministre des Communications a notamment participé à une table ronde sur le sujet, organisée par l'hebdomadaire *Télécran* en date du 4 octobre 2007.

### **1.2.2. La diffusion numérique terrestre**

Le passage au numérique terrestre a été largement mené à bien au Luxembourg en 2006. La CLT-UFA a fait passer au numérique les principaux canaux utilisés pour la télévision terrestre : le programme RTL Télé Lëtzebuerg est désormais diffusé en numérique par le canal 27 ensemble avec sa déclinaison appelée « Den 2ten RTL ». Sur ce multiplex, il reste de la place pour d'autres programmes visant le public luxembourgeois. Le canal 24 est occupé par six programmes à rayonnement international, à savoir RTL TVi, Club RTL et Plug TV ainsi que RTL4, RTL5 et RTL7. Le canal 7 est utilisé pour la diffusion de RTL8 (autre programme en langue néerlandaise) et de M6. En 2007, la chaîne LUXE TV est venu s'ajouter au multiplex du canal 7.

Depuis le 1er septembre 2006, un seul canal reste en analogique, à savoir le canal 21 concédé à la CLT-UFA pour la diffusion du programme RTL9. Ce programme est encore reçu par voie terrestre par un public non négligeable en Lorraine. Il passera au numérique au plus tard au moment de l'arrêt de l'analogique en Lorraine.

A noter en outre que la Conférence Régionale des Radiocommunications de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), qui s'est tenue en 2006 à Genève, a alloué à notre pays trois fréquences terrestres supplémentaires. En tout le Luxembourg dispose de 8 canaux. Le pays garde une réserve suffisante pour les éditeurs de programmes autres que CLT-UFA, ainsi que pour de nouvelles applications telles que la télévision mobile ou la télévision à haute définition ou d'autres usages à définir dans le contexte du « dividende numérique ».

### **1.2.3. Le système de satellites Astra**

La société SES ASTRA ayant son siège à Betzdorf bénéficie d'une concession de l'Etat luxembourgeois pour l'exploitation d'un système de satellites luxembourgeois servant principalement à la transmission de programmes de télévision et de radio.



Actuellement 12 satellites ASTRA sont en orbite dans l'arc géostationnaire. 5 satellites sont co-positionnés à la position 19,2° Est, 4 à la position 28,2° Est et deux à la position 23,5° Est, tandis qu'un satellite plus ancien est maintenu en position inclinée. En mai 2007, le satellite ASTRA 1L a été lancé avec succès et placé ensuite à la position phare 19,2 ° Est. Par la suite, le satellite ASTRA 2C a pu être déplacé à la position 28,2° Est, ce qui a permis de replacer à son tour le satellite ASTRA 1E à la position 23,5° Est pour remplacer le satellite ASTRA 1D.

Ensemble avec les satellites Sirius de sa filiale suédoise NSAB, les satellites de SES ASTRA diffusaient à la fin de l'année près de 2300 programmes de télévision, de radio ou interactifs. Les 283 répéteurs disponibles étaient remplis à 85%. De nouveaux programmes en haute définition sont venus s'ajouter, confirmant ASTRA comme la plus importante plateforme de distribution de télévision haute définition en Europe. A noter encore le lancement en 2007 du nouveau service ASTRA2Connect permettant l'accès aux communications à large bande grâce à un terminal satellitaire interactif à prix abordable. Le service est désormais offert dans plusieurs pays européens et rencontre un succès non négligeable. Il constitue un outil remarquable pour lutter contre la fracture numérique dans les régions rurales.

En février 2007 SES, la maison mère du groupe, a procédé au rachat de la participation détenue par le conglomérat américain GE dans SES en contrepartie notamment de différentes participations non stratégiques de SES, y compris celle dans l'opérateur de satellites Asiasat basé à Hongkong. Les actions rachetées ont été annulées dans le cadre d'une opération de réduction du capital.

Finalement, il reste à rappeler que la Commission européenne avait adressé en décembre 2005 un avis motivé au Luxembourg parce qu'elle considérait que, par le biais de la concession accordée à SES ASTRA, l'Etat luxembourgeois s'est réservé des droits spéciaux qui étaient susceptibles d'être incompatibles avec la liberté de circulation des capitaux au sein de l'Union européenne. Pour tenir compte des observations de la Commission, le Gouvernement a procédé à une adaptation des dispositions du cahier des charges. La Commission a finalement décidé de classer le dossier en 2007.

### **1.3. La radio sonore**

La loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques prévoit différentes catégories de programmes de radio dont certaines relèvent de la compétence de la Commission indépendante de la radiodiffusion, à savoir les radios locales et les radios à réseau d'émission, tandis que d'autres relèvent de la compétence du Gouvernement, à savoir les programmes à émetteur de haute puissance, mais aussi les programmes radiodiffusés à rayonnement international, les programmes luxembourgeois par satellite et les programmes luxembourgeois par câble.

#### **1.3.1. Les programmes de radio à rayonnement international**

Deux programmes de radio diffusés par la CLT-UFA font actuellement partie de cette catégorie : le programme de radio francophone RTL transmis par l'onde longue (234 KHz) et le programme germanophone RTL Radio transmis par les fréquences d'onde moyenne 1440 KHz et par les fréquences FM 93,3 MHz et 97,0 MHz.

La CLT-UFA a également remis en service des émetteurs d'ondes courtes afin de diffuser ses programmes francophone et germanophone ainsi qu'un nouveau programme anglophone dans la nouvelle norme numérique DRM (Digital Radio Mondiale). Les transmissions numériques se font également pendant une partie de la journée en ondes moyennes.

### **1.3.2. Les programmes de radio à émetteur de haute puissance**

#### **1.3.2.1. Le programme RTL Radio Lëtzebuerg**

Le service public à assurer par la CLT-UFA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996 en contrepartie de ses concessions concerne non seulement le programme de télévision mais aussi le programme de radio en langue luxembourgeoise, à savoir le programme RTL Radio Lëtzebuerg. Il s'agit certes d'un programme à finalité commerciale, mais la CLT-UFA a contracté l'engagement de diffuser un programme de radio comprenant des émissions d'informations générales diffusées aux heures de grande écoute. Le programme doit respecter le pluralisme dans la présentation de l'actualité et des idées.

#### **1.3.2.2. La radio socioculturelle**

Depuis 1993 l'établissement de radiodiffusion socioculturelle, créé par la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques, diffuse un programme de radio à finalité socioculturelle moyennant la fréquence 100,7.

A la différence des autres programmes de radio visant le public résident, le programme 100,7 est exempt de publicités, la quasi totalité des ressources de l'établissement provenant d'une subvention de l'Etat. Elles sont complétées par des initiatives de parrainage ponctuelles ainsi que par des annonces publicitaires qui sont publiées dans le cadre de la brochure mensuelle du programme qui compte entre temps quelque 9.300 abonnés.

Depuis le lancement sur Internet de l'offre « radio à la carte » en 2004, le nombre des téléchargements d'émissions n'a cessé d'augmenter. Signalons que pour des raisons de droits d'auteur, les émissions musicales ne font pas encore partie de cette offre.

### **1.3.3. Les radios à émetteurs de faible puissance**

#### **1.3.3.1. Les radios à réseau d'émission**

Les quatre radios à réseau d'émission qui émettent leurs programmes depuis 1992/93 sont largement complémentaires dans leur contenu. Radio Latina diffusée par la Société européenne de Communication sociale s.à r.l. est une radio qui s'adresse principalement à la population immigrée. DNR diffusée par la Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise est une radio généraliste. Radio ARA diffusée par la s.à r.l. ALTER ECHOS est une radio de type associatif. Enfin Eldoradio diffusée par la société Luxradio s.à r.l. est une radio essentiellement musicale. Les

permissions ont une durée de dix ans. En 2002, elles ont toutes été renouvelées par la Commission Indépendante de la Radiodiffusion au profit des mêmes bénéficiaires pour une nouvelle durée de dix ans. Le Gouvernement a également renouvelé les autorisations d'émettre.

Suite à un appel public de candidatures lancé par le Gouvernement, la Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise s.à r.l. s'est vue attribuer en 1999 une permission qui lui permet de relayer par la fréquence de haute puissance 107,7 MHz à Blaschette le programme transmis par son réseau. Le programme reste soumis au contrôle de la Commission Indépendante de la Radiodiffusion. Cette permission aussi bien que l'autorisation d'émettre ont également été renouvelées en 2002, et ce jusqu'au 31 décembre 2010.

#### **1.3.4. La radio numérique**

La radio numérique peut se présenter sous différentes formes. Elle existe depuis de nombreuses années sous la forme de programmes de radio transmis par satellite en sous-porteuse de programmes de télévision. Elle est également transmise par les satellites géostationnaires dans la norme DVB utilisée pour la télévision numérique. Dans certaines régions du monde, et notamment aux Etats-Unis, des systèmes satellitaires sont spécialement dédiés à la diffusion de bouquets de programmes radiophoniques à péage pour une réception mobile et portable. Enfin, la radio numérique se présente dans l'Internet sous la forme d'un streaming en protocole IP. Plusieurs des programmes de radio luxembourgeois précités ont recours à l'une ou l'autre de ces techniques de diffusion numérique. Aucune de ces modalités de transmission ne se prête cependant pour une réception à la fois mobile et gratuite, conforme aux habitudes d'écoute de la majorité des auditeurs. C'est à cette attente que devait répondre le DAB et de façon plus récente le DRM.

Le Service des médias et des communications, en coopération avec l'Institut luxembourgeois de régulation et en association étroite avec les radios luxembourgeoises, a suivi de près l'évolution de l'introduction du DAB terrestre en Europe depuis plusieurs années. Jusqu'à présent, le DAB ne s'est pas encore imposé sur le marché en Europe, sauf au Royaume-Uni.

A côté du DAB terrestre basé sur la diffusion de programmes par des blocs de fréquences, le Gouvernement suit avec intérêt l'évolution concernant la norme numérique DRM qui pourrait permettre dans un avenir relativement proche le passage au numérique de la diffusion en ondes courtes, en ondes moyennes et en ondes longues. La CLT-UFA y voit une possibilité de revaloriser les fréquences luxembourgeoises. Le Broadcasting Center Europe a mis en place différents émetteurs DRM en ondes courtes et en ondes moyennes et CLT-UFA diffuse désormais ses programmes RTL francophone et germanophone ainsi qu'un nouveau programme anglophone en numérique. A noter encore que de nouveaux développements permettent d'envisager l'application de la technologie DRM également dans la bande FM.

#### 1.4. La presse écrite: la promotion de la presse écrite

Onze organes sont actuellement bénéficiaires des effets de la loi du 3 août 1998 sur la promotion de la presse écrite :

Organe	Editeur
Luxemburger Wort	Saint-Paul Luxembourg S.A.
La Voix du Luxembourg	Saint-Paul Luxembourg S.A.
Tageblatt	Editpress Luxembourg S.A.
Le Quotidien	Lumédia S.A.
Lëtzebuenger Journal	Editions Lëtzebuenger Journal S.A.
Zeitung vum Lëtzeburger Vollek	Zeitung S.A.
Télécran	Saint-Paul Luxembourg S.A.
Revue	Editions Revue S.A.
Le Jeudi	Editpress Luxembourg S.A.
D'Lëtzebuenger Land	Editions d'Lëtzebuenger Land s.à r.l.
Woxx	Grengespoun SC

Le montant annuel de référence 2007 a été fixé par règlement grand-ducal du 8 février 2008 à un montant de 404.000 €, ce qui donne une subvention allouée à chaque organe au titre de part fondamentale de 134.667€ complétée par une subvention par page rédactionnelle de 115,84 €.

Voici les montants alloués en 2007 aux différents organes, part fondamentale et subventions par pages rédactionnelles confondues :

Luxemburger Wort	1 494 357 €
La Voix du Luxembourg	907 575 €
Tageblatt	1 634 714 €
Le Quotidien	1 091 203 €
Lëtzebuenger Journal	526 010 €
Zeitung vum Lëtzeburger Vollek	334 826 €
Télécran	334 328 €
Revue	322 751 €

D'Ëtzebuenger Land	236 361 €
Woxx	203 221 €
Le Jeudi	336 204 €
Total	7 421 549 €

### 1.5. L'évolution du marché publicitaire

Depuis 14 ans, le ministère d'Etat, Service des médias et des communications, met à disposition des acteurs de la communication un outil de recensement des investissements publicitaires bruts relevés sur le marché luxembourgeois. Cet instrument est dénommé « pige publicitaire ». Sur le plan législatif, la pige représente l'outil de mesure de la *Commission chargée de surveiller l'évolution du marché publicitaire* - commission instituée par la loi du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques -, lui permettant de surveiller l'équilibre entre les principaux supports médiatiques distribués sur le marché luxembourgeois. Les médias presse écrite, télévision, radio, affichage, cinéma et dépliant publicitaires sont couverts par la pige.

En juillet 2005, la société Prodialog a pris la relève de TNS-ILReS (prestataire pour la pige depuis son début) pour le recensement des investissements publicitaires et la publication des rapports périodiques. La nouvelle dénomination de la pige est dorénavant « Luxembourg Ad' Report ».

Les investissements publicitaires bruts dans les médias classiques au Luxembourg s'élèvent, selon le Luxembourg Ad'Report, à 138,7 millions euros en 2006<sup>1</sup>. Par rapport à l'année précédente, ceci correspond à une augmentation de 1%, soit à 1,8 millions euros. Les bénéficiaires de cette légère augmentation ont été les périodiques (+63% ; en tenant compte du rajout dans la pige de 7 nouveaux supports depuis janvier 2006), les folders (+14%), l'affichage (+11%), le cinéma (+9%) et la radio (+2%). Les supports de presse ont varié de -3% concernant les quotidiens, et de -1% concernant les hebdomadaires. Le volume des investissements publicitaires à l'occasion des élections communales en 2006 influe évidemment sur cette donnée.

### 1.6. Réalisation d'une étude Plurimedia

L'étude « Plurimedia » luxembourgeoise, lancée au printemps 2005, rassemble les données-clés sur le comportement du lectorat des principaux supports de presse et de l'audience des chaînes de la radio et de la télévision au Luxembourg. Elle succède en cela à l'étude « Print Media » réalisée par le passé par ILReS sur la presse écrite et l'étude radio et TV commandée jusqu'ici par IPL à l'ILReS ainsi que l'étude plurimédia TNS commandée par les éditions Saint-Paul Luxembourg ensemble avec Editpress.

<sup>1</sup> Au moment de la rédaction du rapport d'activité, les données de la pige publicitaire 2007 n'étaient pas encore disponibles.

L'étude Plurimedia permet au Gouvernement de disposer de données pour mieux planifier ses actions au niveau des médias financés directement ou indirectement par l'Etat, comme la radio socioculturelle ou le service public assuré par RTL ou l'utilisation des fréquences terrestres (radios). En plus, Plurimedia garantit des chiffres généralement acceptés par le secteur sur les audiences radio et TV et le lectorat de presse. En plus, l'existence d'une seule étude reconnue par le secteur est de nature à favoriser les investissements publicitaires, notamment d'annonceurs étrangers.

Le 2 juillet 2007 a été publié la deuxième édition de l'étude « TNS ILRES PLURIMEDIA ». Il s'agit de chiffres clés, concernant le lectorat moyen par période de parution, c'est-à-dire le lectorat par jour moyen pour les quotidiens, le lectorat par semaine moyenne pour les hebdomadaires, et ainsi de suite. Pour les médias audiovisuels les chiffres indiquent généralement l'audience par jour moyen, sauf pour Nordlicht TV et pour le cinéma où la période de référence est d'une semaine.

		2005/2006	2006/2007
<b>Quotidiens</b>	D'Wort	47,1%	46,5%
	Tageblatt	16,4%	15,1%
	Le Quotidien	7,1%	7,3%
	La Voix du Luxembourg	6,8%	6,5%
	Lëtzebuenger Journal	2,8%	3,1%
	Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek	0,8%	0,9%
<b>Hebdomadaires</b>	Télécran	34,3%	33,6%
	Lux-Post	25,0%	26,3%
	Revue	23,8%	23,0%
	Lux Bazar	14,9%	14,2%
	De Neie Feierkrop	-	12,9%
	Contacto	10,7%	10,6%
	Le Jeudi	7,2%	7,7%
	D'Lëtzebuenger Land	2,9%	3,3%
	De Letzebuenger Bauer	3,3%	2,9%
	Woxx	1,5%	1,8%
<b>Bimensuels</b>	Correio	3,2%	3,0%

<b>Mensuels</b>	De Konsument	-	25,1%
	Auto Revue	23,0%	23,7%
	Auto Moto	19,4%	20,5%
	Musel Zeitung	10,4%	10,3%
	Agenda Lux	6,1%	6,8%
	Graffiti	6,6%	6,3%
	Femmes Magazine	5,2%	5,5%
	PaperJam	5,0%	5,3%
	Rendez-vous Lëtzebuerg	3,2%	4,1%
	Sauer Zeitung	3,5%	3,9%
	Auto-Loisirs	2,4%	2,8%
	Merkur	3,0%	2,8%
	Horesca	3,1%	2,7%
	D'Handwierk	2,6%	2,3%
	Le Monde Diplomatique (version allemande)	2,4%	2,0%
	Echo de l'Industrie	1,9%	1,5%
<b>Périodiques</b>	Autotouring	28,8%	31,9%
	Gaart an Heem	15,2%	13,7%
	Foyer de la Femme	8,6%	8,2%
	Regulus	8,2%	7,9%
	Flydoscope	7,2%	5,2%
	Ugda	4,5%	4,5%
	Fëscher a Jeeër	3,2%	3,7%
	Check In	2,7%	2,4%
	Elan	2,4%	1,3%
<b>Dépliants publicitaires</b>	I-Mail	55,4%	54,5%
	Dépliants distribués avec Lux-Post	48,0%	48,9%
	Autres dépliants	47,6%	49,7%

		2005-2006		2006-2007	
		12 ans et plus	15 ans et plus	12 ans et plus	15 ans et plus
<b>Radio</b>	RTL Radio Lëtzebuerg	46,1%	46,9%	46,2%	47,0%
	Eldorado	13,1%	13,0%	14,3%	14,1%
	DNR	12,5%	12,7%	10,7%	10,7%
	Radio Latina	5,5%	5,5%	4,9%	5,0%
	Radio 100,7 (Radio socioculturelle)	4,5%	4,7%	4,2%	4,4%
	Radio Ara	0,9%	0,9%	1,2%	1,3%
<b>TV (chaînes luxembourgeoises)</b>	RTL Télé Lëtzebuerg	37,1%	37,8%	35,1%	35,8%
	Den 2.ten RTL	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
	Nordlicht TV2			5,6%	5,6%
<b>TV (chaînes étrangères)</b>	TF1	17,5%	17,8%	16,8%	17,2%
	ARD	14,4%	14,9%	15,0%	15,5%
	Pro 7	11,7%	11,3%	13,2%	12,7%
	RTL Television	14,9%	15,0%	13,0%	12,7%
	ZDF	12,6%	13,0%	11,6%	11,9%
	M6	10,2%	10,2%	7,9%	8,0%
	France 2	9,2%	9,5%	7,8%	8,0%
	Sat 1	8,5%	8,4%	7,3%	7,3%
	RTP Internacional (RTP1, RTP2)	6,9%	6,9%	6,5%	6,5%
	Vox	5,4%	5,4%	6,3%	6,3%
	RTL 2	5,5%	5,1%	5,2%	4,9%
	SIC	1,7%	1,7%	3,3%	3,4%
	France 3	4,3%	4,4%	2,9%	3,0%
	RTL-Tvi	3,9%	4,1%	2,8%	2,9%
	Südwest (RP ou BW)	2,5%	2,6%	2,6%	2,7%
	La Une	2,5%	2,6%	2,5%	2,6%
	3 Sat	2,2%	2,3%	2,3%	2,4%
	RAI UNO	2,9%	2,9%	2,3%	2,4%
	RTL 9	2,9%	2,9%	2,1%	2,2%
	DSF	2,0%	2,0%	2,1%	2,0%
Super RTL	2,7%	2,3%	2,0%	1,5%	
MTV	2,5%	2,2%	2,0%	1,6%	
Kabel 1	2,0%	2,1%	1,9%	1,8%	
<b>Cinéma</b>	Utopolis	6,7%	6,6%	7,5%	7,3%
	Utopia	1,6%	1,7%	1,7%	1,8%
	Autres cinémas	1,0%	0,9%	0,9%	0,9%
<b>Télétexte</b>		20,5%	20,3%	20,5%	20,1%
<b>Internet</b>		39,2%	39,2%	44,6%	44,3%

<sup>2</sup> Taux d'audience par semaine, Nordlicht TV étant un programme TV hebdomadaire. Ce dernier taux dérive de la première vague d'interviews de 2007 /2008 ; le taux se confirmera dès publication de la deuxième vague d'interviews vers la mi-juillet 2008.



## **2. Les organes créés par la loi sur les médias électroniques**

### **2.1. La Commission indépendante de la radiodiffusion (CIR)\***

Au cours de l'année 2007, la Commission indépendante de la radiodiffusion (la « CIR ») a rendu neuf avis positifs :

- quatre avis en relation avec l'octroi de concessions pour programme luxembourgeois de télévision par satellite ;
- trois avis en relation avec l'octroi de concessions pour programme luxembourgeois à rayonnement international ;
- deux avis en relation avec des renouvellements ou modifications de concessions existantes.

En 2006, la CIR avait demandé à l'ILR (Institut luxembourgeois de régulation) de lui communiquer une liste des fréquences « utilisables », c'est-à-dire celles dont l'utilisation ne cause pas de problèmes à d'autres fréquences locales et qui ne risquent pas d'être perturbées par d'autres émetteurs, ceci en vue de lancer un nouvel appel public. Or, suite à la réception de cette liste, la CIR a publié le communiqué suivant en date du 18 juillet 2007 (extrait) :

« Après une analyse effectuée par l'ILR à la demande de la CIR, il s'est avéré que les fréquences actuellement disponibles (à l'exception de 3 fréquences situées à l'extrême nord du pays) sont toutes susceptibles de causer des interférences au niveau national et/ou international. Parmi ce groupe figurent également les anciennes fréquences de Radio SUNSHINE (102,2) et de Radio WAKY (107,0).

Etant donné la qualité médiocre de ces fréquences, et consciente des nombreux problèmes d'interférences qui risquent de se poser, la CIR a décidé dans sa réunion du 13 juillet 2007 de ne pas procéder à un appel public à ce moment.

La CIR effectuera une nouvelle analyse de la situation des fréquences au courant de l'année 2008 et informera le public à ce moment par le biais d'un nouveau communiqué. »

\* Ce chapitre a été rédigé par la CIR, organisme indépendant.

### **2.2. Le Conseil national des programmes\***

#### Politique audiovisuelle et législation

1. Au mois de janvier 2007, le renouvellement du contrat de concession de l'Etat luxembourgeois avec RTL, qui règle la question du service public en matière de télévision, a été chose faite. Plusieurs idées avancées par le CNP dans son étude sur le service public de 2006 ont été prises en considération lors de l'élaboration du contrat.

2. Après de longues négociations entre l'opérateur concerné, les ministères de tutelle et le CNP, RTL Télé Lëtzebuerg (à qui incombe aussi la mission de service public) a introduit à partir du mois de septembre 2007, et ce sur initiative du CNP, des sous-titrages français et allemand (en remplacement de la traduction simultanée française) lors de la rediffusion du journal télévisé.

Néanmoins, il reste que le Grand-Duché est un des rares pays de l'Union européenne n'ayant pas encore légiféré en matière d'accès aux informations télévisées de base, alors que la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées, récemment présentée à la signature, tout comme les textes européens en la matière, notamment la Résolution du Parlement européen du 17 juin 1988 concernant la langue des signes, préconisent cet accès pour tout un chacun.

3. En matière de surveillance des contenus des programmes sous licence luxembourgeoise, le CNP a été confronté à plusieurs dossiers de plaintes en rapport avec les jeux télévisés de certains opérateurs sous licence luxembourgeoise. Se basant sur cette expérience, le CNP a formulé des recommandations envers le Gouvernement, qui est en train de réfléchir sur un cadre réglementaire en la matière.

### Education aux médias

1. Dans le cadre de son engagement pour une valorisation de l'éducation aux médias, le CNP a lancé, auprès des jeunes lycéens, un projet de sensibilisation pour les contenus audiovisuels à risques touchant la violence, le racisme, la dignité humaine ou la protection des mineurs dans les médias audiovisuels. Le but était de réaliser des spots radio et/ou TV qui devaient rendre attentif le public aux dangers que peuvent véhiculer certains contenus audiovisuels et de développer chez les jeunes un esprit critique face aux médias.

Ce projet a été organisé en collaboration avec le ministère de l'Education nationale sous forme d'un concours scolaire. Les élèves, ensemble avec les enseignants, ont concrétisé leurs idées dans des spots TV ou radio.

En juillet, les travaux ont été présentés au grand public par les élèves eux-mêmes lors d'une séance académique. D'autre part, ces spots ont fait partie de l'avant programme des salles de cinéma du Grand-Duché pendant une semaine.

2. Etant donné que le numérique a sonné le glas d'une certaine passivité du spectateur en matière de consommation audiovisuelle, le CNP a cru utile de créer un outil qui permet de guider le spectateur intéressé dans la jungle numérique ; avec l'aide de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR), il a publié un document technique reprenant les expressions les plus fréquentes dans ce domaine.

### Engagements internationaux

1. Le CNP a été représenté aux réunions bisannuelles de l'EPRA dont il est membre. Parmi les sujets discutés à Prague et à Sofia figuraient la nouvelle directive SMAV (directive sur les services de média audiovisuels) et leurs conséquences pour les régulateurs.

2. Le président du CNP, M. Walter De Toffol a participé à la l'assemblée constituante du Réseau des instances francophones de régulation des médias, début juillet 2007 à Ouagadougou en Burkina Faso. A l'origine de l'initiative, on retrouve les CSA belge et français. Le réseau, qui regroupe les principaux pays de l'Afrique francophone, a pour objectif de créer un lieu de débats et d'échanges d'information sur les questions d'intérêt commun et de contribuer, dans la mesure des possibilités de ses membres, aux efforts de formation et de coopération entre ses membres.

3. En septembre 2007, le vice-président du CNP, M. Tom Krieps, et la secrétaire du CNP, Mme Carole Kickert, ont participé au colloque à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire du CSA de la Communauté française de Belgique.

4. Le vice-président Tom Krieps a représenté le CNP à la 1<sup>e</sup> réunion entre régulateurs des télécoms et des médias à Capri en octobre 2007. Le but était de réunir dans un même lieu les régulateurs des télécoms et des médias et de définir et d'encadrer le sujet de la convergence dans les secteurs respectifs.

Ce but a certainement été atteint en ce qui concerne le premier volet, puisque de nombreux pays européens ont des autorités nationales distinctes pour réguler les médias et le secteur des télécommunications, dont le Luxembourg et les Pays-Bas. De ce fait une réunion s'imposait si ce n'est que pour prendre contact et échanger des vues.

#### Nouvelle constitution du CNP

Tous les cinq ans, les organisations les plus représentatives de la vie sociale et culturelle du pays désignent leurs membres au Conseil National des Programmes. Lors de l'assemblée constituante récente, Tom Krieps, vice-président du CNP depuis juin 2002 et représentant du parti socialiste, a été élu président du CNP. Claude Wolf, représentante du Conseil National des Femmes et Robert Soisson, délégué de la Coalition Nationale pour les Droits de l'Enfant, l'assistent en tant que vice-présidents et membres du bureau exécutif.

Outre le bureau exécutif, le bureau élargi, qui assure la gérance quotidienne des tâches du Conseil, se compose des membres suivants :

Jeannot Clement (UGDA), Patrick De Rond (Conférence Générale de la Jeunesse), Patrick Ernzer (Chambre de commerce), Guy Goedert (Union Luxembourgeoise des Consommateurs), Marc Hengen (Caritas), Jean Lammar (Parti démocratique) et Carlo Mulbach (Parti chrétien-social).

\*ce chapitre a été rédigé par le CNPL, organisme indépendant

### **3. Le paysage audiovisuel**

#### **3.1. Les activités au plan communautaire**

##### **3.1.1. Le Conseil Culture/Audiovisuel et le groupe de travail « Audiovisuel »**

Pendant l'année 2007, les travaux du groupe de travail « Audiovisuel » étaient exclusivement consacrés à la révision de la directive n° 89/552/CEE - dite « Télévision sans Frontières » (TVSF) - du 3 octobre 1989, qui établit le cadre réglementaire général pour l'exercice des activités de radiodiffusion télévisuelle dans l'Union européenne.

Les travaux se sont clôturés par la publication au Journal Officiel (no. L. 332), le 18 décembre 2007, de la Directive 2007/65/CE dite Directive « Services de Média Audiovisuels » (Directive SMAV).

Cette publication est intervenue après l'approbation par le Parlement européen de la position commune du Conseil le 29 novembre 2007.

La directive SMAV modernise les règles applicables à l'industrie audiovisuelle européenne et offre un cadre juridique qui englobe tous les services de médias audiovisuels, y compris les services à la demande.

Elle doit être transposée en droit national jusqu'au 19 décembre 2009.

Sur invitation de la Présidence allemande, le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, a également assisté au Conseil informel Audiovisuel, qui s'est tenu le 12 février 2007 à Berlin.

##### **3.1.2. Le Comité de contact de la Directive « Télévision sans frontières »**

La directive n° 89/552/CEE - dite « Télévision Sans Frontières » (TVSF) - a mis en place un comité de contact (le « Comité ») réunissant les représentants de la Commission européenne et des Etats membres.

Durant l'année 2007, ce comité s'est réuni une seule fois.

Lors de cette réunion, la Commission a présenté un agenda ambitieux pour l'année 2008: le groupe se réunira à trois reprises afin de discuter des questions qui se posent en relation avec la transposition de la nouvelle directive "Services de Média Audiovisuels" dans les différents Etats membres.

## **3.2. Le Conseil de l'Europe**

### **3.2.1. Le Comité directeur sur les médias et les nouveaux services de communications (CMDC)**

Le CMDC (anciennement CDMM), établi dans le cadre du Conseil de l'Europe, a donné mandat à différents groupes d'experts et de spécialistes de proposer des projets de textes ayant trait aux médias et aux communications. Ces textes sont ensuite examinés et adaptés par le CDMM et transmis pour adoption au Comité des ministres.

Le but du CMDC est de garantir l'indépendance et le pluralisme des médias, ainsi que la libre circulation et la diversité de leurs contenus.

C'est dans ce cadre que le CMDC a examiné, au cours de ses réunions de mai et de novembre 2007, une série de recommandations. Par ailleurs, figurait à l'ordre du jour la préparation de la conférence ministérielle de Reykjavik en 2009.

### **3.2.2. Le Comité permanent sur la télévision transfrontière**

Le Comité Permanent sur la Télévision Transfrontière s'est réuni à deux reprises en 2007 pour discuter notamment du futur de la Convention européenne sur la Télévision Transfrontière. Un premier projet de la nouvelle Convention sera présenté en novembre 2008.

## **4. Les services de communications électroniques**

### **4.1. Les activités au plan communautaire**

#### **4.1.1. Conseil Télécommunications et Groupe de travail « Télécommunications et société de l'information »**

Les ministres européens des Communications électroniques se sont réunis les 6 juin et 29 novembre 2007 au sein du Conseil Télécommunications. Une réunion informelle des ministres avait lieu au CeBIT à Hanovre le 15 mars 2007. Les débats étaient marqués par les sujets suivants :

- Itinérance sur les réseaux publics de téléphonie mobile (*roaming*). Les ministres se sont mis d'accord sur une proposition de règlement visant à réduire de manière sensible le prix des appels de téléphonie mobile émis ou reçus à l'étranger. Entré en vigueur le 30 juin 2007, le règlement limite le prix des appels en itinérance à 49 cts HTVA par minute pour les appels émis et à 24 cts HTVA par minute pour les appels reçus. Le règlement prévoit également des limites pour les tarifs facturés entre opérateurs.

- Conclusions du Conseil sur le 2<sup>e</sup> rapport annuel i2010. i2010 vise à contribuer au développement d'une économie numérique ouverte et compétitive, tout en mettant en évidence les TIC comme moteur pour l'inclusion et la qualité de vie. Le Conseil a adopté des conclusions relatives au 2<sup>e</sup> rapport annuel i2010 présenté par la Commission européenne le 2 avril 2007. Ce 2<sup>e</sup> rapport fournit la base pour un réexamen à mi-parcours de l'initiative i2010 en 2008. Dans ses conclusions, le Conseil souligne notamment la nécessité de renforcer davantage le lien entre les politiques relatives aux TIC et la réalisation des objectifs de Lisbonne et affirme que la création d'une société de l'information intégrée et sûre contribue dans une large mesure à soutenir la croissance, la productivité et l'emploi.
- Révision du cadre réglementaire des communications électroniques. Le 13 novembre 2007, la Commission européenne a présenté ses propositions concernant le réexamen du cadre réglementaire de l'UE pour les réseaux et services de communications électroniques visant à reformer le secteur des télécommunications. Les ministres ont eu un premier échange de vues sur ces propositions. Les négociations continueront en 2008 sous les présidences slovène et française.
- Conclusions du Conseil sur le marché intérieur de la télévision mobile. Le Conseil prévoit notamment de faciliter le déploiement rapide de la télévision mobile et de dégager des fréquences radioélectriques pour ces services.
- Abrogation de la Directive GSM (87/372/CEE). La Directive GSM, datant de 1987, réservait certaines bandes de fréquences au seul GSM. Or, il est aujourd'hui possible et utile d'utiliser les bandes de fréquences concernées pour déployer de nouvelles technologies permettant de fournir des services novateurs, tel que l'UMTS. Dans ce sens, les ministres ont donc décidé d'abroger la Directive GSM.
- Sélection et autorisation de systèmes fournissant des services mobiles par satellite. En août 2007, la Commission a soumis une proposition de décision instaurant, au niveau de l'UE, des procédures de sélection communes pour les opérateurs de systèmes mobiles de satellite et prévoyant d'harmoniser jusqu'à un certain degré les dispositions relatives à l'autorisation au niveau national de ces systèmes. Les discussions relatives à cette proposition ont commencé sous présidence portugaise. Les ministres ont considéré un rapport sur l'état des travaux. Les négociations continueront en 2008 sous présidence slovène.

## **4.2. Les activités sur le plan international**

### **4.2.1. Union internationale des télécommunications (UIT)**

#### **4.2.1.1. Conseil de l'UIT**

Le Conseil de l'UIT s'est réuni à Genève du 4 au 14 septembre 2007.

Les principaux sujets à l'ordre du jour étaient :

- L'adoption des plans opérationnels quadriennaux (2008-2011) des trois secteurs, ainsi que du plan du Secrétariat Général et du plan stratégique pour la même période. Les plans définissent de manière plus détaillée (qu'auparavant) les objectifs des différents secteurs et du Secrétariat Général afin d'établir des liens plus clairs entre les coûts et les activités. Le but est de présenter un budget en équilibre axé sur les résultats.

- L'approbation du budget biennal de l'Union pour 2008-2009 d'un montant de 322 603 000 CHF réparti comme suit :

	<i>CHF</i>
a) Secrétariat général	173 778 000
b) Secteur des radiocommunications	67 009 000
c) Secteur de la normalisation des télécommunications	25 450 000
d) Secteur du développement des télécommunications	56 366 000
Total	322 603 000

Le Conseil décide en outre de fixer le montant de l'unité contributive pour 2008-2009 à 318 000 CHF sur base de la classe de contribution choisie par les Etats membres c.à.d. sur base d'un total de 341 ½ unité.

- La mise en œuvre du recouvrement des coûts appliqué au traitement des fiches de notification des réseaux à satellite.

Sur base de la Décision 10 (Conférence de plénipotentiaires, Antalya, 2006) sur la mise en œuvre de mesures correctives additionnelles concernant le recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite, le Conseil de 2007 décide que 50% du droit d'origine figurant sur les factures en souffrance s'appliquent et le paiement de factures révisées ne donnera pas lieu au rétablissement d'un réseau pour défaut de paiement, conformément aux dispositions pertinentes du Règlement des radiocommunications. Le Conseil décide en outre de prélever le montant nécessaire du Fonds de réserve, pour autant que ce montant ne dépasse pas 2 760 000 CHF.

- La préparation de la conférence mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-08) qui se tiendra à Johannesburg (République sudafricaine) du 21 au 30 octobre 2008.

(voir <http://www.itu.int/council> )

#### **4.2.1.2. La Conférence mondiale des radiocommunications (CMR 07)**

La CMR 07 s'est tenue à Genève du 22 octobre au 16 novembre 2007. Plus de 2800 délégués représentant 164 Etats membres, organisations industrielles et régionales

ont participé à la conférence. La CMR examine toute question de radiocommunication de portée mondiale. Elle est l'organe chargé de réviser le Règlement des radiocommunications (RR).

Les sujets importants à l'ordre du jour de la CMR-07 pour le Luxembourg étaient :

- L'identification de bandes de fréquences pour IMT (Télécommunications Mobiles Internationales) tout en tenant compte des services satellitaires dans la bande C et des services de radiodiffusion dans la bande UHF (Points 1.4 et 1.9 de l'ordre du jour),
- L'amélioration des procédures réglementaires pour les services satellitaires (Points 1.10 et 1.12 de l'ordre du jour),
- La réorganisation des bandes HF et l'allocation de spectre supplémentaire à la radiodiffusion (Point 1.13 de l'ordre du jour),
- La modification du cadre réglementaire en vue d'une plus grande flexibilité (Point 7.1 de l'ordre du jour),
- La préparation de l'agenda pour CMR-11 (Point 7.2 de l'ordre du jour).

En ce qui concerne les points 1.4 et 1.9 sus énoncés, l'objectif consistait à identifier des bandes de fréquences harmonisées au niveau mondial pour les Télécommunications Mobiles Internationales (IMT, systèmes de communications mobiles 3<sup>e</sup> génération et systèmes évolués) permettant un déploiement aux alentours de 2015.

Pour l'opérateur satellitaire luxembourgeois (SES), l'enjeu était de taille puisqu'il fallait défendre le service fixe par satellite (SFS) dans la bande C (3,4 GHz-4,2 GHz) concurrencé par des services mobiles futurs dont la mise en œuvre risquerait de ne pas être compatible avec celle des SFS. Le résultat sur ce point a été satisfaisant pour le Luxembourg, puisque l'industrie satellitaire a su assurer l'avenir de l'utilisation de la bande C avec une garantie de protection contre des interférences préjudiciables par les opérateurs mobiles jusqu'en 2015.

L'amélioration des procédures réglementaires (Points 1.10 et 1.12) pour les services satellitaires consistait à revoir les procédures en vue des nouvelles technologies et des besoins de nouveaux Etats membres ayant joint l'UIT sans remettre en cause les entrées des services fixes par satellite au Plan de l'Appendice 30B du règlement des radiocommunications. Le risque d'un plan entièrement nouveau portant sur l'Appendice 30B tel que souhaité par plusieurs pays, avait pu être évité. La nouvelle procédure n'impose plus un mode d'examen séquentiel par l'UIT et elle est accélérée de manière significative.

Malgré de nombreuses tentatives de la part de la CEPT (confédération européenne des administrations des P&T) en vue d'une attribution supplémentaire de spectre pour les services de radiodiffusion dans la bande de fréquences HF entre 4 -10



MHz, aucun consensus n'avait pu être trouvé, de sorte qu'aucun spectre supplémentaire n'a pu être attribué.

#### **4.2.2. EUTELSAT**

La 35<sup>e</sup> réunion de l'Assemblée des Parties s'est tenue à Paris les 23 et 24 mai 2007 sous la présidence de la Partie de la Suisse.

Parmi les points importants à l'ordre du jour, il y a lieu de citer :

**a) La désignation d'un nouveau Comité Consultatif** composé des Parties de la France, de l'Espagne, du Luxembourg, du Portugal, de la Suisse et de la Pologne.

**b) L'adoption du budget**

Pour l'exercice budgétaire juillet 2007-juin 2008, l'Assemblée des Parties a adopté un budget de 650.380 euros couvrant les dépenses de fonctionnement du Secrétariat d'EUTELSAT OIG. Pour ce même exercice un budget supplémentaire de 300.000 euros a été adopté couvrant les dépenses additionnelles liées au rôle du Secrétaire exécutif en qualité de censeur aux conseils d'administrations d'Eutelsat S.A. et d'Eutelsat Communications.

**c) La nouvelle structure de l'actionnariat d'Eutelsat S.A.**

Les actionnaires financiers, ayant initié l'opération de mise en bourse d'une partie du capital social d'Eutelsat Communications S.A., se sont défaits fin 2006 de leurs participations respectives dans le Groupe Eutelsat. Ces participations ont été reprises par le groupe espagnol Abertis et la Caisse de Dépôts et des Consignations française qui détiennent environ 58 % du capital social d'Eutelsat Communications.

#### **4.3. Radiocommunications et services mobiles**

Suite à un appel de candidatures une licence pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau public d'accès sans fil à large bande de type WiMAX (**Worldwide Interoperability for Microwave Access**) - un standard IMT-2000 (International Mobile Telecommunications) depuis cette année - est accordée à la société anonyme CEGECOM S.A. et une autre à la société anonyme LuxWimax S.A.. L'exploitation commerciale des réseaux doit commencer en 2008.

Un deuxième appel de candidature pour des fréquences WiMAX restantes est lancé le 17 septembre 2007.

15 couples de fréquences ont été attribués sur sa demande à la société Nouvelle Radiocom s.à r.l.. Ces fréquences sont destinées à la mise en place d'un réseau numérique à ressources partagées du service mobile terrestre du type TETRA. Le réseau peut comporter des stations fixes ainsi que des stations mobiles.

EUTELSAT S.A. a été autorisée à utiliser la bande de fréquences pour le service mobile par satellite sur le trajet ferroviaire Luxembourg/Ville - frontière française sans pour autant disposer d'un droit exclusif d'utilisation.

## **5. Le développement de la Société de l'Information**

### **5.1. Mise en œuvre du Programme national de réforme dans le cadre de la stratégie de Lisbonne**

En printemps 2000 à Lisbonne, les chefs d'Etat et de Gouvernement avaient adopté une stratégie destinée à faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ».

En mars 2005, la stratégie de Lisbonne a été révisée pour se centrer autour des objectifs de croissance et d'emploi, pour être simplifiée dans son articulation et pour être mieux assimilée par les Etats membres à travers l'élaboration de programmes de réforme nationaux. Les technologies de l'information et des communications (TIC) jouent un rôle clé dans la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne.

Le rapport de mise en œuvre 2007 du Programme de réforme national tient compte des priorités 2006-2007 établies par la Commission européenne dans le cadre de l'initiative i2010. Un des objectifs est ainsi le développement des infrastructures performantes et pleinement intégrées dans les réseaux internationaux de communication électronique.

### **5.2. Tableau de bord des technologies de l'information et des communications (TIC)**

Dans le cadre de sa politique d'amélioration des infrastructures de communications électroniques et du suivi de la diffusion des TIC, surtout de l'Internet à haut débit au Luxembourg, un tableau de bord d'indicateurs de mesure de l'évolution du pays en matière TIC a été mis en place par le Gouvernement.

- Accessibilité à l'Internet à haut débit

Dans son plan d'action Haut Débit de 2004, le Gouvernement avait fixé l'objectif de garantir un taux d'accessibilité au haut débit de 95%. Cet objectif est largement atteint. Comme le signalait l'OCDE dans son édition 2005 des "Perspectives de Télécommunications", le Luxembourg a été le premier pays de l'OCDE à offrir une couverture DSL universelle.

Parallèlement, la présence de réseaux câblés performants (environ un tiers étant bidirectionnels et de capacité suffisante pour offrir des services à haut débit) permet de développer la concurrence au sein du marché des services et des communications à haut débit. Aussi la téléphonie mobile représente un cadre pour le développement de réseaux haut débit complémentaires, notamment UMTS, encouragé par le Gouvernement.

- Taux d'accès à Internet haut débit dans les foyers luxembourgeois

Le tableau ci-dessous indique que la demande du marché luxembourgeois pour le DSL continue à augmenter, tandis que l'ISDN, en tant que mode d'accès à Internet,

commence à perdre du terrain. Tous modes d'accès confondus, 58% des ménages disposent d'un accès à Internet haut débit.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
ISDN	24%	30%	34%	36,1	28%	25%	19%
<i>DSL</i>	1 %	3%	10 %	25 %	36,5%	42%	56%
<i>CATV modem</i>	-	1%	1%	3%	3%	3%	2%
<i>Total haut débit</i>	1%	4%	11%	28%	39,5%	44%	<b>58%</b>

(sources : Statec et TNS Ilres)

### 5.3. Programme d'appui stratégique TIC du Programme-cadre pour la Compétitivité et l'Innovation (CIP TIC)

Le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité, CIP, a été établi le 24 octobre 2006 par la décision n° 1639/2006/CE du Parlement européen et du Conseil pour la période 2007-2013. Il s'articule autour de trois programmes pluriannuels spécifiques:

1. le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise;
2. le programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et des communications (ci-après dénommé programme d'appui « CIP - TIC»);
3. le programme Énergie intelligente – Europe.

Le Service des médias et des communications se consacre au programme d'appui CIP TIC, en représentant le Luxembourg dans le Comité de gestion du programme communautaire en question ; Comité qui a comme tâche principale d'approuver le programme annuel de travail du programme d'appui stratégique - volet TIC - du CIP (CIP ICT PSP). Le programme spécifique CIP TIC est un des principaux instruments financiers piloté par le High Level Group i2010. Le point de contact national CIP TIC du Luxembourg est également géré auprès du Service des médias et des communications.

CIP TIC a plus spécifiquement comme objectif de surmonter les obstacles qui freinent le développement d'une société de l'information pour tous conformément aux objectifs i2010. Il contribuera à l'émergence de marchés porteurs de solutions novatrices basées sur les TIC, notamment dans des domaines d'intérêt général.

Le programme CIP TIC appuie financièrement les Etats membres à travers des appels à propositions annuels : l'objectif principal du programme de travail de l'appel 2007 a consisté à assister les Etats membres à éliminer les obstacles freinant l'interopérabilité entre Etats membres ou entre segments de marché, via des solutions TIC dans les domaines suivants :

1. Services eGouvernement efficaces et interopérables
2. TIC pour l'accessibilité, le vieillissement et l'intégration sociale
3. TIC pour des services santé durables et interopérables
- (4. Actions horizontales : conférences, benchmarking, etc.).

Cinq organismes luxembourgeois ont adhéré à des consortia de projets dans le cadre de l'appel à propositions CIP TIC 2007.

#### **5.4. Le programme eContentplus 2005-2008**

En avril 2007, la Commission européenne/DG Société de l'information et médias, Luxembourg, avait invité à une réunion d'information pour l'appel eContentPlus 2007.

Dans un contexte de politique communautaire, eContent*plus* sert à appuyer le cadre réglementaire (directive Informations du Secteur Public (PSI) et directive Copyright) et politique (Stratégie i2010 de la Commission).

Concrètement, l'objectif central d'eContentplus est de créer les conditions nécessaires pour faciliter l'accès au contenu numérique et l'utilisation de ce contenu et, le cas échéant, pour accroître le rendement économique de services fondés sur l'accès au contenu numérique et sur son utilisation ou réutilisation.

Dans cette logique, l'appel 2007 de eContentplus visait les grands types d'actions suivants :

- Informations géographiques :  
Réseaux de meilleures pratiques pour les informations géographiques
- Contenu pédagogique :  
Réseaux de meilleures pratiques pour le contenu pédagogique  
Projets ciblés concernant le contenu pédagogique
- Bibliothèques numériques :  
Réseaux de meilleures pratiques pour les bibliothèques numériques  
Projets ciblés concernant les bibliothèques numériques  
Projets ciblés concernant le contenu scientifique/universitaire
- Renforcement de la coopération entre les acteurs du secteur du contenu numérique :  
Un réseau thématique sur les ressources linguistiques .

Certains organismes luxembourgeois<sup>3</sup> ont adhéré à un consortium de projet et ont pu accéder à des fonds communautaires.

Le point de contact eContentplus du Luxembourg est géré auprès du Service des médias et des communications.

A partir de l'an 2009, les actions du programme communautaire eContentplus seront incorporées dans le programme d'appui CIP TIC (cf. descriptif de CIP TIC ci-dessus).

---

<sup>3</sup> L'identité des organismes ne pourra être révélée parce qu'à ce stade les conditions de financement ne sont qu'en cours de négociation.

## **5.5. Participation à différentes conférences**

En date du 14-15 mars 2007, le SMC a participé à la conférence « Défis et chances dans un monde numérique : les contributions de la politique des consommateurs », organisée par la Commission européenne et le ministère fédéral de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Protection des consommateurs (Allemagne) qui s'est déroulée à Berlin. Au centre des différentes interventions figurait l'encadrement politique et juridique des nouvelles technologies pour qu'elles puissent contribuer au développement économique et au bien-être social tout en respectant les droits des utilisateurs.

Le SMC couvrait également la conférence « Plus de confiance dans les contenus – le potentiel de la corégulation et de l'autorégulation des médias numériques », organisée par la Commission européenne et la Présidence allemande à Leipzig (9-11 mai 2007). Une réflexion sur les différents instruments d'auto- et de corégulation des médias, sur les moyens visant à garantir des informations fiables et diversifiées dans un monde numérique et sur la confiance du citoyen dans le contenu numérique figurait sur l'ordre du jour.

Le Service des médias et des communications a été représenté à la conférence « Mass media and integration », organisée à Vienne par la Commission européenne et le ministère de l'Intérieur d'Autriche du 6 au 7 novembre 2007.

Dans le même contexte, le SMC a participé à la conférence « Migration et intégration – le grand défi de l'Europe. Quel rôle jouent les médias ? », organisée par l'UNESCO, qui s'est tenue le 22 et 23 novembre 2007 à Paris.

Ces deux dernières conférences traitaient de l'impact que peuvent avoir les médias sur la réussite du processus d'intégration de migrants et de réfugiés dans la société d'accueil.

Enfin, la conférence « On RFID. The next step to the Internet of things » (Lisbonne, 15-16 novembre 2007) se déroulait en présence du SMC. Une présentation de la technologie de l'identification par radio-fréquence, des applications possibles et des défis qui en découlent sur le plan de la protection des consommateurs étaient au centre des échanges.

## **6. Les activités de développement et de promotion du secteur des médias, des communications et des nouvelles technologies**

Le Gouvernement a poursuivi, en 2007, ses efforts en vue de développer le Luxembourg en tant que pôle d'excellence dans le domaine des nouvelles technologies. Pour maintenir voire augmenter l'attractivité du site aux yeux des entreprises intéressées à s'établir au Grand-Duché, le ministre des Communications a eu des contacts réguliers avec des interlocuteurs nationaux et internationaux.

L'examen de la compétitivité du cadre réglementaire s'est poursuivi tout au long de 2007, en étroite collaboration avec les entreprises et avec les représentants du secteur tant au niveau national que dans les négociations au niveau communautaire.

Au niveau national, il y a lieu de signaler des contacts réguliers notamment avec la Fedil, la Confédération luxembourgeoise du Commerce, l'Association des Professionnels de la Société de l'Information (APSI) et l'OSAL (Online Services Association Luxembourg) .

Ces échanges ont permis d'identifier de nouvelles opportunités de développement pour le Luxembourg, comme par exemple le secteur du commerce en matière de noms de domaine (loi du 21 décembre 2007 en matière d'impôts directs et indirects et en matière de boni d'enfant).

Le groupe de travail piloté par le SMC et composé de représentants de la Fedil, de la Confédération luxembourgeoise du commerce et de Deloitte Luxembourg analyse en continu et de façon conjointe la compétitivité du Luxembourg en matière des TIC. Ce comité a notamment participé à la réalisation d'un recensement des compétences et infrastructures dans le secteur des TIC au Luxembourg, réalisé par le cabinet Deloitte Luxembourg. Cette étude est complémentaire par rapport à l'étude réalisée en 2005 par ANALYSYS qui avait permis de dresser un premier tableau de la compétitivité du pays en matière d'infrastructures de communications électroniques. Les résultats de l'étude, intitulée "Recensement des compétences et métiers TIC (technologies de l'information et de la communication), des infrastructures Data Centers et de télécommunications" furent présentés par le ministre des Communications et Deloitte à la presse le 15 novembre 2007. L'étude relève l'excellence des infrastructures. Elle fait le point sur le savoir-faire et la disponibilité des spécialistes TIC, la connectivité internationale du Luxembourg en matière de réseaux de communications électroniques et l'offre de centres de calcul proposant des services sécurisés de haut niveau. Les conclusions de l'étude sont globalement positives, la conclusion principale est que le Luxembourg est bien placé sur

l'e-chiquier pour les années à venir.

D'importants efforts ont également été déployés afin de promouvoir les atouts du Luxembourg dans ce secteur, par exemple devant des experts des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le cadre d'un séminaire organisé par Cisco en date du 22 mai 2007 à Canach et lors d'une conférence des professionnels des technologies de l'information et de la communication au Luxembourg, organisée par ITOne le 28 novembre 2007. En marge de cette conférence, le ministre des Communications a procédé à la remise du Luxembourg ICT Award 2007, distinction décernée pour valoriser des initiatives importantes dans le secteur au Luxembourg.

Les activités de promotion à l'étranger ont également été poursuivies.

En janvier 2007, comme d'ailleurs en 2005 et en 2006, le ministre des Communications s'est rendu sur la Côte Ouest des Etats-Unis. La délégation a rencontré les dirigeants tant des entreprises déjà établies au Luxembourg telles que Amazon, que des sociétés sur le point de lancer leurs activités au Luxembourg, telles que PayPal et eBay. Ces visites ont permis de souligner l'importance que le Gouvernement attache au développement de ce secteur au Luxembourg.

Une réunion avec Current TV, la chaîne de télévision innovatrice basée sur le concept du contenu d'actualité fourni par le public et qui opère sous licence luxembourgeoise pour sa programmation en Europe, a également eu lieu.

Cette mission a par la suite bénéficié d'un suivi étroit au niveau fonctionnaires. Une deuxième visite de travail a notamment eu lieu en mai 2007 à San Francisco, notamment avec Apple/iTunes, pour discuter du développement futur de leurs activités au Luxembourg.

En octobre 2007, le ministre des Communications s'est rendu au Japon pour une mission d'information et de prospection dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Le ministre Schiltz a rencontré son homologue le ministre des Communications japonais M. Hiroya Masuda, de même que le vice-Ministre des Communications et un groupe de parlementaires de la *Japan-Luxembourg Parliamentary Friendship League*. Il a visité plusieurs entreprises japonaises et il a rencontré leurs dirigeants. Jean-Louis Schiltz a en outre présenté les atouts du Luxembourg lors d'un séminaire organisé par la Chambre de commerce belgo-luxembourgeoise à Tokyo devant un parterre de professionnels des télécommunications.

La promotion a porté ses fruits, puisqu'en 2007, trois grands noms du commerce électronique et des TIC ont rejoint d'autres entreprises déjà établies au Luxembourg, telles que Amazon ou iTunes. En effet, depuis 2007, eBay et Paypal fournissent l'ensemble de leurs services européens à partir du Luxembourg, et Vodafone a annoncé avoir opté pour le Grand-Duché pour la centralisation de ses activités d'achat au niveau global.

## **7. Les Services postaux**

Dans le dossier des services postaux rappelons que la Commission avait présenté sa proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne l'achèvement du marché intérieur des services postaux de la Communauté lors du Conseil des ministres du 6 décembre 2006. La Présidence finlandaise avait consacré deux réunions du groupe de travail au sujet se résumant à la présentation par la Commission et en un tour de table sur l'envergure du service universel.

L'objectif de la Présidence allemande du Conseil européen peut être résumé comme suit : poser les bases d'un accord politique pour le Conseil des ministres de juin 2007 à Luxembourg. Pour arriver à cette fin, la présidence avait programmé 8 réunions du groupe de travail pour un texte dont l'essentiel se résume à 7 pages. Dès l'entrée en la matière le maintien du service universel et son financement sont au centre des débats et le resteront jusqu'au Conseil des ministres du 7 juin 2007, conseil qui du point de vue des positions était en fait une copie conforme du Conseil du 6 décembre 2006 : une majorité des Etats membres, pour des raisons diverses, rejetaient la proposition de la Commission.

De son côté la Commission TRAN (Transport et Tourisme) du Parlement européen adopte son rapport (rapport Ferber) le 18 juin 2007. La Commission TRAN se prononce pour une libéralisation inconditionnelle des services postaux en date du 31 décembre 2010, avec possibilité de dérogation jusqu'au 31 décembre 2012 au plus tard pour les nouveaux Etats membres, ceux avec de petits réseaux ou comportant un nombre élevé d'îles. Ces dérogations sont liées à une clause de réciprocité. Des dispositions reprises du droit du travail pourront être intégrées dans les conditions de licence. Par contre, le financement du service universel par un service réservé n'est pas retenu. Le rapport « Ferber » est adopté par le Parlement européen en séance plénière le 11 juillet 2007.

La Présidence portugaise reprend le dossier avec l'intention d'arriver à une position commune du Conseil des ministres au premier octobre 2007, position commune alignée sur le texte voté au Parlement européen.

Le décalage de la mise en vigueur permet à certains Etats membres de se rallier à la proposition de la Présidence. L'ajout d'un passage sur le calcul du coût universel et la possibilité d'opter pour la dérogation donne satisfaction au reste des opposants au texte. Le Luxembourg et son attachement au service réservé est isolé au sein du Conseil des ministres.

La position commune du Conseil, très proche de la proposition votée par le Parlement européen en première lecture, permet toutefois au Luxembourg de préparer au mieux la transition dans un marché complètement libéralisé.

## **8. La Protection des Données**

### **8.1. La protection des données au niveau national**

#### **8.1.1. La loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel**

La loi du 27 juillet 2007 portant modification

- de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel ;
- des articles 4 paragraphe (3) lettre d) ; 5 paragraphe (1) lettre a) ; 9 paragraphe (1) lettre a) et 12 de la loi du 30 mai 2005 concernant la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques et
- de l'article 23 paragraphe (2) points 1. et 2. de la loi du 8 juin 2004 sur la liberté d'expression dans les médias

a été votée par la Chambre des Députés dans sa séance du 12 juillet 2007.

La loi du 27 juillet 2007 met en œuvre le programme gouvernemental du 4 août 2004 qui énonce sous la rubrique « protection des données : (qu') il sera procédé



rapidement à une révision de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel avec comme objectif primaire de clarifier et de simplifier les procédures de façon à éliminer certains obstacles purement administratifs sans plus-value pour la protection de la vie privée et les libertés individuelles ».

La loi du 27 juillet 2007 a pour objet de mettre à profit l'expérience acquise dans la mise en œuvre de la loi du 2 août 2002.

Les modifications apportées à la loi de 2002 reposent essentiellement sur 2 axes :

- la simplification substantielle des formalités obligatoires qui se traduit par un allègement du régime d'autorisation préalable et une simplification essentielle du régime de notification des traitements sans remettre en cause la protection de la personne concernée;
- la clarification de certaines dispositions de la loi en vue d'une transposition plus fidèle et complète de la directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

### **La simplification substantielle des formalités obligatoires**

- **L'allègement du régime d'autorisation préalable**

se traduit essentiellement par une réduction des catégories de traitements soumis à autorisation préalable. Ainsi, par exemple, les traitements de catégories particulières de données effectués par les services de la santé, à l'exception des données génétiques et les traitements concernant le crédit et la solvabilité effectués par les professionnels du secteur financier ou les compagnies d'assurances, passent de l'autorisation préalable à la notification. En revanche, les traitements de données génétiques et biométriques, l'interconnexion des données et la surveillance dès qu'il y a enregistrement ainsi que la surveillance sur le lieu de travail restent soumis à autorisation préalable.

- **La simplification essentielle du régime de notification des traitements**

passé avant tout par le biais d'une extension de la liste des cas d'exemptions à l'obligation de notification ainsi que par la suppression de la notification simplifiée qui devient obsolète face aux exemptions proposées.

Les exemptions reprises dans la loi correspondent aux traitements de données courantes qui ne sont normalement pas susceptibles de porter atteinte à la sphère privée des individus. Elles représentent en quelque sorte le « standard » communément appliqué à l'heure actuelle dans grand nombre d'Etats membres de l'Union européenne.

## Clarification de certaines dispositions de la loi

- **L'exclusion des « personnes morales » du champ d'application de la loi**

L'exclusion des personnes morales du champ d'application de la loi s'explique par une transposition plus fidèle de la directive 95/46 et répond ainsi au bénéfice de clarté et au souci de simplification du texte de loi.

Cette modification ne porte pas atteinte aux intérêts des personnes morales qui restent protégées dans le cadre d'autres législations (notamment du droit commercial ou du droit des sociétés) qui ne trouvent pas leurs fondements dans les droits de l'homme.

- **Le régime des traitements de données relatives à la santé est devenu plus lisible (arts 6 et 7)**

Il permet de mieux distinguer entre les cas de figure dans lesquels des données génétiques peuvent être traitées et les catégories de traitements de données relatives à la santé et à la vie sexuelle à l'exception des données génétiques.

- **L'introduction d'un nouveau cas de légitimité des traitements à des fins de surveillance ayant trait à la « protection des biens »**

visé à endiguer des actes de vol ou de vandalisme.

Ce nouveau cas de légitimité remédie à une lacune dans le texte de la loi du 2 août 2002 du fait que la Commission nationale pour la protection des données (CNPD) a dû refuser bon nombre de traitements à des fins de surveillance, pourtant autorisés dans les autres législations européennes, tels que la vidéosurveillance de zones commerciales intérieures ou d'entrepôts qui ne présentent pas de risques d'agressions.

Pour délimiter l'étendue du nouveau cas de légitimité et protéger ainsi la personne concernée contre toute prolifération abusive de caméras dans les supermarchés, vestiaires ou autres, le texte requiert la justification d'un risque caractérisé de vol ou de vandalisme.

- **Le chargé de la protection des données peut désormais être un salarié du responsable du traitement**

L'assouplissement du régime relatif au chargé de la protection des données porte notamment sur la possibilité de permettre à un salarié du responsable du traitement d'être désigné comme chargé de la protection des données, en lui garantissant une protection adéquate dans l'exercice de ses fonctions.

L'extension des possibilités de désigner un chargé tient davantage compte de la situation actuelle notamment dans les entreprises et établissements financiers.

(voir [www.legilux.public.lu](http://www.legilux.public.lu); Mémorial A no 131 du 8 août 2007)

### **8.1.2. Le règlement grand-ducal du 21 décembre 2007 modifiant le règlement grand-ducal du 23 mai 2003 fixant le montant et les modalités de paiement des redevances pour les notifications et les modifications de notifications des traitements des données à caractère personnel**

La loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel crée la base légale qui permet la perception d'une redevance pour les traitements de données à caractère personnel soumis à l'autorisation préalable de la CNPD.

Suite au vote de la loi modifiée précitée, le règlement grand-ducal du 21 décembre 2007 a pour objet d'adapter le règlement grand-ducal du 23 mai 2003 fixant le montant et les modalités de paiement des redevances pour les notifications et les modifications de notifications des traitements des données à caractère personnel en le complétant par les dispositions ayant trait à la perception d'une redevance pour les autorisations et les modifications d'autorisations. Dans un esprit de parallélisme entre les procédures de notification et d'autorisation préalable le montant des redevances perçues est identique à celui des notifications. La redevance perçue est en outre la contrepartie des frais de personnel et de fonctionnement de la CNPD.

(voir [www.legilux.public.lu](http://www.legilux.public.lu); Mémorial A no 245 du 31 décembre 2007).

## **9. Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle**

Le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle, placé sous la tutelle conjointe des ministres ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel et la culture, met en œuvre la politique de soutien à la production audiovisuelle du Gouvernement. Ainsi, il est en charge notamment de la gestion des aides financières sélectives (AFS), du régime des certificats d'investissement audiovisuel (CIAV), des initiatives européennes comme Eurimages, ainsi que de toutes autres opérations dans le domaine du soutien à la production audiovisuelle, telles que la promotion, les accords de coproduction, les certificats de nationalité des œuvres, etc.

Le Conseil d'administration du Fonds est composé de représentants des membres du Gouvernement ayant dans leurs attributions le secteur audiovisuel, la culture, les finances, l'économie, ainsi que d'un représentant de l'Administration des contributions directes et d'une personnalité reconnue pour ses compétences en matière cinématographique et audiovisuelle. La gestion journalière du Fonds est assurée par une équipe de sept personnes.

### **9.1. Les aides financières sélectives**

Le Fonds a bénéficié d'une dotation budgétaire de € 4.500.000 en 2007.

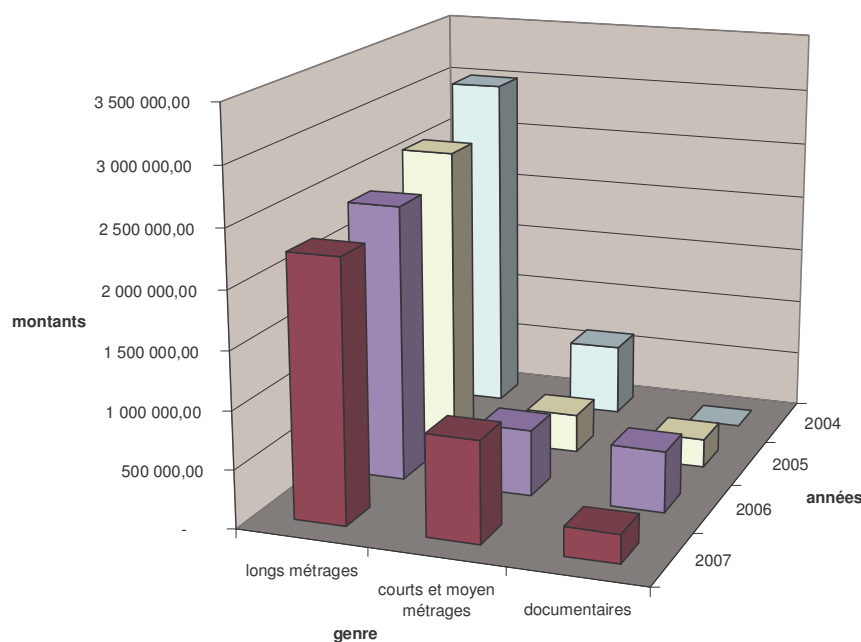
Le Conseil d'administration du Fonds a statué sur 59 demandes (pour 42 en 2006) ayant sollicité une aide financière sélective (18 demandes d'aide à l'écriture et/ou au développement, 35 demandes d'aide à la production, 6 aides à la distribution).

29 projets ont bénéficié d'une aide financière sélective (pour 28 en 2006) pour un montant total de € 3.678.938 (pour € 3.974.581 en 2006).

Le montant de ces aides financières sélectives se répartit comme suit :

- aides à l'écriture et/ou au développement pour un montant total de € 276.000, ce qui représente une augmentation de 28,42% par rapport à l'année 2006 (€ 214.920),
- aides à la production pour un montant de € 3.381.492, soit une diminution de 9,82% par rapport à l'année 2006 (€ 3.749.786),
- aides à la distribution pour un montant de € 21.446, soit une augmentation de 27,09% par rapport à l'année 2006 (€ 16.875).

Comparaison aide financière sélective à la production 2004-2007



## 9.2. Les certificats d'investissement audiovisuel

Au niveau du régime des certificats d'investissement audiovisuel, 47 demandes ont été examinées par le Fonds et 24 œuvres ont bénéficié des avantages de la loi pour l'exercice 2007.

Le montant des certificats à émettre au titre de l'année 2007 n'est pas encore disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

### 9.3. Promotion et autres activités du Fonds

#### Festivals et Marchés

Dans le cadre de sa mission de promotion du développement du secteur de la production audiovisuelle, le Fonds a participé à plusieurs manifestations et festivals internationaux.

A l'occasion de la **57<sup>e</sup> Berlinale** (du 8 au 18 février), le Fonds avait choisi l'acteur luxembourgeois Jules Werner pour représenter le Grand-Duché à la manifestation « Shooting Star » organisée par la « European Film Promotion » (association de promotion du film européen à laquelle le Fonds est associé).

Le Fonds a renouvelé sa présence à Cannes à l'occasion du **Marché du Film** (du 16 au 27 mai) avec un pavillon situé au Village international.

Le Benelux était à l'honneur pour la 31<sup>e</sup> édition du **Festival international du film d'animation d'Annecy** (du 11 au 16 juin) : le Fonds y a ranimé son ombrelle avec la présence d'un nombre important de sociétés de production luxembourgeoises.

#### Nominations et Prix internationaux

Le long-métrage dramatique « **Irina Palm** » du réalisateur Sam Garbarski, coproduit par Samsa Film était en lice pour *l'Ours d'or* dans la compétition officielle de la 57<sup>e</sup> Berlinale.

« **L'Amour caché** » avec l'actrice française Isabelle Huppert, coproduit par Tarantula Luxembourg et réalisé par Alessandro Capone, et « **Weisse Lilien** » du réalisateur autrichien Christian Frosch et coproduit par Minotaurus Film, étaient en compétition au Festival international du film de Toronto (du 6 au 16 septembre) dans la catégorie « Visions ».

Au Festival du Film de San Sebastian (du 20 au 29 septembre), « **Les fourmis rouges** » de Stéphan Carpioux, coproduit par Hémisphères Films, était en lice dans la section « Zalbategi - nouveaux réalisateurs ». Le film « **Flawless** » réalisé par Michael Radford et coproduit par Delux Productions, avec Demi Moore, Michael Caine et Lambert Wilson, a clôturé ledit festival.

Succès également pour deux courts-métrages produits par Samsa Film dont « **Stam** », un documentaire de Anne Schiltz et Charlotte Grégoire, qui a reçu le prix "Romania Section Award" au Festival de Sibiu en Roumanie ainsi que « **IvoEva** » de Sandy Lorente, qui s'est vu attribuer le « Prix du Meilleur Court-Métrage de Fiction au Festival « Kino im Fluss » (Cinéfleuve) de Saarbruck.

Le court-métrage d'animation « Le gardien du Nid » réalisé par Olivier Pesch et produit par Samsa Film a été sélectionné en compétition à une dizaine de festivals européens.

## Concours de scénarii

Le Fonds a lancé son 3e concours d'écriture de traitement cinématographique pour lequel 10 projets avaient été soumis.

Le premier prix, doté de € 3.000 a été attribué à « Melusina TS » écrit par Bernard Michaux. Le deuxième prix, doté de € 1.500, a été attribué à « Contingencies » écrit par Laura Schroeder en collaboration avec Christian Thiry.

## Filmpräis 2007

Le « Filmpräis » récompense les meilleures contributions artistiques et techniques des derniers 18 mois du cinéma luxembourgeois.

La troisième édition du « Lëtzebuenger Filmpräis » a eu lieu le 30 novembre 2007 à la Rockhal à Esch-sur-Alzette. La soirée au cours de laquelle dix prix ont été décernés fut précédée des journées du film luxembourgeois.

### 9.4. Autres activités

Le Fonds a contribué financièrement à **Strategics** visant la formation continue en marketing et en financement de films ainsi qu'à **EAVE** (Les entrepreneurs de l'audiovisuel). EAVE est un programme de formation professionnelle destiné aux producteurs de films, télévision, fiction et documentaire. Strategics et EAVE sont deux initiatives soutenues par le Programme MEDIA de l'Union européenne.

MEDIA est le programme de soutien de l'Union européenne pour l'industrie audiovisuelle, géré conjointement par la Direction Générale Société de l'information et médias sous l'autorité de la Commissaire Viviane Reding et par l'Agence Executive Education, Audiovisuel et Culture. MEDIA intervient à la fois en amont et en aval de la production en cofinçant la formation continue des professionnels, le développement de projets de production, la distribution et la promotion des œuvres européennes.

Le Fonds héberge le MEDIA Desk Luxembourg depuis 1992. Le MEDIA Desk Luxembourg a un rôle d'interface entre le programme MEDIA et les producteurs luxembourgeois. Afin de participer aux programmes MEDIA, les professionnels de l'audiovisuel sont invités à soumettre des projets suite aux appels à propositions qui sont régulièrement publiés au Journal officiel de l'Union européenne.

**Annexe : Liste des programmes luxembourgeois sur antenne pendant l'année 2007**

**TELEVISION**

**Programmes radiodiffusés à rayonnement international**

<b>Programme</b>	<b>Mode de diffusion</b>	<b>Organisme de radiodiffusion</b>
RTL TVi	Terrestre numérique Canal 24 Câble luxembourgeois et belge	CLT-UFA S.A.
Club RTL	Terrestre numérique Canal 24 Câble luxembourgeois et belge	CLT-UFA S.A.
RTL4	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA (en numérique) Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL5	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA (en numérique) Câble luxembourgeois et néerlandais	CLT-UFA S.A.
RTL9	Terrestre Canal 21 à Dudelange Câble luxembourgeois et français ASTRA bouquet Canal Sat	CLT-UFA S.A.
RTLShopping	Terrestre Canal 21 à Dudelange Câble luxembourgeois et français ASTRA bouquet CanalSat	CLT-UFA S.A.
RTL 7	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique	CLT-UFA S.A.
Teleshop 4	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique	CLT-UFA S.A.

Teleshop 5	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique	CLT-UFA S.A.
Teleshop 7	Terrestre numérique Canal 24 Satellite ASTRA en numérique	CLT-UFA S.A.
Plug TV	Terrestre numérique Canal 24	CLT-UFA S.A.
RTL8	Terrestre numérique canal 7	CLT-UFA S.A.
Téléshop 8	Terrestre numérique canal 7	CLT-UFA S.A.
RTL TVi 20 ans	Réseau câblé belge	CILT-UFA S.A.

#### Programme radiodiffusé visant le public résident

Programme	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
RTL Télé Lëtzebuerg  (den 2tenRTL )	Terrestre numérique canal 27 Satellite ASTRA en numérique réseaux câblés  Terrestre numérique canal27 réseaux câblés	CLT-UFA S.A.

#### Programmes luxembourgeois par satellite

Programme	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
Liberty TV	Satellite ASTRA en numérique	Liberty TV.com S.A.
Nordlicht TV	Satellite ASTRA en numérique	Nordlicht s.à r.l.
Chamber TV	Satellite ASTRA en numérique	Chambre des députés



Luxe.TV en langue française	Satellite ASTRA en numérique	DVL. TV S.A.
Luxe.TV en langue allemande	Satellite ASTRA en numérique	DVL. TV S.A.
Luxe TV en langue anglaise	Satellite ASTRA en numérique	DVL TV S.A.
Setanta Sports 1	Satellite ASTRA en numérique	Setanta Sports s.à r.l.
Setanta Sports 2	Satellite ASTRA en numérique	Setanta Sports s.à r.l.
Setanta Golf	Satellite ASTRA en numérique	Setanta Sports s.à r.l.
Celtic TV	Satellite ASTRA en numérique	Setanta Sports s.à r.l.
Rangers TV	Satellite ASTRA en numérique	Setanta Sports s.à r.l.
Setanta Ireland	Satellite ASTRA en numérique	Setanta Sports s.à r.l.
Current TV	Satellite ASTRA en numérique	Current Media Europe s.à r.l.
Footschool TV	Satellite ASTRA en numérique	Premium to Home S.A.
Ciné Pop	Satellite Eutelsat en numérique	AB Luxembourg S.A.
Ciné First	Satellite Eutelsat en numérique	AB Luxembourg S.A.

#### Programmes Luxembourgeois par câble

Programme	Mode de diffusion	Organisme de radiodiffusion
Nordlicht TV	Certains réseaux câblés	Nordlicht s.à r.l.
Uelzechtkanal	Certains réseaux câblés	Uelzechtkanal a.s.b.l.

Dok	Certains réseaux câblés	DOK TV S.A.
Chamber TV	Certains réseaux câblés	Chambre des députés
TEST (Television Steesel)	Réseau câblé de la Commune de Steesel	Luxembourg Movie Production
TOPTV Store	Certains réseaux câblés	TEK Distributions s.à r.l.
Luxe TV	Certains réseaux câblés	DVL TV S.A.

## **RADIO SONORE**

### **Programme radiodiffusé à rayonnement international**

<b>Programme</b>	<b>Fréquences</b>	<b>Organisme de radiodiffusion</b>
RTL	234 KHz OL 5990 KHz OC en numérique	CLT-UFA S.A.
RTL Radio	1440 KHz OM 93,3 FM 97,0 FM 6095KHz OC en numérique	CLT-UFA S.A.

### **Programmes de radio à émetteur de haute puissance**

<b>Programme</b>	<b>Fréquences</b>	<b>Organisme de radiodiffusion</b>
RTL Radio Lëtzebuerg	92,5 FM 88,9 FM	CLT-UFA S.A.
Honnert,7 De soziokulturelle Radio	100,7 FM	Etablissement de Radiodiffusion Socioculturelle, établissement public
Den Neie Radio	107,7 FM	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise s.à r.l.

### Programmes de radios à réseau d'émission

Programme	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
Radio Latina	101,2 FM 103,1 FM	Société européenne de communication sociale s.à r.l.
Den Neie Radio	102,9 FM 104,2 FM	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise s.à r.l.
Radio ARA	103,3 FM 105,2 FM	Alter Echos s.à r.l.
Eldorado	105,0 FM 107,2 FM	Luxradio s.à r.l.

### Programmes de radios locales

Programme	Fréquences	Organisme de radiodiffusion
RADIO LORA	102,2 FM	Association pour la création et l'exploitation d'émissions radiophoniques par antenne et par câbles a.s.b.l.
RADIO LNW	102,2 FM	Coraly a.s.b.l.
RADIO DIDDELENG	103,6 FM	Radio locale de la Ville de Dudelange a.s.b.l.
RADIO INTERCULTURELLE	103,9 FM	Radio Interculturelle de Gilsdorf a.s.b.l.
LRB	103,9 FM	Radio locale Réiserbann-Bétebuerg a.s.b.l.
RCB	106,1 FM	Radio Classique Bergem a.s.b.l.
RADIO GUDD LAUN	106,1 FM	Radio Gudd Laun a.s.b.l.
RADIO AMIZADE	106,1 FM	Radio Amitiés a.s.b.l.
RADIO R.S.RECKENG	106,5 FM	Radio Sympa a.s.b.l.
RADIO ACTIF 106,5 EECHTERNOACH	106,5 FM	Info Loisirs a.s.b.l.
ROM –LOKALRADIO VU MIEDERNACH	106,5 FM	Radioorganisatioun Medernach a.s.b.l.
RADIO BELLE VALLEE	107,0 FM	Lokal Radio Bieles, Suessem, Zolver, Eilereng a.s.b.l.
CITY FM	100,2 FM	Imagine Music Luxembourg a.s.b.l.
LRB2	105,7FM	LRB 2 a.s.b.l.

### 3. La Commission d'Economies et de Rationalisation

En 2007, les activités de la Commission d'Economies et de Rationalisation ont été axées sur les points suivants :

#### 1. Les travaux préparatoires en vue du renforcement des cadres du personnel des services de l'Etat au cours de l'exercice 2008 (numerus clausus).

Suite à la décision du Gouvernement de poursuivre d'une façon cohérente et conséquente sa politique de stabilisation au niveau des dépenses de l'Etat avec comme corollaire un développement prudent des effectifs, les départements ministériels ont été invités en 2007 à limiter leurs demandes de renforcement à charge du numerus clausus 2008 aux besoins les plus urgents et prioritaires. Dans ce contexte, la Commission d'Economies et de Rationalisation a été saisie de 674 demandes.

Afin de permettre une mise en perspective de l'effort de restriction de la progression des effectifs, l'évolution du nombre de nouveaux postes créés annuellement depuis 1970 est reproduite ci-après :

Exercice	Numerus clausus			Hors numerus clausus	Total
	Ministères/ Administrations/ Services	Enseignement postprimaire	Autres Engagements		
1970	100			n.d.	100
1971	100			n.d.	100
1972	100			n.d.	100
1973	100			n.d.	100
1974	100			n.d.	100
1975	100			n.d.	100
1976	75			n.d.	75
1977	100			n.d.	100
1978	100			n.d.	100
1979	75	75		n.d.	150
1980	75			n.d.	75
1981	75	33	1	n.d.	109
1982	30	30	29	n.d.	89
1983	45	35	6	n.d.	86
1984	76	35	50	n.d.	161
1985	83	40	10	n.d.	133
1986	108	30	20	n.d.	158
1987	83	30	16	n.d.	129

1988	65	30	25	n.d.	120
1989	136	35	10	n.d.	181
1990	139	30	10	6	185
1991	139	30	20	15	204
1992	122	35	5	/	162
1993	121	30	5	76	232
1994	44	10	6	13	73
1995	108	42	/	24	174
1996	109	26	6	25	166
1997	94	20	6	86	206
1998	56	44	/	16	116
1999	77	40	50	220	387
2000	210	40	50	115	415
2001	191	50	50	50	341
2002	250	90	50	45	435
2003	311	50	50	128 <sup>(1)</sup>	539
2004	90	50	50	422 <sup>(2)</sup>	612
2005	230	50	50	131 <sup>(3)</sup>	461
2006	209	50	36	57 <sup>(4)</sup>	352
2007	130	50	45	148 <sup>(5)</sup>	373
<b>TOTAL</b>	<b>4.356</b>	<b>1.110</b>	<b>656</b>	<b>1.577</b>	<b>7.699</b>

- (1) y compris 100 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.
- (2) y compris 100 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et 270 ouvriers forestiers à tâche complète.
- (3) y compris 80 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.
- (4) y compris 40 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.
- (5) y compris 20 postes pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

Le présent relevé ne comprend pas les régularisations de postes entreprises depuis 1999, ni les renforcements dits « hors numerus clausus » d'avant 1990.

Sur base des propositions formulées par la Commission d'Economies et de Rationalisation, le Conseil de Gouvernement, lors de sa séance du 21 septembre 2007, a décidé de retenir 275 nouveaux engagements à opérer en 2008, à savoir :

## Engagements nouveaux à opérer en 2008

Affectation des postes	Engagements retenus	Remarques/Justifications
Ministère d'Etat Commission nationale pour la Protection des Données	2 attachés de Gouvernement 2 employés (juristes) – (actuellement en poste avec CDD expirant début 2008) 2 rédacteurs	Besoins spécifiques liés à l'examen des demandes d'autorisation, la poursuite des efforts entamés au niveau d'une meilleure guidance des responsables du traitement, la sensibilisation du public en général et l'information et l'assistance des citoyens qui souhaitent vérifier ou imposer le respect de leurs droits – besoins découlant de la réforme de la loi relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel
<b>TOTAL :</b>	<b>6</b>	
Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration Ministère	1 expéditionnaire	<u>Direction du Protocole et de la Chancellerie</u> Absence d'agent assurant la gestion du courrier et de l'archivage
	1 employé C	<u>Bureau des Passeports, Visas et Législations :</u> augmentation exponentielle du nombre des demandes de visas
	1 expéditionnaire	<u>Direction de la Coopération au Développement</u> Augmentation constante du nombre des projets et du budget consacré à la coopération et à l'action humanitaire (gestion administrative des dossiers)
	1 employé C	<u>Direction de l'Immigration</u> <u>Service des Réfugiés :</u> conversion d'un emploi temporaire d'employé C en poste définitif (fin du contrat temporaire le 31.07.2008)
	1 attaché de Gouvernement (juriste) 2 rédacteurs 2 employés C ou B	<u>Service des Etrangers :</u> nouvelles attributions découlant du projet de loi sur la libre circulation des personnes et l'immigration : introduction de deux nouveaux titres de séjour, vérification si le droit de séjour <u>permanent</u> , après un séjour légal ininterrompu de cinq ans, peut être octroyé à un citoyen <u>de l'UE</u> (notamment si le requérant n'a pas été une charge pour le système d'assistance sociale), introduction d'un nouveau statut pour les ressortissants de <u>pays</u> <u>tiers</u> (résidEnt de longue durée), extension des heures d'ouverture du guichet public, installation d'une « help line ». Augmentation du nombre des demandes en obtention de cartes et de permis de séjour (+ 50% par rapport à 2001)
Centre de Rétention	1 cadre supérieur	- Chargé de direction
	1 cadre moyen	- Chef de la sécurité
	1 cadre moyen 1 infirmier diplômé 1 éducateur gradué	- Greffe
	1 employé C	<u>Direction de la Défense</u> Augmentation du volume de travail incombant au secrétariat, gestion de la protection des documents sensibles

Ambassades et Représentations permanentes	2 secrétaires de légation	
	2 rédacteurs	
<b>TOTAL :</b>	<b>19</b>	
Armée (attributions relevant des compétences du Ministre de la Défense	2 officiers 3 sous-officiers 2 caporaux de carrière	Nomination des candidats qui termineront leur formation en 2008
	1 instituteur spécial	
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<u>Ecole de l'Armée</u> (besoins résultant de la réforme de l'école – possibilité pour les soldats volontaires de compléter leur formation scolaire à l'école de l'Armée après 24 mois de service militaire)
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Ministère	1 rédacteur	Introduction d'un système de gestion électronique des documents du Ministère avec pour objectifs : amélioration des flux d'informations de la communication interne et externe ; gestion centralisée des archives ; coordination plus facile des services. La réalisation du projet, qui s'inscrit dans le programme de gouvernance électronique décidé par le Gouvernement en avril 2005 est la suite logique d'une recommandation faite par la Cour des comptes dans son rapport concernant le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Enseignement supérieur	1 attaché de Gouvernement (juriste)	Supervision et organisation des procédures de reconnaissance de diplômes, d'homologation de diplômes et d'inscription de titres académiques au registre des titres. Remplacement d'un professeur-attaché admis à la retraite au 1.10.2007
Centre national de l'Audiovisuel	1 chef de services spéciaux (fonction de médiathécaire)	A partir de janvier 2008, prise en mains et gestion du nouveau service public médiathèque mis en place par une société spécialisée. Fonction indispensable pour faire fonctionner la nouvelle médiathèque : contact permanent avec le public, gestion du prêt, gestion des consultations sur place et à distance, acquisition des documents et archivage électronique de ces documents
	1 employé S	Reprise de la gestionnaire du Musée The Family of Man à Clervaux par l'Etat. Le Musée est actuellement géré par l'a.s.b.l. Les amis du Musée The Family of Man. Dans le cadre de l'adoption du régime de service de l'Etat à gestion séparée par le CNA à partir du 1.1.2007, cette reprise avait été convenue avec l'Inspection générale des Finances. La reprise par l'Etat du personnel de nettoyage du Musée, représentant 2 emplois à mi-tâche et à caractère saisonnier, sera demandée à charge de la provision globale au rythme des saisons
Centre national de Littérature	1 conservateur	Remplacement de deux professeurs-détachés à mi-temps devant l'impossibilité de trouver des candidats pour un nouveau détachement dans l'enseignement secondaire. Le fonctionnement même de l'institut culturel, très peu doté en personnel, est remis en question
	1 bibliothécaire	Les travaux de catalogage de la bibliothèque

Service des Sites et Monuments nationaux	1 employé D	qui comprend quelques 40.000 livres, la rédaction parallèle de la Bibliothèque courante de la littérature luxembourgeoise, ouvrage de référence, ainsi que le service aux lecteurs dans la salle de lecture dépassent de loin la capacité de travail d'une seule personne
<b>TOTAL :</b>	<b><u>7</u></b>	Renforcement du service de comptabilité : grave surcharge du fonctionnaire actuellement en place qui doit assurer seul à la fois la comptabilité du SSMN ainsi que celle du Fonds pour les Monuments historiques. Projet de recruter d'urgence un spécialiste en comptabilité du secteur privé avec pour but l'introduction des principes de la comptabilité analytique dans la gestion du Fonds pour les monuments historiques
Ministère des Finances Administration des Contributions directes	1 attaché de Gouvernement 3 rédacteurs 3 expéditionnaires	Adaptation de l'effectif à l'évolution du volume de travail – augmentation du nombre des contribuables, couverture de nouvelles missions (fiscalité de l'épargne, retenue à la source libératoire, coopération interadministrative et judiciaire, pacte logement, etc.) (+ abolition de l'ancien régime de remplacement par anticipation)
Administration de l'Enregistrement et des Domaines	1 attaché de Gouvernement 3 rédacteurs 2 expéditionnaires 2 employés C	Adaptation de l'effectif à l'évolution du volume de travail – augmentation du nombre des dossiers à tous les niveaux ainsi que des tâches incombant au personnel, nécessité de combler les retards et d'intensifier les contrôles, conversion de six emplois temporaires d'employés C en postes définitifs
Administration des Douanes et Accises	1 cadre supérieur	Renforcement des structures de direction des administrations fiscales (loi du 25 août 2006)
<b>TOTAL :</b>	<b><u>16</u></b>	
Ministère de la Justice Ministère	1 rédacteur	<u>Service des Armes prohibées – Gardiennage :</u> stabilisation du service, remplacement de 2 agents CAE (confidentialité des dossiers traités), obligations croissantes, nécessité d'assurer des contrôles administratifs plus systématiques
	3 employés D 2 employés C	<u>Service de l'Indigénat :</u> réduction des délais de traitement des dossiers, surcroît de travail découlant du projet de loi sur la nationalité luxembourgeoise (double nationalité), conversion de 5 emplois temporaires en postes définitifs (3 employés D, 2 employés C)
Administration judiciaire	1 employé S	Service de presse des autorités judiciaires (déclaration sur l'Etat de la Nation)
	1 bibliothécaire/archiviste 2 concierges 1 garçon de bureau	Fonctionnement de la Cité judiciaire
Etablissements pénitentiaires	1 psychologue	<u>Centre pénitentiaire de Luxembourg</u> Renforcement du service psychosocial : encadrement des détenus, interventions en cas de crise, comité de guidance, formation psychologique du personnel
	2 assistants sociaux 2 éducateurs gradués	Amélioration de l'encadrement des prévenus  Prise en charge socio-éducative des prévenus et des condamnés, promotion du travail de réinsertion sociale des détenus



	1 rédacteur	Service greffe : diverses tâches administratives et procédurales, gestion des banques de données, questionnaires et statistiques (surcroît de travail, remplacement d'agents CAE)
	7 sous-officiers (gardiens)	Renforcement des services de garde, accroissement en général de la population carcérale (amélioration de la sécurité périmétrique, renforcement des contrôles des personnes, véhicules et colis, renforcement de l'équipe de surveillance à la buanderie centrale en raison de l'augmentation de la production, surveillance en clinique des détenus hospitalisés et compensation des nombreuses absences)
	1 ouvrier (aide-cuisinier)	Renforcement et professionnalisation des services cuisine
	1 éducateur	<u>Centre pénitentiaire de Givenich</u> Renforcement du service socio-éducatif : Elargissement et diversification des offres de prise en charge en groupe des détenus
	1 contremaître-instructeur	Direction du nouvel atelier de peinture (mise au travail et formation des détenus, participation aux travaux d'entretien)
	1 contremaître-instructeur	Direction du nouvel atelier d'électricité (mise au travail et formation des détenus, participation aux travaux d'entretien)
	3 sous-officiers (gardiens)	Renforcement du service de garde en vue de l'ouverture en 2009 de la section « femmes » (recrutement anticipé pour familiariser les nouveaux agents avec leurs tâches)
Police grand-ducale	30 agents des cadres de l'inspecteur et du brigadier de police	Renforcement du <u>cadre policier</u> : Plan de recrutement pluriannuel (engagement du personnel qui terminera sa formation en 2008)
	1 ingénieur	Modernisation du réseau – radio
<b>TOTAL :</b>	<b><u>62</u></b>	
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative Ministère	1 attaché de Gouvernement	Centralisation des opérations administratives de recrutement des employés de l'Etat (amendements au projet de loi N°5257)
	1 médecin du travail	Augmentation des travaux d'embauche et des examens périodiques
Commissariat du Gouvernement chargé de l'instruction disciplinaire	1 attaché de Gouvernement (juriste)	Accroissement sensible du travail du Commissariat du Gouvernement chargé de l'instruction disciplinaire (les délais d'instruction sont passés de 146 jours en 2004 à 433,5 jours en 2006 ; la loi du 05.08.2006 a en plus élargi la compétence du Commissaire de Gouvernement au secteur communal)
Centre informatique de l'Etat	20 postes	Provision globale destinée à couvrir les besoins en personnel informatique du CIE et des administrations
<b>TOTAL :</b>	<b><u>23</u></b>	
Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire Ministère	1 attaché de Gouvernement (économiste)	<u>Direction des finances communales</u> Besoin croissant en matière de conseil financier en faveur des autorités communales ; dans le cadre du Pacte de Stabilité et de

		<p>Croissance, la Direction des finances communales est confrontée à une augmentation croissante de travail due à l'implication du Ministère dans les travaux liés au Pacte de Stabilité et de Croissance ; création d'une cellule de statistiques ; participation active aux travaux de la commission spéciale « Réorganisation territoriale du Luxembourg » ainsi qu'à la réforme de la comptabilité communale et de la création éventuelle d'une Cour des Comptes communale</p> <p><u>Direction de l'Aménagement du Territoire</u></p> <p><u>Direction de l'Aménagement communal et du Développement urbain</u></p> <p>Départ d'un juriste en 2006 non-remplacé. Augmentation considérable des recours contentieux, mise en œuvre de tous les plans d'aménagement particuliers par des projets d'exécution et par des conventions pour lesquels un contrôle approfondi par le Ministère s'impose</p> <p>Augmentation considérable des projets d'aménagement par l'application de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, traitement de 200 dossiers PAP en 2006 par un seul urbaniste ; à partir de la date à laquelle toutes les communes devront avoir procédé à la refonte et à l'adaptation complète de leurs PAG's respectifs, la Direction se verra confrontée à 2000 dossiers par an au minimum ; amélioration qualitative des avis et du développement urbain</p> <p><u>Commissariat de district de Grevenmacher :</u> accroissement constant et substantiel des missions du commissariat de district depuis 1973, année du dernier renforcement, augmentation des dossiers</p>
	1 attaché de Gouvernement	
	1 attaché de Gouvernement (juriste)	
	2 employés S (urbanistes)	
Commissariat de District	1 rédacteur	
<b><u>TOTAL :</u></b>	<b><u>6</u></b>	
Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle Centre de Langues	1 employé S	Renforcement de la structure administrative du Centre : extension de ses missions (centre de certification), organisation plus flexible des cours en vue de répondre aux besoins des usagers ; constitution d'un cadre du personnel stable en remplacement des enseignants bénéficiant actuellement de décharges pour assurer des tâches administratives
Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques	1 employé S	Organisation des épreuves standardisées dans le cadre du passage de l'enseignement primaire à l'enseignement postprimaire (missions actuellement assurées par un instituteur qui partira à la retraite) et extension de ce type d'épreuves sur d'autres moments de la scolarité (3 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup> années d'études)
	1 rédacteur	Renforcement de l'équipe en charge de la gestion de la formation continue des enseignants : augmentation des formations continues à organiser pour les enseignants du postprimaire (règlement grand-ducal du 31.07.2007 – 8 heures de formation par an et par enseignant), organisation de la formation continue à l'intention du personnel enseignant de l'enseignement primaire (transfert d'attributions à partir de l'ancien ISERP)
Etablissements scolaires d'enseignement postprimaire	50 postes d'enseignants	

	1 artisan	Plan de recrutement quinquennal (enseignement postprimaire et régime préparatoire)
	1 artisan	Lycée technique hôtelier Alexis Heck : gestion journalière des cuisines, du restaurant, des commandes ainsi que des stocks de marchandises et de matériel (missions actuellement assumées par un enseignant)
	3 artisans (ouvriers E)	Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette : fonction d'appariteur pour le laboratoire de biologie (nombre accru de leçons, décharge des enseignants actuellement en charge de cette tâche)
<b>TOTAL :</b>	<b>58</b>	Lycée du Nord à Wiltz : reprise par l'Etat de 3 agents (1 concierge/artisan, 2 instructeurs de natation) travaillant actuellement au centre sportif pour le compte de la Ville de Wiltz et dont les salaires sont remboursés par l'Etat
Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle Département des Sports (attribution relevant des compétences du Ministre des Sports)	1 ouvrier	<u>Institut national des Sports</u> Renforcement du personnel affecté aux services cuisine, restauration, conciergerie et nettoyage : surcroît de travail engendré par la mise en place de la nouvelle section « Sports-études »
	1 artisan (ouvrier E)	Besoins en personnel dans le cadre de la mise en service en 2008 de la <u>nouvelle Base nautique de Lultzhausen</u> (extension des activités, infrastructures quintuples des anciennes) : entretien et réparation du matériel nautique et roulant, nettoyage des équipements, gestion des magasins de stockage
<b>TOTAL :</b>	<b>2</b>	Groupe permanent d'Encadrement psychotraumatologique : constitution d'un cadre du personnel stable en renforcement de l'équipe de coordination occasionnelle, actuellement dépassée par les événements
Ministère de la Famille et de l'Intégration Ministère	1 attaché de Gouvernement	Renforcement des efforts en matière d'intégration de tous les résidents étrangers : élaboration d'une stratégie nationale de l'intégration, mise en œuvre du programme communautaire « Fonds de l'Intégration », élaboration et suivi de programmes et de mesures d'intégration dans le cadre de la nouvelle législation sur l'immigration
Commissariat du Gouvernement aux Etrangers	1 attaché de Gouvernement	Institution du Centre pour l'Egalité de Traitement prévu par la loi du 28 novembre 2006 – promotion, analyse et surveillance de l'égalité de traitement entre toutes les personnes
	1 attaché de Gouvernement 1 employé D (rédacteur)	Agence nationale du Programme communautaire « Jeunesse en Action » : engagement de 2 agents sous contrats de travail avec le Centre Information Jeunesse à l'heure actuelle
Service national de la Jeunesse	1 éducateur gradué 1 employé D	Service Animation/Centre Marienthal : engagement d'un agent sous contrat avec la Centrale des Auberges de Jeunes luxembourgeoises à l'heure actuelle
	1 employé C	Renforcement du service « enquêtes à
Fonds national de Solidarité	1 assistant social	

Caisse nationale des Prestations familiales	4 rédacteurs	domicile » afin d'éviter des abus et des prestations indûment versées
<b>TOTAL :</b>	<b>12</b>	Augmentation du nombre des dossiers
Ministère de la Santé Direction de la Santé	1 licencié en sciences de la santé publique	<u>Division de la Médecine préventive</u>
Laboratoire national de Santé	1 médecin (épidémiologiste)	Mise en œuvre, élargissement, multiplication et évaluation des projets de promotion et de prévention de la santé, extension des activités au niveau de la gestion du programme « Gesond iessen, méi bewegen »
<b>TOTAL :</b>	<b>3</b>	<u>Division d'Anatomie pathologique</u>
Ministère de l'Environnement Administration de l'Environnement	1 ingénieur en microbiologie	Registre morphologique des tumeurs : nécessité d'assurer une évaluation systématique des données épidémiologiques en vue de l'assurance de qualité dans le domaine de la cancérologie, création d'un registre national du cancer
<b>TOTAL :</b>	<b>3</b>	<u>Division de la Microbiologie</u>
Ministère de l'Environnement Administration de l'Environnement	1 ingénieur (en génie civil)	Création d'un poste stable permettant de pérenniser le programme de recherche et de surveillance des pathogènes de la chaîne alimentaire, couverture du volet scientifique de l'agence de sécurité alimentaire en voie d'établissement et collaboration avec les réseaux européens
<b>TOTAL :</b>	<b>3</b>	<u>Division des Déchets</u>
Ministère de l'Environnement Administration de l'Environnement	1 ingénieur (en technologie industrielle)	Couverture de multiples missions en rapport avec le contrôle des installations de traitement des déchets, la gestion et le suivi de l'inventaire des appareils contenant des PCB/PCT et la mise en œuvre du plan directeur sectoriel « Décharges pour déchets inertes » (tâches actuellement assumées par un agent détaché de l'ARBED qui partira à la retraite en 2008)
<b>TOTAL :</b>	<b>2</b>	<u>Division des Etablissements classés</u>
Ministère du Travail et de l'Emploi Administration de l'Emploi	4 rédacteurs	Nécessité d'assurer un contrôle systématique des conditions d'exploitation en vue de vérifier le respect des prescriptions environnementales applicables à un établissement classé, respect des délais légaux d'instruction des demandes d'autorisation
<b>TOTAL :</b>	<b>8</b>	
Ministère de la Sécurité sociale Inspection générale de la Sécurité sociale	4 éducateurs gradués	
<b>TOTAL :</b>	<b>8</b>	
Ministère de la Sécurité sociale Inspection générale de la Sécurité sociale	1 rédacteur	Augmentation constante du nombre des entreprises ayant instauré un régime complémentaire de pension (1.500 entreprises avant la fin de l'année 2007). Adaptation de l'effectif des vérificateurs à l'évolution du volume de travail dans les domaines de l'importation et de la vérification annuelle des données des entreprises, de l'établissement d'un certificat fiscal annuel par entreprise, du contrôle annuel estimé d'au moins 100 certificats individuels, de la transmission après vérification de quelque 500 certificats non imposables par vérificateur et des contrôles en

	1 infirmier gradué	relation avec l'établissement de l'assiette cotisable pour le PSV
	1 employé C	<u>Cellule d'évaluation et d'orientation</u> Institution d'une commission de qualité des prestations et nouvelles missions découlant de loi du 23 décembre 2005 modifiant différentes dispositions du Code des Assurances sociales en matière d'assurance dépendance
<b>TOTAL :</b>	<b>3</b>	Renforcement du secrétariat au niveau de l'accueil physique des visiteurs et de la prise en charge de la « help-line 478-6060 »(quelque 600 appels/mois), de la gestion et du scanning du courrier, du traitement et de l'archivage des dossiers demandeurs, des appels d'offres « aides techniques », de la gestion du matériel de bureau et de l'assistance administrative des agents scientifiques
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural Ministère	1 employé C	Renforcement de l'unité de contrôle rattachée à l'Administration des Services techniques de l'Agriculture : travaux de secrétariat et d'instruction primaire des dossiers
Administration des Services techniques de l'Agriculture	1 ingénieur	<u>Laboratoire de Contrôle et d'Essais</u> Laboratoire national de référence pour l'analyse des additifs dans les aliments pour animaux, retard considérable dans l'élaboration du système qualité, contrôle officiel des aliments pour animaux et des engrais selon la norme ISO 17020. Certification des semences : reprise des travaux effectués jusqu'à présent par la Centrale paysanne afin de ne pas compromettre la production de semences luxembourgeoises et l'approvisionnement du marché luxembourgeois en semences d'origine luxembourgeoise
Service d'Economie rurale	1 rédacteur	Division des paiements directs : suite à la réforme de la PAC le service gère des paiements directs aux agriculteurs de l'ordre de 60 millions d'euros par an. Le concept de « conditionnalité » lie le paiement intégral de ces aides au respect des dispositions de 19 textes légaux. La tâche de l'agent demandé consistera dans la gestion de ces aides directes (paiement unique, indemnité compensatoire, prime d'entretien du paysage et de l'espace naturel, relations avec les autres administrations, fichier clients, PANC, gestion du courrier)
Administration des Services vétérinaires	1 employé	Comptable pour le service des comptabilités agricoles
	1 assistant technique médical	Accroissement permanent des analyses à réaliser à la fois dans le cadre des crises actuelles, telles la grippe aviaire et la fièvre catarrhale ovine et dans le cadre des programmes de lutte contre la paratuberculose, l'IBR (rhinotrachéite infectieuse des bovins), la BVD (diarrhée virale bovine) et les salmonelles (toutes les espèces animales)
<b>TOTAL :</b>	<b>5</b>	
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur Ministère Direction générale de l'entreprise, du	1 attaché de Gouvernement	

développement économique et du commerce extérieur (DG 1)	(économiste)  1 attaché de Gouvernement (économiste)  1 employé S	<p><u>Direction du développement économique</u> Depuis l'adhésion des pays de l'Est à l'Union Européenne et de l'importance économique croissante de la Chine et de l'Inde, les flux d'investissement industriels vers le Luxembourg se sont amenuisés ; les efforts déployés pour attirer des investisseurs potentiels vers le Grand-Duché se sont multipliés ; ceci constitue un travail considérable, intensif en hommes/heures ; il est donc nécessaire de renforcer l'équipe du BED/Luxembourg par un cadre supérieur</p> <p><u>Direction de la recherche et de l'innovation</u> Mise en œuvre du programme gouvernemental par le plan d'action « technologies de la santé » visant le développement d'activités économiques nouvelles. La mise en œuvre du plan requiert le recrutement d'une personne</p> <p><u>Direction de la politique d'entreprise</u> Le Portail entreprises est en ligne depuis fin novembre 2004. Il est destiné à devenir un lieu d'échanges privilégié entre les entreprises, les administrations compétentes et les chambres professionnelles. Le Portail entreprises deviendra le futur « Guichet unique virtuel » en intégrant les différents assistants électroniques et applications électroniques permettant un échange entre les entreprises et les ministères. Vu la responsabilité du ministère dans la gestion du Portail entreprises, il est indispensable de constituer une équipe pour gérer ce portail. La mission de l'agent sera la conception et la rédaction du contenu à caractère économique, l'intégration de contenus dans le Content Management System (CMS), l'assistance rédactionnelle, la maintenance évolutive et corrective du site, etc...</p>
Direction générale du marché intérieur, de la consommation, de la politique régionale et des affaires générales (DG 2)	1 attaché de Gouvernement (juriste)	<p><u>Direction de la réglementation des marchés et de la consommation</u> Entrée en vigueur en 2008 de la loi relative à la recherche et la sanction de la violation des droits des consommateurs. Elle imposera à la DG2 de traiter elle-même les plaintes des consommateurs, de rechercher les infractions en la matière, d'instruire les dossiers et de plaider directement les affaires ; travail de préparation législatif et réglementaire concernant la loi relative à la concurrence</p>
Futur Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)	1 ingénieur (en comptabilité électromagnétique)	<p><u>Départements « Surveillance du marché » et « Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance »</u> Vérification de la conformité des produits de télécommunication et électriques aux exigences essentielles des directives ; mise en place du système qualité d'après la norme ISO/IEC 17025 : 2005 afin de se préparer à une accréditation ; collaboration avec l'Université du Luxembourg et les centres de recherches publics afin de valoriser le laboratoire ; mise en place de la surveillance du marché des jouets , gestion administrative et contrôle sur le terrain ; renforcement de l'Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance dans les domaines électriques et électromagnétiques</p>
STATEC	1 cadre supérieur	<p><u>Comptes nationaux</u> Le cadre légal relatif à l'élaboration des comptes nationaux mis en place au niveau</p>

		<p>communautaire est devenu de plus en plus exigeant et contraignant. Le système européen des comptes économiques et régionaux (SEC95) a mis le Luxembourg dans l'obligation d'introduire jusqu'en 2005 un système complet de comptes nationaux trimestriels et annuels. Lors du processus de révision du programme de transmission du SEC95 en 2006/2007, le Luxembourg a pu obtenir une prolongation pour certaines des dérogations venues à échéance en 2005. Le nouveau délai a été fixé pour 2008. La dérogation concernant la mise en place de comptes nationaux financiers a été prolongée jusqu'en 2010. Le nouveau programme de transmission comporte cependant une augmentation considérable du volume de données à transmettre. Au cours des dernières années, le STATEC n'a pas toujours été en mesure de se conformer à toutes les exigences de la réglementation européenne en ce qui concerne le programme de transmission du SEC95. Ainsi, le Luxembourg se trouve de plus en plus isolé au niveau de l'UE et de l'UEM en ce qui concerne la non-fourniture de certaines statistiques prévues par le règlement SEC95. Les cas les plus marquants sont les comptes par secteurs institutionnels où des statistiques relatives au secteur des ménages font complètement défaut ainsi que les comptes financiers. La récente révision du pacte de stabilité prévoit un renforcement de la surveillance de la commission envers les pays membres en vue de garantir la qualité des données sur les finances publiques</p>
	1 cadre supérieur	
	1 rédacteur	Réalisation des statistiques de l'Enquête permanente sur les budgets des ménages auprès de 1.500 ménages qui jouent un rôle décisif dans l'actualisation des chiffres de la consommation des ménages selon les grandes fonctions qui sont à la base du système de pondération de l'indice des prix à la consommation ; saisie des documents EBM
	1 rédacteur	Unité « population » en vue du recensement décennal et solution du problème statistique de la population au niveau communal
		Registre des entreprises et identification unique des entreprises en vue de la simplification (et du mesurage) de la charge administrative et statistique
<b>TOTAL :</b>	<b><u>9</u></b>	
Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement Ministère	1 huissier de salle	Couverture de nombreuses tâches de gestion de l'immeuble suite au déménagement en juin 2007 des 3 départements du ministère (missions jusqu'ici assurées par le propriétaire de l'ancien bâtiment), agrandissement des locaux, d'où un surcroît de travail au niveau des tâches d'huissier
Service des Aides au Logement	2 employés C	Stabilisation du service, remplacement de 2 agents CAE
<b>TOTAL :</b>	<b><u>3</u></b>	
Ministère des Travaux publics Administration des Ponts et Chaussées	1 ingénieur diplômé	Sollicitations accrues dans le domaine de l'inspection, de l'évaluation, de l'entretien et de

Administration des Bâtiments publics	1 ingénieur technicien 3 ouvriers de voirie 1 ingénieur technicien 1 ingénieur technicien	la réhabilitation des ouvrages d'art de l'Etat Sécurité dans les tunnels Compensation de la réduction de la main-d'œuvre active suite au reclassement interne de plusieurs ouvriers à capacité de travail extrêmement réduite <u>Division des Travaux neufs</u> Renforcement de la cellule technique en charge des réalisations concernant les performances énergétiques et l'utilisation d'énergies renouvelables dans les bâtiments nouveaux ; couverture de missions connexes et supplémentaires <u>Division de la Gestion du Patrimoine</u> Augmentation du nombre et de l'envergure des projets d'entretien, de rénovation et de modernisation du patrimoine immobilier de l'Etat, sollicitations nouvelles au niveau de l'assainissement énergétique, réalisation d'études techniques, mise en place d'un monitoring des gains d'énergie
<b>TOTAL :</b> Ministère des Transports Ministère	<b><u>7</u></b>	Besoins en personnel dans le cadre de la création d'une <u>Administration des Chemins de Fer</u> ayant pour missions de veiller au maintien et à l'amélioration du niveau de sécurité dans le secteur ferroviaire Direction
Direction de l'Aviation civile	1 cadre supérieur 1 rédacteur 1 ingénieur technicien 1 employé D	Besoins en personnel dans le cadre de la création d'une <u>Administration des Enquêtes techniques</u> ayant pour missions d'encadrer les enquêtes techniques relatives aux accidents et incidents graves survenus dans les domaines de l'aviation civile, des transports maritimes et du chemin de fer et d'alimenter les bases de données nationales, européennes et internationales y afférentes Direction Nécessité de disposer d'un agent ayant une compétence ATC Renforcement de l'équipe des agents assumant les fonctions d'inspecteur en matière de sûreté
Administration de l'Aéroport	3 ingénieurs techniciens	Couverture des besoins urgents en ressources humaines en matière de CNS (communication, navigation, surveillance) (institution de la nouvelle Administration de la Navigation aérienne)
<b>TOTAL :</b>	<b><u>9</u></b>	
<b>RESERVE DE POSTES</b>	<b>7 postes</b>	
<b>TOTAL DES POSTES :</b>	<b>275 postes</b>	



## **2. L'élaboration de 1.277 avis en matière d'engagement et de remplacement de personnel.**

Ces 1.277 avis se décomposent comme suit :

- 1) 469 avis concernant les remplacements pour cause de maladie, de congé de maternité, soit une double occupation du poste, pour lesquels la dépense a été imputée sur la provision globale inscrite sub 1)g) de l'article 08.0.11.310 du budget des dépenses de 2007, ainsi que les remplacements pour cause de congé parental.
- 2) 493 avis de remplacement suite à une vacance de poste (mise à la retraite, démission, etc...).
- 3) 41 avis s'occupant exclusivement de la mise à disposition des postes accordés dans le cadre du numerus clausus 2007.
- 4) 274 avis qui couvrent des aspects qui ne sont pas traités dans les rubriques ci-dessus et qui touchent souvent à des questions de principe.

## **3. L'allocation de postes réservés à des personnes handicapées à charge du budget de l'exercice 2007.**

Sur base de l'article 16(3)g de la loi du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007, la Commission d'Economies et de Rationalisation, en collaboration avec le Service des Travailleurs handicapés de l'Administration de l'Emploi, a accordé 1800 hommes-heures/semaine pour la création de postes réservés à des personnes handicapées.

Compte tenu de la formation, du handicap, des contre-indications et de l'activité proposée par le Service des Travailleurs handicapés, ainsi que des besoins annoncés par les administrations, la Commission a proposé l'engagement de 47 candidats avec les affectations suivantes :

<b>Affectations</b>	<b>Heures/semaine</b>
Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration / Bureau des Passeports	40
Administration des Douanes et Accises	160
Administration de l'Emploi	120
Administration de l'Environnement	120
Administration des Ponts et Chaussées	50
Administration de la Gestion de l'Eau	40
Administration du Personnel de l'Etat	40
Police grand-ducale	320
Education différenciée	120
Caisse nationale des Prestations familiales	80
Institut national des Sports/Base nautique de Lultzhausen	80
Maisons d'Enfants de l'Etat	80
Service de Renseignement de l'Etat	60
Centre de Psychologie et d'Orientation scolaires	40
Centre national de Formation professionnelle continue, Ettelbruck	40
Laboratoire national de Santé	40
Service central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat	40
Service national de la Jeunesse	10
Lycée Michel Rodange	40
Lycée-pilote	40
Lycée technique Michel Lucius	80
Lycée technique agricole	40
Lycée technique hôtelier Alexis Heck	40
Lycée technique Josy Barthel	40
Lycée du Nord	40

**TOTAL : 1.800 hommes-heures/semaine**

#### **4. Le Centre d'Études et de Recherches européennes Robert Schuman**

Le Centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman (CERE) a son siège dans la maison natale de l'ancien ministre français des Affaires étrangères. Il se livre à diverses activités focalisées sur l'histoire de la construction européenne au sens large du terme.

#### **Colloques, conférences, rencontres et séances d'information**

Les collaborateurs du CERE ont assisté aux colloques scientifiques suivants :

- colloque « La Lorraine, le Luxembourg et les pays wallons » organisé les 22 et 23 février 2007 par la région Lorraine sous la direction du professeur François Roth de l'Université de Nancy II ;
- colloque « Benelux revisited » organisé au château de Bourglinster par l'ambassade des Pays-Bas et le Clingendael Institute of International Relations, avec la participation du ministre de la Justice et du Trésor, Luc Frieden ;
- colloque « L'expérience européenne. 50 ans de construction de l'Europe » (22 au 24 mars) organisé à Rome par le Groupe de Liaison des professeurs d'histoire contemporaine auprès de la Commission européenne et le groupe « Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe » (UMR-IRICE) de l'Université de Paris I Sorbonne en collaboration avec la Représentation de la Commission européenne en Italie ;
- colloque « Colpach – un petit noyau de la future Europe : Bilan des travaux de recherches et perspectives d'avenir » organisé par les Amis du château de Colpach les 13 et 14 juillet;
- colloque « Robert Schuman et les pères fondateurs de l'Europe. Années de formation et cultures politiques » organisé à Metz en octobre par le Conseil Général de la Moselle et la Maison Robert Schuman à Scy-Chazelles.

Le CERE a aussi été sollicité dans le cadre de « 2007. Luxembourg et Grande région capitale européenne de la culture » en vue de participer :

- à différentes manifestations impliquant notamment des jeunes gens issues de la Grand Région et auxquelles le CERE prêtait main forte en les aidant à évacuer des travaux de recherche et de documentation sur des sujets européens, en l'occurrence la confection de biographies consacrées à des personnalités qui ont accompagné le processus d'intégration européenne ;
- au projet « Mythes européens » organisé en collaboration avec les autorités compétentes de la région wallonne, des Länder de Rhénanie Palatinat, de la Sarre, de la région lorraine et du Grand-Duché. Ce projet a donné naissance à une exposition itinérante et à des forums de discussion très fructueux ;
- au projet interrégional « Europäische Persönlichkeiten » initié par le maire de la ville de Trèves. Ce projet impliquait à son tour des jeunes de la Grande Région. Le CERE leur a fourni les matériaux nécessaires à la réalisation d'une anthologie biographique sur des personnalités de rayonnement européen issues de la Grande Région ;

- à un projet lancé en collaboration avec le professeur Frisch de l'Institut de sciences politiques de l'Université de Transylvanie dans le but de mieux faire connaître le Luxembourg et son histoire politique récente en Roumanie, et plus particulièrement à Sibiu, (Hermannstadt), la ville partenaire de la capitale culturelle européenne. Un article bilingue sur le Luxembourg a été publié dans la revue d'histoire « Transsylvania ».

Dans le cadre du programme d'échange européen ARION – qui coordonne les échanges et les formations des cadres dirigeants de l'enseignement secondaire – une formation continue a été offerte à un groupe de directeurs de lycées européens. A cette fin, le CERE s'était assuré le concours d'un expert juriste externe. Quant au programme d'échange européen EUROCLIO, le CERE a accueilli des classes du lycée Robert Schuman à Luxembourg, d'un gymnase de Varsovie, d'un collège de Lille, etc. Cette action visait à donner des suites concrètes aux recommandations réitérées du Premier ministre Jean-Claude Juncker, qui réclame une plus grande sensibilisation des jeunes au processus de l'intégration européenne, aux origines et aux finalités de l'Union.

Le CERE a par ailleurs continué à développer ses contacts avec l'Université de Sophia à Tokyo, une des plus prestigieuses universités du Japon. Une délégation de cette université – sous la direction du professeur d'origine luxembourgeoise, Jean-Claude Hollerich – a été accueillie au Centre Robert Schuman pour y passer un cours sur le rôle du Luxembourg dans la construction européenne. Il a été convenu de renforcer les échanges réguliers.

En outre le Centre Schuman a aussi accueilli les Anciens élèves de la Haute Ecole de Commerce (HEC) de Paris en visite à Luxembourg, ainsi que l'Association des fonctionnaires européens travaillant à Luxembourg. Comme par le passé, notre institut a été sollicité par des diplomates et autres invités étrangers soucieux d'en savoir plus sur l'histoire politique, diplomatique, économique, sociale et culturelle du Grand-Duché.

Finalement les collaborateurs du CERE ont offert des conférences publiques, entre autres au château du Bois Seigneur Isaak du baron Snoy, à la Maison de l'architecture, à l'Abbaye Neumünster, au Conservatoire de Luxembourg, etc. Lesdites conférences portaient sur des sujets aussi variés que le Joseph Bech et les Traités de Rome, le rôle de l'industriel Paul Wurth au sein de la Commission d'orientation économique de 1918/19, les débuts difficiles de l'union douanière belgo-luxembourgeoise, les enrôlés de force, etc.

### **Le réseau TEPSA**

Depuis la présidence luxembourgeoise de l'UE au premier semestre de 2005, le CERE a considérablement renforcé ses activités au sein de la *Trans European Policy Studies Association* (TEPSA). Ce réseau international fondé en 1974 comprend aujourd'hui 27 membres ; son but est de poursuivre et d'encourager la recherche en matière d'intégration européenne ainsi que de stimuler la discussion autour de la politique et des options politiques de l'Europe. La recherche transeuropéenne est focalisée en première ligne sur la mise en place d'institutions

démocratiques et efficaces. Dans cette optique, la TEPSA a initié maints débats et colloques internationaux consacrés au processus de la « constitutionnalisation » à travers des études sur les travaux de la convention européenne, sur le traité constitutionnel européen et finalement sur le traité de Lisbonne. Ces conférences ont attiré à la fois des chercheurs spécialistes du traité constitutionnel, des chercheurs en sciences politiques, des économistes, des juristes, des historiens et surtout des décideurs politiques et économiques. Ainsi par exemple, la TEPSA, en coopération avec le CIFE (Centre International de formation Européenne, basé à Nice et à Berlin), a organisé en octobre à Rome une rencontre pluridisciplinaire de chercheurs avec le président de l'Euro-group, Jean-Claude Juncker. Le responsable TEPSA du Centre Schuman a participé au colloque.

La TEPSA s'intéresse également de près aux questions de sécurité traitées en collaboration avec des experts externes. Ainsi le rôle de l'UE comme acteur global, ses relations avec l'OTAN, etc., ont été examinées et discutées à différentes reprises, tout comme les relations de l'Union européenne avec ses voisins proches (Europe orientale et Méditerranée), sans oublier l'études des négociations d'adhésion avec la Turquie.

L'élargissement de l'UE est un autre défi capital pour l'Union européenne : des chercheurs du réseau de la TEPSA ont publié des travaux sur l'intégration des nouveaux Etats membres, sur la perception de l'intégration européenne dans les pays candidats, sur l'impact du processus de prise de décision dans ces pays et l'influence des processus de prise de décision sur les administrations locales. Les relations avec les pays balkaniques, la Turquie et l'Ukraine se situent au centre des recherches les plus récentes. L'Union économique et monétaire, la monnaie commune et les relations avec les marchés mondiaux, les effets économique-financiers et sociaux de la mondialisation sont autant d'autres points régulièrement inscrits à l'ordre du jour.

Parmi les activités privilégiées du réseau TEPSA, mentionnons en particulier les « Presidency Conferences ». Tenues régulièrement tous les six mois et organisées en coopération avec l'institut membre du pays qui assume la présidence de l'Union européenne au cours du semestre à venir, ces tables rondes réunissent pendant une ou deux journées des chercheurs du monde académique et des décideurs du monde politique et économique. Partant, le représentant du Centre Schuman a participé en juin à la conférence de Lisbonne où il a été surtout question des priorités de la présidence portugaise. En effet les relations entre l'Europe et l'Afrique et entre l'Union européenne et le Brésil ont été au centre des discussions. En décembre, à la conférence de Ljubljana, les priorités de la présidence slovène ont été présentées par le ministre des Affaires étrangères slovène, Dimitrij Rupel. A l'instar des conférences précédentes, un groupe de travail d'experts de la TEPSA a présenté ses recommandations à la présidence slovène. Celles-ci concernent l'implémentation du Traité de Lisbonne, le processus de ratification du Traité de Réforme, le programme de La Haye sur la liberté, la sécurité et la justice, la protection des frontières extérieures de l'Union, la lutte contre le terrorisme, la protection de l'environnement, la sécurité énergétique, les mesures à prendre en vue du changement climatique, la réforme de la Politique agricole commune, l'élargissement de l'Union et finalement une stratégie commune des Européens à

l'égard de la Russie. La question de l'intégration de l'Europe du Sud-Ouest a été au centre des débats. Un regard spécial a été jeté sur le sort du Kosovo et les suites possibles d'une déclaration d'indépendance de cette province autonome ex-yougoslave.

Last but not least le CERE collabore régulièrement « EU-25-27 Watch. EU-Consent – Constructing a European network » lancé en 2004 par la TEPSA. Placé sous la direction de l'Institut für europäische Politik à Berlin, ledit projet vise à faire tous les semestres le point sur les questions majeures de l'actualité politique européenne telle qu'elle est perçue dans et par tous les Etats membres de l'UE et les pays candidats. Chaque institut du réseau de la TEPSA remplit à cet effet un questionnaire très élaboré qui lui sert de guide pour la rédaction d'un rapport national. L'institut de politique européenne à Berlin recueille ensuite la vingtaine de contributions avant d'en éditer le contenu via internet ([www.iep-berlin.de/publik/EU25-27-Watch](http://www.iep-berlin.de/publik/EU25-27-Watch)). Par ce biais, les différentes analyses nationales obtiennent une diffusion des plus larges, toute en assurant au grand public l'accès gratuit à une source d'informations de haute qualité. Après le dernier élargissement de l'Union, la Roumanie et la Bulgarie viennent de rallier ce programme, tout comme la Croatie qui y est admise en tant candidat à l'adhésion.

### **Revue d'Histoire de l'Intégration Européenne**

Le CERE assume le secrétariat général et la direction scientifique de la *Revue d'Histoire de l'Intégration Européenne / Journal of European Integration History*. Cette publication doit son existence à la Présidence du Gouvernement et au ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle du Grand-Duché de Luxembourg, sans l'appui financier desquels une entreprise du type serait difficile sinon impossible à matérialiser.

La revue – elle vise avant tout un public de chercheurs dans les milieux universitaires européens, voire à travers le monde entier – a comme objectif principal de promouvoir l'analyse et la compréhension des différents aspects diplomatiques, technologiques, militaires, sociaux, économiques, culturels, etc. de l'intégration européenne au XX<sup>e</sup> siècle. Chaque numéro comprend d'un côté une série de comptes rendus qui résument les importantes publications éditées depuis peu, et de l'autre côté une série d'articles de fond rédigés en langue anglaise, française ou allemande. Une rigoureuse procédure de *peer reviewing* permet d'opérer un choix judicieux de contributions de qualité.

Comme tous les ans, deux numéros ont été édités en 2007. Le premier est sorti en juin sous la direction du Professeur Michel Dumoulin de l'Université de Louvain-la-Neuve. Il s'agit d'un numéro « ouvert » qui comprend sept articles traitant des sujets divers :

- Hungdah SU, *The Father of Europe in China : Jean Monnet and creation of the C.D.F.C. (1933-1936)* ;

- Anne BOERGER-DE SMEDT, *Derrière la valse des chiffres. Retour sur les origines de la composition de l'exécutif européen* ;
- Henning TÜRK, *The Grand Coalition in West Germany and Great Britain's Second Application to Join the European Communities, 1966-1969* ;
- Christian HENRICH-FRANKE, *From a Supranational Air Authority to the Founding of the European Civil Aviation Conference (ECAC)* ;
- David BURIGANA, *L'Europe, s'envolera-t-elle ? Le lancement d'Airbus et le sabordage d'une coopération aéronautique «communautaire» (1965-1978)* ;
- Guia MIGANI, *La Communauté économique européenne et la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU : la difficile convergence de deux projets de développement pour le continent africain (1958-1963)* ;
- Dimitri GRYGOWSKI, *Les Etats-Unis et l'unification monétaire de l'Europe : bilan d'ensemble et perspectives de recherche, 1968-1998.*

Le second fascicule édité en décembre est coordonné par le Professeur Anne Deighton du Wolfson College d'Oxford. Il est plus particulièrement consacré au thème de l'Europe dans la perspective des partis communistes :

- Linda RISSO, *Against Rearmament or Against Integration ? The PCI and PCF's Opposition to the European Defence Community and the Western European Union, 1950-55* ;
- Maud BRACKE, *From the Atlantic to the Urals ? Italian and French communism and the question of Europe, 1956-1973* ;
- Muriel BLAIVE, *Internationalism, Patriotism, Dictatorship and Democracy : The Czechoslovak Communist Party and the Exercise of Power, 1945-1968* ;
- Dagmara Jajeśniak-Quast, *Reaktionen auf die westeuropäische Wirtschaftsintegration in Ostmitteleuropa : Die Tschechoslowakei und Polen von den fünfziger bis zu den siebziger Jahren* ;
- Thomas FETZER, *Turning Eurosceptic : British trade unions and European integration (1961-1975)* ;
- Gabriele D'OTTAVIO, *The Treaties of Rome : Continuity and Discontinuity in SPD's European Policy.*

### **Bibliothèque du CERE**

La bibliothèque scientifique du Centre Schuman comprend entre-temps plus de dix mille volumes. Inutile de préciser : elle souffre de plus en plus d'un manque de place auquel il faudra trouver une solution à court terme.

## Personnel du CERE

Après de bons et loyaux services, la secrétaire et bibliothécaire, Getty Glaesener, est partie à la retraite bien méritée en fin d'année. Son successeur commencera son service à partir de la mi-février 2008.

## Publications

- BARTHEL Charles, *L'histoire économique du Grand-Duché de Luxembourg à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, in : *Hémecht*, 4(2006), pp.563-577 ;
- BARTHEL Charles, *Émile Mayrisch*, in : KMEC S., MAJERUS B., MARGUE M., PEPORTE P. (éds.), *Lieux de mémoire au Luxembourg. Usages du passé et construction nationale – Erinnerungsorte in Luxemburg. Umgang mit der Vergangenheit und Konstruktion der Nation*, ISP, Luxembourg, 2007, pp.97-102 ;
- BARTHEL Charles, « *Félix Culpa* ». *Robert Schuman et la relance européenne (1954-1957)*, in : *Luxemburger Wort*, édition spéciale *50 Jahre Römische Verträge. 1957-2007*, p.10 ;
- diverses entrées au dictionnaire *Le Savoir ... fer. Glossaire du haut-fourneau* (édité sous la direction de CORBION Jacques) : GISL – Groupement des Industries Sidérurgiques Luxembourgeoises ; Convention de Bruxelles ; Club des Sidérurgistes ; IRMA – International Rail Makers Association, à paraître ;
- BITSCH Marie-Thérèse, LOTH Wilfried, BARTHEL Charles (dir.), *Cultures politiques, opinions publiques et intégration européenne*, coll. *Organisation internationale et relations internationales*, Bruylant, Bruxelles, 2007 ;
- BARTHEL Charles, *Die Stunde des Herrn Mayrisch. Neue Erkenntnisse und offene Fragen zur Mitwirkung des luxemburgischen Stahlindustriellen an der wirtschaftlichen Entspannung in Europa (1925/26)*, in : *Galerie*, à paraître ;
- BARTHEL Charles, *Un aspect particulier de la culture politique internationale luxembourgeoise : Joseph Bech et l'art de concilier les Affaires étrangères avec la diplomatie du grand capital sidérurgique*, Actes du colloque de Metz du 10 au 12 octobre 2007, à paraître ;
- BARTHEL Charles, *La Grande Guerre, les Mayrisch et les débuts difficiles de la Croix Rouge luxembourgeoise (1914-1928)*, Discours prononcé à l'occasion de la remise du casino de Dudelange à la Croix Rouge, <http://www.croix-rouge.lu> ;
- BARTHEL Charles, *Paul Wurth, un industriel luxembourgeois dans la tourmente de la crise annexionniste de 1918/19*, dépliant diffusé à l'occasion de la première conférence du cycle « Un soir pour l'histoire », Paul Wurth SA., Luxembourg, 2007 ;
- MAJERUS Jean-Marie, *The creation of the Benelux Economic union*, in : *Benelux revisited*, Clingendael Institute of International Relations, The Hague, 2007 ;
- MAJERUS Jean-Marie, *Le Luxembourg*, in : *Renaissance du Vieux Metz et des Pays lorrains*, Metz, 1(2007), pp.2-28 ;



- MAJERUS Jean-Marie, *Joseph Bech, eine umstrittene politische Figur*, in : *Grosse Persönlichkeiten aus dem Raum Saar-Lor-Lux*, Paulinus Verlag, Trier, 2007 ;
- MAJERUS Jean-Marie, *Die Partei und die christlichen Gewerkschaften*, in : TRAUSCH Gilbert (dir.), *Von der Rechtspartei zur CSV*, à paraître ;
- MAJERUS Jean-Marie, *Die europäische Rolle der CSV*, in : TRAUSCH Gilbert (dir.), *Von der Rechtspartei zur CSV*, à paraître ;
- MAJERUS Jean-Marie, *Die Partei und die Bauernorganisationen*, in : TRAUSCH Gilbert (dir.), *Von der Rechtspartei zur CSV*, à paraître ;
- MAJERUS Jean-Marie, *D'Geschicht vum letzebuenger Gaardebau*, in : *Fédération horticole : 75e anniversaire 1931-2006*, Luxembourg, 2007 ;
- MAJERUS Jean-Marie, *Entwicklung der Europapolitik*, in : LORIG Wolfgang H., HIRSCH Mario (Hrsg.), *Das politische System Luxemburgs. Eine Einführung*, Wiesbaden, 2007, S.311-330 ;
- MAJERUS Jean-Marie, *Luxembourg, Lorraine, Grande Région et Europe*, in : ROTH François, e.a., *La Lorraine, le Luxembourg et les pays wallons*, à paraître ;
- TRAUSCH Gilbert, *Die Partei in der « longue durée »*, in : TRAUSCH Gilbert (dir.), *Von der Rechtspartei zur CSV*, à paraître ;
- TRAUSCH Gilbert, *Die Gründung der Partei der Rechten*, in : TRAUSCH Gilbert (dir.), *Von der Rechtspartei zur CSV*, à paraître ;
- TRAUSCH Gilbert, *Der politische Katholizismus im 19. Jahrhundert*, in : TRAUSCH Gilbert (dir.), *Von der Rechtspartei zur CSV*, à paraître ;
- TRAUSCH Gilbert, *Le Luxembourg, émergence d'un Etat et d'une nation*, Fonds Mercator, Bruxelles 2007, 2<sup>e</sup> édition complétée ;
- TRAUSCH Gilbert, *65 ans après : l'enrôlement forcé dans la perspective de l'histoire*, in : *Les Sacrifiés. Bulletin officiel du comité directeur pour le souvenir de l'enrôlement forcé*, janvier 2008, pp.3-7 ;
- TRAUSCH Gilbert, *D'un concept de la nation à un autre*, in : *Forum*, n°271, novembre 2007, pp.24-32Mercator, Bruxelles 2007, 2<sup>e</sup> édition complétée ;
- TRAUSCH Gilbert, *Robert Schuman, un homme d'Etat dans la Grande Région*, in : *Luxembourg féminin*, à paraître.

\* \* \* \* \*

## **5. Le Centre de Communications du Gouvernement**

### **1. Changements de personnel**

A part le remplacement d'un agent parti en retraite, le personnel du Centre de Communications du Gouvernement a été renforcé au cours de l'année 2007 par un ouvrier dans la carrière de jardinier-paysagiste.

De plus, l'effectif du Centre de Communications du Gouvernement a été augmenté par l'engagement d'un employé de la carrière C à titre temporaire et à tâche partielle.

### **2. Modernisation et maintenance des infrastructures**

Les majeurs travaux d'infrastructures au sein du CCG ont concerné les transformations de divers bureaux administratifs dans le bâtiment de la Permanence Gouvernementale ainsi que le remplacement de l'ancienne clôture sur une longueur de 270m par l'installation d'une nouvelle clôture longeant la rue du château (C.R. 127).

### **3. Centre de conférences et d'accueil**

Les événements majeurs en 2007 étaient :

17 avril 2007 : Réunion des ministres européens de l'agriculture et/ou de la pêche (en collaboration les instances compétentes allemandes assurant la « Présidence de l'UE »).

24 mai 2007 : Visite de S.E.M. Vladimir POUTINE, Président de la Fédération de Russie.

21 novembre 2007 : Réunion de l' « EU Health Committee »

Par ailleurs, les installations du CCG ont servi de cadre pour de nombreuses conférences et réunions nationales et internationales.

Les divers locaux du CCG étaient occupés en total pendant 76 journées, incluant 45 déjeuners, 4 dîners et 5 conférences de presse.

### **4. Réseaux de communications internationaux**

De par ses attributions, le CCG se charge de la planification, de la mise en oeuvre, de la maintenance et de l'exploitation des extensions nationales des réseaux de télécommunications internationaux sécurisés.

## 5. La Permanence Gouvernementale (PG)

La Permanence Gouvernementale assure un service de permanence 24/24 heures en tant que centre de transmission au profit du Gouvernement et des administrations essentielles. Elle est chargée de la surveillance des réseaux sécurisés internationaux et du réseau national sécurisé. Le dernier relie entre autres les ambassades et représentations permanentes luxembourgeoises à travers le monde.

Dans le cadre de la cellule de crise du Conseil Supérieur de la Protection Nationale (CC/CSPN), la PG est chargée par les autorités compétentes de convoquer les membres des différentes cellules de crise par le biais du système d'information et d'alerte rapide (système AlarmTILT).

La mission de la PG consiste à réceptionner les messages entrant, initier les réactions nécessaires et garantir l'acheminement au destinataire en respectant les mesures de sécurité, eu égard au niveau de classification, et les délais, eu égard au degré d'urgence.

Les 12 agents de la PG travaillent par équipes successives.

## 6. Représentations

### 6.1. Généralités

Les membres du CCG représentent le Luxembourg au sein des comités nationaux et internationaux traitant les questions des télécommunications.

Pour le représentant désigné, et le cas échéant, pour son remplaçant, la charge de travail liée à une participation active à un tel comité dépasse de loin la présence aux réunions : lecture des publications du comité, traitement de la correspondance, coordination avec les autres membres du comité en dehors des réunions, exécution des décisions.

#### 6.1.1. Représentations internationales

Les responsables du CCG sont en charge des représentations internationales suivantes :

<b>Répartition des représentations C3 (Consultation, Command and Control) OTAN</b>				
Groupe	Désignation des comités	Représentant	Remplaçant	Mandat du comité
C3 BOARD	BUREAU DES C3 DE L'OTAN	LtCol SIMON	M. LAURES	Le Bureau du niveau le plus élevé de l'OTAN est responsable de l'établissement, la tenue à jour et la réalisation des politiques générales, des plans, des programmes et des objectifs stratégiques appropriés et nécessaires pour mettre sur pied, dans l'ensemble de l'OTAN, des moyens de C3 rationnels, efficaces, protégés et répondant aux besoins d'interopérabilité.

				Le Bureau est l'organe directeur de l'Organisation des C3 de l'OTAN (NC3O)
C3 Rep	GROUPE DES REPRESENTANTS DU BUREAU DES C3 DE L'OTAN	M. LAURES	LtCol SIMON	Apporter un soutien au Bureau des C3 en suivant de façon continue les questions relatives aux C3, traiter les questions urgentes et coordonner le travail du Bureau et de ses organes subordonnés
JC3RCSC	SOUS-COMITE DES BESOINS ET DES CONCEPTS C3 INTERARMEES	(*)		Apporter un soutien au Bureau des C3 concernant les besoins opérationnels et les concepts d'opérations relatifs aux systèmes C3. Donner des avis aux autres sous-comités du NC3B et à des organes de l'OTAN sur toutes les questions liées aux besoins et concepts interarmées concernant les C3 Faire directement rapport au Comité militaire pour les questions opérationnelles interarmées concernant les C3
ISC	SOUS-COMITE DE L'INTEROPERABILITE	M. LAURES		Apporter un soutien au Bureau C3 de l'OTAN pour toutes les questions concernant la politique de normalisation des C3 et l'amélioration de l'interopérabilité des systèmes d'information de l'OTAN et des systèmes C3 liés à l'OTAN, dans le cadre de la consultation, du commandement et de la conduite des opérations.
FMSC	SOUS-COMITE DE GESTION DE FREQUENCES	M. LAUX	M. ZEIMES	Apporter un soutien au Bureau des C3 de l'OTAN en tant que Sous-comité multinational chargé de répondre aux besoins de l'OTAN et, s'il y a lieu, aux besoins des pays concernant le spectre et les fréquences radioélectriques en temps de paix, en période de crise et en temps de guerre Agir en tant qu'autorité pour les fréquences radioélectriques de l'Alliance. Rapporter directement au Comité militaire pour les questions opérationnelles à caractère urgent relevant de sa compétence.
ISEC	SOUS-COMITE INFOSEC	M. LAURES		Fournir au Bureau C3 de l'OTAN des recommandations sur la politique des systèmes C3 liée à la sécurité. Il s'agit de la politique INFOSEC visant à protéger la confidentialité, l'intégrité, l'authenticité et la disponibilité des informations conservées, traitées ou transmises sur les systèmes C3. Informers le comité de sécurité de l'OTAN des incidences de la politique des C3 liée à la sécurité... Fournir des réponses directement au Comité militaire sur les questions d'un caractère opérationnel urgent relevant de sa compétence Fournir des avis d'experts directement aux pays, ainsi qu'aux commandements, agences et services de l'OTAN sur toutes les questions relevant de sa compétence.
ISSC	SOUS-COMITE DES SYSTEMES D'INFORMATION	M. LAURES	M. DELLI-ZOTTI	Fournir des avis et apporter un soutien au Bureau des C3 de l'OTAN pour toutes les questions concernant les systèmes d'information, servir de cadre de discussion et contribuer à l'élaboration de principes généraux, d'orientations et de normes OTAN d'interopérabilité appropriées
CNSC	SOUS-COMITE DES RESEAUX DE COMMUNICATION	M. BILDGEN	M. SCHILTZ	Fournir des avis et apporter un soutien au Bureau C3 de l'OTAN pour toutes les questions relatives aux télécommunications et aux réseaux, servir de cadre de discussion et contribuer à l'élaboration de principes généraux, d'orientations et de normes OTAN d'interopérabilité appropriées
NAVSC	SOUS-COMITE DE LA NAVIGATION	(*)		Promouvoir activement la collaboration des pays de l'OTAN pour des projets de développement et de fabrication de matériels et de systèmes communs dans le domaine de la navigation, des signaux horaires et des fréquences, afin de réduire au maximum les coûts et de contribuer à la réalisation de l'interopérabilité totale Fournir des normes techniques dans le domaine de la navigation, des signaux horaires et des fréquences
IDENTSC	SOUS-COMITE DE L'IDENTIFICATION	(*)		Promouvoir activement la collaboration des pays de l'Alliance pour des projets de développement et de fabrication de matériels et de systèmes communs dans le domaine de l'identification, afin de réduire au maximum les coûts et de contribuer à la réalisation de l'interopérabilité totale Etablir les normes techniques dans le domaine de l'identification

(\*) Comités pour lesquels le CCG n'a pas désigné de représentant. La documentation de ces comités est suivie et des participations aux réunions sont assurées en cas de besoin.

Répartition des représentations OTAN (suite) et UE				
Groupe	Désignation des comités	Représentant	Remplaçant	Mandat du comité
<b>OTAN</b>				
SCEPC/ CCPC	Civil Communication Planning Committee	M. BILDGEN	M. SCHILTZ	<p>Etablir des plans concernant la mise en place, la dotation en effectifs et le fonctionnement de l'élément des télécommunications civiles de la Cellule de crise pour les situations d'urgence dans le domaine civil.</p> <p>Mettre sur pied un groupe d'experts.</p> <p>Mettre au point et coordonner en temps de paix les dispositions nécessaires pour assurer, dans la mesure du possible, la disponibilité continue des télécommunications civiles en période de crise et en temps de guerre, à des fins civiles et militaires.</p>

<b>UE</b>				
	Conseil de surveillance de l'agence de surveillance du système de navigation par satellite GALILEO	LtCol SIMON	M. BILDGEN	<p>Le conseil d'administration est chargé notamment: de nommer le directeur et d'approuver l'organigramme, de désigner les membres du comité consultatif, d'adopter le règlement financier de l'entreprise commune conformément à l'article 14, paragraphe 3, conformément à l'article 13, d'approuver le budget annuel, y compris le tableau des effectifs, le plan de développement de la phase de développement du programme et les estimations de coût du programme, d'approuver les comptes et le bilan annuels, de décider toute acquisition, vente et hypothèque de biens fonciers et autres droits immobiliers, ainsi que la constitution de cautionnements ou garanties, la prise de participations dans d'autres entreprises ou institutions et l'octroi de prêts ou la souscription d'emprunts, d'approuver, à une majorité de 75 % des voix, toute proposition impliquant un changement important dans l'exécution du programme Galileo, d'adopter les rapports annuels sur l'état d'avancement du programme Galileo et sa situation financière mentionnés à l'article 16, paragraphe 2, d'exercer tout autre pouvoir et d'assumer toute autre fonction, y compris la mise en place d'organes subsidiaires, le cas échéant nécessaires aux fins du programme Galileo, d'adopter le mandat du comité exécutif.</p>
	Comité de Sécurité et de sûreté du système GALILEO	LtCol SIMON		<p><b>Missions de politique générale de sécurité:</b> contribuer aux actions ayant trait à la sécurité du système Galileo ; définir la politique de sécurité en matière de radionavigation et assister la Commission dans les négociations avec les Etats tiers pour ce qui concerne les aspects relatifs à la sécurité ; assurer la cohérence des actions de sécurité avec l'ensemble des acteurs intéressés, en particulier l'ESA.</p> <p><b>Missions d'expertise:</b> se prononcer sur les annexes de sécurité pour les contrats industriels ; suivre les spécifications sécurité du système (architecture et sécurité des constituants du système).</p> <p><b>Missions d'approbation (dont INFOSEC):</b> définir les principes et normes de sécurité pour les techniques d'information (INFOSEC); définir les procédures de sécurité et contrôler leur mise en application (y compris sous forme d'audits).</p> <p><b>Missions de sécurité opérationnelle :</b> préparer la structure de sécurité opérationnelle ayant la capacité d'être l'interlocuteur des autorités de sécurité des Etats-Unis et d'autres Etats tiers; assurer l'interface entre le programme Galileo et les instances de sécurité nationales et internationales (OTAN, Conseil de l'Union européenne, etc...).</p> <p><b>Missions techniques vis a vis des utilisateurs:</b> définir la cryptologie qui nécessite une approbation gouvernementale (développement, réalisation, validation de composants cryptologiques,...) ; établir les spécifications et instructions de réalisation des récepteurs PRS simulateurs de signaux ; établir les procédures d'obtention de récepteurs PRS et la réglementation afférente ;</p> <p><b>Mission réglementaire:</b> identifier les mesures réglementaires sont nécessaires (Wassenaar, MTCR, accords internationaux...) ; veiller au respect de la réglementation sécuritaire pour la radionavigation par satellites.</p>
COTEL	<b>CFSP Communication</b>	M. LAURES		<b>Proposer au sein du deuxième pilier (Politique Etrangère et Sécurité Commune) la politique à suivre dans le domaine</b>

	<b>Group</b>			des systèmes d'informations et de communication. Développer des directives et instructions dans le cadre INFOSEC.
<b>Répartition des représentations : OSCE</b>				
	Communication Group	M. DELLI-ZOTTI		Proposer la politique à long terme des moyens de télécommunications Décider les solutions techniques à réaliser au niveau du réseau
	Communication Control Board	M. STORS		Le Communication Control Board formule des avis et recommandations techniques au profit du Communication Group. Il est chargé de contrôler la configuration du réseau et d'analyser les modernisations à apporter.
	User Group Meeting	M. STORS		Le User Group Meeting regroupe les gestionnaires de réseau. Il représente un forum pour adresser les problèmes d'exploitation du réseau.

## 6.2. Comité National des Télécommunications

Suite à la proposition du Chargé de direction du CCG et avec l'autorisation de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat, le Comité Mixte des Télécommunications avait repris ses activités en 1998.

Depuis sa réactivation, le comité a commencé les travaux menant à la publication du « Règlement grand-ducal du 6 avril 2001 portant création d'un comité national des télécommunications ».

Le comité se réunit en session plénière deux fois par année. Vu le nombre élevé de questions spécifiques à traiter, le comité s'est donné un nombre de groupes de travail chargés d'examiner des sujets spécifiques et de formuler des propositions à l'adresse de l'assemblée.

D'une part, la dépendance de la société moderne ainsi que des autorités nationales vis à vis des moyens de télécommunications ne cesse d'augmenter. D'autre part, les développements rapides de ce secteur nécessitent l'analyse régulière des besoins de l'Etat et de sa capacité de s'assurer les services de télécommunications nécessaires en situations d'exception.

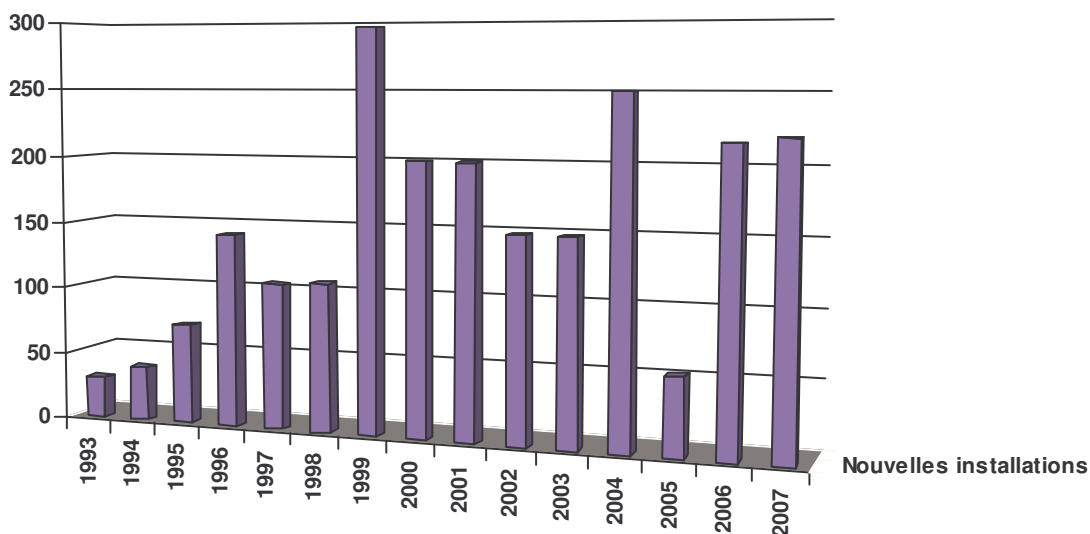
Sur le plan technologique on est en train de vivre la révolution de la digitalisation. A côté des applications de télécommunications d'avant-garde comme l'INTERNET et les « Virtual Private Networks », il y a lieu de voir les services ajoutés au niveau des réseaux de téléphonie fixes et mobiles.

Une étude commissionnée en 2003 et remise en 2004 a permis de proposer une solution intégrée pour les communications électroniques d'urgences. Cette idée a été reprise par un consortium international avec forte participation nationale. Depuis mai 2006, le projet de recherche U2010 ([www.u2010.eu](http://www.u2010.eu)), financé en grande partie par l'Union Européenne et dirigé par l'Université du Luxembourg travaille dans le contexte des responsabilités techniques du CONATEL. Les enseignements de ce projet permettront de rendre beaucoup plus efficaces les communications électroniques d'urgences au Luxembourg et à l'étranger et ceci à des coûts modérés. Il est envisagé d'utiliser les capacités commerciales et des solutions standardisées dans la mesure du possible, de les compléter avec des ressources universelles comme les liaisons satellitaires et des moyens spécifiques, afin de

réaliser une solution intégrée permettant des réactions rapides et efficaces en cas de besoin.

## 7. Le Central Téléphonique du Gouvernement 247- (CTG)

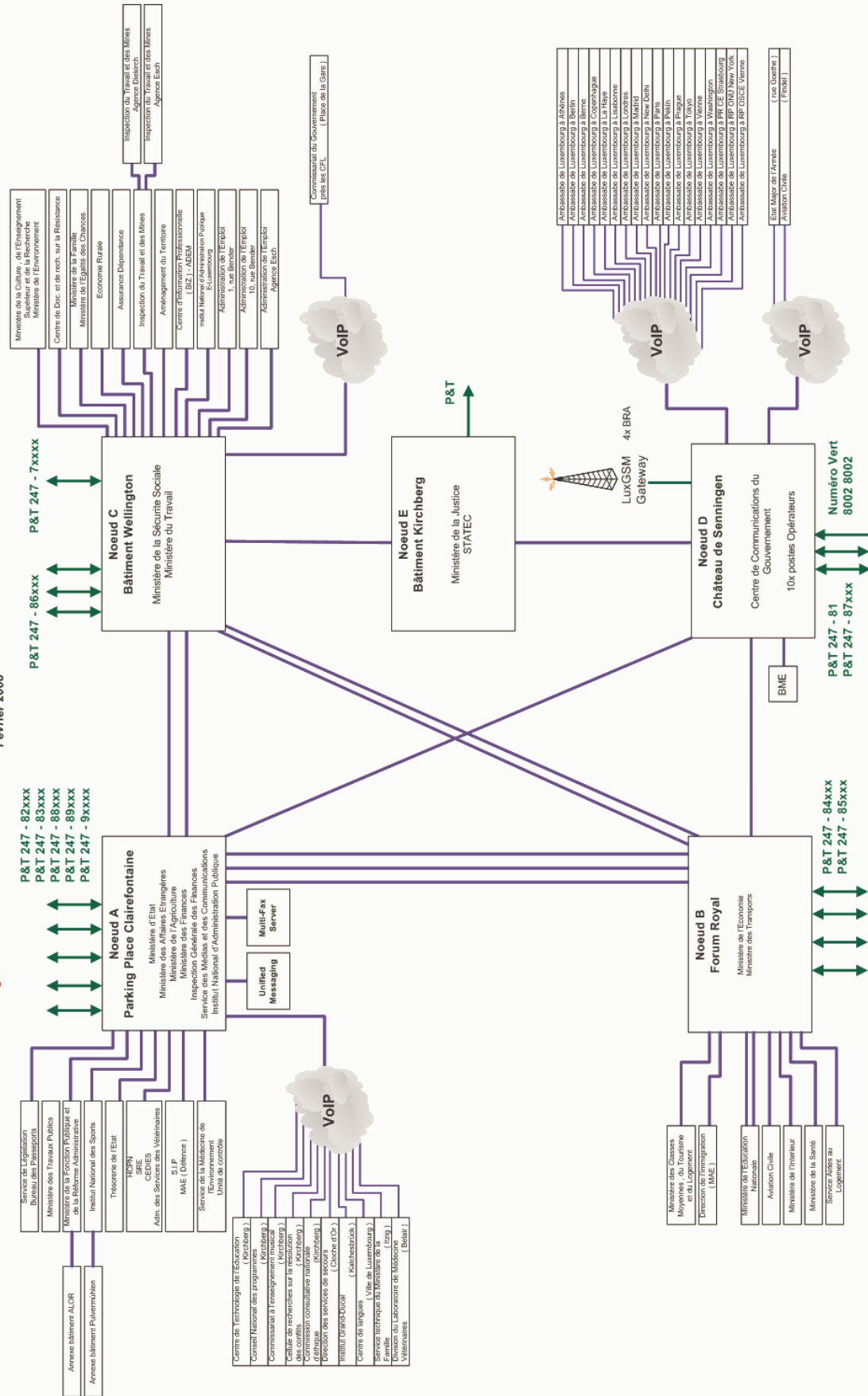
Le nombre des abonnés du CTG vient d'atteindre à la fin 2007 le chiffre de **4.540**. Le diagramme ci-dessous reprend le nombre des nouvelles installations depuis 1993.



La capacité des connexions vers l'extérieur (actuellement le réseau P&T) a dû être adaptée pendant les dernières années afin de pouvoir garantir à tout moment la capacité souhaitée. Le CTG dispose aujourd'hui de 450 canaux à 64 Kbit/s.

# Central Téléphonique du Gouvernement (CTG)

Centre de Communications du Gouvernement  
Février 2008





## 7.2. Modernisations de l'année 2007

En 2007, le CCG a procédé aux modernisations suivantes du CTG :

- Mise en service des nouvelles unités déportées au profit :
  - des agences de l'Inspection du Travail et des Mines de Esch-sur-Alzette et de Diekirch
  - de l'agence de l'Administration de l'Emploi à Esch-sur-Alzette
  - du Service National de la Jeunesse
  - de la Direction de l'Aménagement du Territoire (nouvelle annexe)
  - du Département des Sports (nouvelle annexe rue Pulvermühlen)
  - du Centre d'Etudes et de Recherches Robert Schuman ;
  
- Déménagement des Ministères et Services suivants :
  - Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement
  - Maison de la Grande-Région
  - Commissariat aux Affaires Maritimes
  - Développement rural ;
  
- Changement de la racine 478 en 247 pour suivre les recommandations de l'Institut Luxembourgeois de Régulation ;
  
- Changement du plan de numérotation interne de 4 à 5 chiffres pour pouvoir étendre le plan de numérotation interne au CTG en vu des évolutions annoncées pour les années à venir ;
  
- Ajout de 2 liens 2Mbit/s entrants et sortants au 247-7 et 247-81 (60 canaux) ;
  
- Echange de 200 postes téléphoniques datant de 1992 vers un modèle plus récent ;
  
- Modernisation des équipements pour la diffusion des messages d'accueils ;
  
- Remplacement des batteries de secours sur différents sites du réseau CTG ;
  
- Aménagement du bâtiment administratif « Forum Royal » pour les besoins des Ministères
  - des Transports
  - de l'Economie et du Commerce extérieur.

Actuellement, tous les noeuds sont raccordés par deux fibres optiques empruntant des accès physiques différents. Les accès physiques distincts permettent la continuation des services en cas d'endommagement d'un raccord. Des multiplexeurs à technologie SDH (Synchronous Digital Hierarchy) répartissent le trafic sur les deux accès et en cas de panne redirigent l'ensemble des communications vers le raccord encore en état de service.

### **7.3. Planification**

Le CTG doit suivre l'évolution générale des technologies des télécommunications afin de pouvoir garantir à l'Administration Gouvernementale des services de qualité. Les programmes de modernisation nécessaires pour les années à venir sont les suivants:

- Réalisation de systèmes de standard automatique (l'utilisateur choisit des options proposées par un texte enregistré pour aboutir au poste de son choix) ;
- Divers remplacements de composantes vétustes et principalement l'échange des appareils téléphoniques en 3 phases ;
- Possibilité pour la transmission de la voix par le biais du protocole I.P. surtout au profit des sites distants (travail à domicile) ;
- Remplacement de la technologie actuelle fonctionnant sur des câbles en cuivre par des liens en fibre optique ;
- Gestion améliorée du réseau.

### **7.4. Appareils téléphoniques mobiles et messagerie mobile**

Actuellement le CCG gère 650 appareils et abonnements mobiles GSM. Cette gestion prend de plus en plus d'importance étant donné que de nombreux fonctionnaires se déplacent fréquemment et qu'ils doivent être joints à tout moment.

Aujourd'hui, la nécessité (de pouvoir être joint) à tout moment, ne se limite plus à la téléphonie, mais le CCG reçoit de plus en plus de demandes de support pour accéder en permanence aux messages électroniques. Ainsi, le CCG et le Centre Informatique de l'Etat (CIE) ont mis en place une plateforme pour permettre l'accès aux serveurs de messagerie du CIE par le biais de GSM/PDA Windows Mobile 6. La gestion, l'accès et la sécurité de ces équipements GSM/PDA est contrôlé de manière centralisée 24h/24 et 7j/7. Actuellement, les membres du Gouvernement et 50 agents utilisent les GSM/PDA. Un lien dédié a été mis en place entre l'opérateur GSM et le Centre Informatique de l'Etat permettant d'assurer les directives de sécurité internes au réseau informatique de l'Etat.

## **8. Le Numéro Vert du Gouvernement 8002 8002 (NVG)**

### **8.1. Pourquoi un Numéro Vert ?**

La mise en place d'un Numéro Vert du Gouvernement fait parti des mesures décidées dans le cadre de la Réforme Administrative. Depuis mai 2001, le numéro d'appel 8002 8002 est à disposition du public.

Les appels à l'adresse du 8002 8002 sont gratuits. Le but déclaré du Numéro Vert est d'offrir au public un seul numéro téléphonique lui permettant de recevoir les coordonnées des services et des personnes chargées du traitement des questions

soulevées par l'appelant. Il importe de pouvoir fournir à l'utilisateur des coordonnées aussi précises que possible afin d'éviter des transferts téléphoniques répétés.

## **8.2. Le logiciel de recherche**

Afin de permettre aux opérateurs de fournir des renseignements précis concernant les organismes et les personnes chargés de traiter les différents domaines, il faut mettre à disposition des informations détaillées sous forme facilement accessible. Un logiciel de recherche spécifique permet de sélectionner les informations recherchées.

Le CCG a défini les fonctionnalités d'un tel logiciel de recherche et a assuré le développement par ses propres moyens en personnel. Le logiciel est alimenté en informations par une base de données dont la mise à jour se fait de manière journalière. L'accès aux informations est possible à l'aide de mots clefs, à l'aide de la structure hiérarchique de l'Administration Gouvernementale ou encore par le nom des personnes recherchées.

Actuellement, le même logiciel de recherche, utilisant les mêmes données, est employé par les opérateurs du standard du Central Téléphonique Gouvernemental (2478-1).

## **8.3. Collecte des données**

Les données nécessaires au fonctionnement du Numéro Vert dépassent nettement les renseignements contenus dans l'annuaire traditionnel. Le logiciel de recherche doit disposer d'informations précises concernant l'organisation des organismes et les fonctions et responsabilités du personnel.

Le CCG contacte à cette fin régulièrement tous les ministères, administrations et services publics pour lui fournir les renseignements requis.

## **8.4. Mise à jour des données**

Il est important que les opérateurs disposent à tout moment d'informations correctes et actuelles. C'est pourquoi une mise à jour rapide des données est prévue. Les organismes concernés peuvent faire parvenir au CCG les corrections nécessaires par tout moyen disponible (fax, Email, téléphone, disquette, etc...). Les corrections sont alors reportées à la base de données. Un logiciel dédié est capable d'extraire les données corrigées et de les préparer pour l'envoi vers les postes opérateurs.

## **9. Le projet « LUSECNET »**

Le réseau informatique national sécurisé LUSECNET a été mis en place au début de la présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne. Conformément à ses attributions, le CCG est responsable aussi bien de la transmission de toute information officielle d'organismes internationaux que de la mise à disposition du Gouvernement et des principales administrations de moyens de télécommunications et d'informatique spécifiques.

L'évolution et la convergence des technologies de l'informatique, des télécommunications, ainsi que du chiffrement, permettent aujourd'hui le déploiement et l'exploitation de réseaux informatiques sécurisés au plus haut niveau. Des organismes internationaux ainsi que nombreuses nations sont en train de mettre en service de tels moyens.

Afin de permettre aux autorités nationales des communications efficaces et sécurisées, le CCG a proposé la réalisation d'un réseau national répondant aux standards de sécurité reconnus sur le plan international. L'abréviation "LUSECNET" se rapporte au terme anglais "LUXEMBOURG SECURE NETWORK".

### **9.1 . La finalité du LUSECNET**

Le projet comporte un aspect national et un aspect international. Sur le plan national, il y a lieu de procurer aux autorités et aux administrations nationales un moyen moderne permettant l'échange instantané, ainsi que la sauvegarde sécurisée, d'informations classifiées.

Sur le plan international, il y lieu de moderniser l'infrastructure nécessaire à la réception, la distribution nationale et la sauvegarde d'informations classifiées provenant d'organismes internationaux et de nations souveraines. De même, il faut disposer de possibilités comparables pour informer les partenaires.

Les fonctionnalités requises comprennent la messagerie électronique formelle, la distribution ainsi que l'archivage de documents à différents niveaux de classification, l'accès à des bases de données classifiées ainsi que des applications voix et facsimilé sécurisées.

Le concept du projet ne prévoit aucune infrastructure de réseau propre. En se basant sur des capacités existantes du Centre Informatique de l'Etat (CIE), respectivement du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration (MAE), le CCG entend minimiser les coûts d'exploitation de manière stricte. Cette coopération a fait l'objet d'un certain nombre de réunions de coordination avec des responsables des organismes concernés et semble engagé sur la bonne voie.

### **9.2. La planification**

Le CCG reçoit toujours de nouvelles demandes notamment de services concernés par la défense nationale et la gestion de crise. L'année 2007 a été consacrée à l'extension et la consolidation de cette partie nationale du LUSECNET.

L'année 2007 a vu également des nouvelles interconnexions se réaliser: L'interconnexion avec le réseau BICES (Battlefield Information Collection and Exploitation System) permettra aux services de renseignement militaires et civiles de disposer en temps utile d'informations sur la situation en terrain d'intervention pour nos militaires participant à des missions militaires ou humanitaires.

Pour la connexion à la messagerie formelle de l'OTAN (le réseau TARE : Telex Automatic Relay Equipment) une planification d'urgence prévoit le remplacement du

matériel, qui est devenu vétuste, parce que le CCG attend depuis une douzaine d'années que la technologie de ce réseau soit renouvelée. Malheureusement l'agrandissement des infrastructures de l'OTAN, ainsi que le problème de tenir le pas avec les évolutions techniques de l'Internet, ont empêché l'OTAN de faire aboutir ces projets dans des délais raisonnables. Le déploiement au niveau des nations est prévu début 2009.

Le réseau NNCCRS (NATO Nuclear Command, Control and Reporting System) a vu sa connectivité améliorée.

L'interconnexion avec le réseau WAN du NGCS (Nato General Purpose Communication Segment) devra permettre d'aller vers une distribution électronique des documents provenant actuellement sous forme papier de l'OTAN. Le défi national sera le changement des habitudes des destinataires ainsi que la réadaptation des procédures du service courrier à cette distribution électronique.

Le choix judicieux des technologies du réseau LUSECNET permet actuellement de subvenir très rapidement à des besoins de communication sécurisée, sans pour autant devoir engager de grandes dépenses de conception et de planification. Le grand défi des années à venir sera l'intégration pure et simple des différents réseaux, ce qui n'est pas un problème technique, mais un problème de séparation des besoins d'en connaître des différents participants du réseau.

Le réseau se compose d'éléments LAN (Local Area Network) et de fonctionnalités WAN (Wide Area Network). Comme déjà mentionné, les dernières sont des services repris des réseaux du CIE et du MAE. La sécurisation est assurée par des équipements de chiffrement IP, ainsi que par une génération automatisée de clés de chiffrement. Le réseau comporte les serveurs de messagerie électronique, de gestion de clés de chiffrement, d'infrastructure à clés publiques et de réseau.

### **9.3. Le futur**

L'approche de solution rapide mise en place pour la présidence 2005 doit être repensée pour s'aligner plus sur les besoins des utilisateurs. L'engagement de deux nouvelles personnes au sein des services informatiques a permis de stabiliser en partie le réseau et devra permettre de passer à la planification d'une deuxième génération de réseau qu'il deviendra nécessaire de déployer en 2009, temps après lequel les matériels et logiciels installés auront atteint un âge suffisant et devront être remplacés. Compte tenu du fait qu'une grande partie de ces sites se trouvent à l'étranger, une planification détaillée du déploiement sera nécessaire pour limiter les dépenses.

L'implémentation de la distribution des documents classifiés devra être soigneusement réfléchi et planifié.

#### **9.4. La sécurité des systèmes d'information**

Depuis quelques années les institutions internationales comme l'OTAN et l'UE ne s'occupent plus elles-mêmes de l'accréditation des systèmes classifiés déployés dans les pays membres. Les responsabilités sont repoussées dans les pays, et tout un travail administratif lié à l'accréditation incombe maintenant aux pays. Depuis 2004, le service de renseignement dispose d'une base légale pour les missions d'autorité nationale de sécurité. Le CCG devra trouver sa place dans ce contexte comme autorité de sécurité des systèmes d'information, rôle qu'il joue de facto depuis des décennies.

## **6. Haut-Commissariat à la Protection nationale**

### **1. Infrastructure de la Protection nationale**

Le Haut-commissaire a été chargé de définir un concept global comportant un programme de construction pour le Centre national de crise et les centres opérationnels des différentes administrations afin que ces infrastructures puissent fonctionner de façon complémentaire par rapport au centre national de crise. Le HCPN a également été chargé avec la mission de déterminer les besoins en infrastructures nationales de secours pour les systèmes de l'information.

### **2. Personnel**

Au 31 décembre 2007, l'effectif du HCPN comprend

- Le Haut-commissaire
- Un fonctionnaire dans la carrière supérieure de la police
- Deux fonctionnaires dans la carrière de l'attaché de gouvernement
- Une secrétaire de direction
- Un sous-officier hors cadre détaché de l'Armée
- Un employé secrétaire du bureau d'ordre et courrier.

### **3. La structure de Protection nationale**

#### **3.1. Base légale pour la structure de Protection nationale**

Un projet de loi avait été déposé à la Chambre des Députés le 4 juin 2004 sous le No 5347. En raison de l'extension des missions confiées à la Protection nationale, ce projet est en voie d'adaptation.

#### **3.2. Les organes de la structure de Protection nationale**

Le **Conseil supérieur de la protection nationale** s'est réuni trois fois au cours de l'année 2007. Les principaux sujets abordés furent :

- la grippe aviaire : le plan gouvernemental « Pandémie grippale », le plan d'intervention opérationnel grippe aviaire animale, l'exercice « Pigeon » y relatif ;
- les travaux du Comité national de la sûreté de l'aviation civile ;
- les travaux du Groupe de travail Renegade ;
- la coordination du HCPN en matière de terrorisme ;
- le Luxembourg dans la lutte contre la prolifération ;
- la menace présumée d'un attentat sur le train Luxembourg - Bâle le 6 août 2007 ;
- la protection des infrastructures critiques ;
- la sûreté et la sécurité des systèmes de l'information ;
- la planification face à une panne d'électricité ;
- la loi sur la protection nationale ;
- les projets de centre national de crise et de centres opérationnels ;
- les cours de formation en matière de protection nationale ;

- le Mémorandum d'accord Benelux du 9 mai 2007 concernant la coopération dans le domaine de la gestion des crises pouvant avoir des conséquences transfrontalières ;
- l'exercice EULUX 2007;
- les réseaux d'information et d'alerte rapides européens ;
- les accords de sécurité bilatéraux;
- le séminaire 2008 du *Comité d'étude des télécommunications civiles* de l'OTAN au Luxembourg.

La **Cellule de Crise** s'est réunie quatre fois pour discuter de l'avancement de la préparation à la grippe aviaire à Luxembourg.

La cellule de crise s'est réunie 1 fois afin de discuter d'un cas suspect d'une personne présentant des symptômes de grippe aviaire qui ne s'est finalement pas confirmé.

Le Comité National de la Sûreté dans l'Aviation civile (CONATSAC) s'est penché en 2007 tout particulièrement sur le règlement grand-ducal déterminant l'accès à l'aéroport, la mise en place d'un scanner à rayons X, la mise à jour du Programme National de Sécurité, les audits de l'OACI et de l'Union européenne et leurs conséquences pour le Luxembourg ainsi que le nouveau dispositif pour les parties critiques.

#### **4. Activités et projets du HCPN sur le plan national**

##### **4.1. Terrorisme**

En début de l'année, le Haut-commissaire a été chargé de la coordination de la lutte contre le terrorisme et de l'élaboration d'une proposition de concept de lutte anti-terroriste.

Ce projet de concept proposé identifie quatre domaines dans lesquels une coordination pourrait être agencée. En 2007, l'activité du HCPN en matière de terrorisme s'est cependant limitée quasi exclusivement à la préparation de l'axe de coordination « national – international » ceci en raison des obligations internationales impliquant la mise en œuvre des stratégies anti-terroristes de différentes instances internationales dont notamment l'Union européenne, ainsi que des divers plans d'actions accompagnateurs.

Le plan d'action terrorisme de l'Union européenne, document évolutif dont le plan d'action radicalisation et recrutement et le programme CBRN font partie intégrante, contient actuellement 78 mesures. La mise en œuvre est de la compétence des Etats membres. Pendant l'année écoulée, le HCPN a essentiellement analysé ces mesures, élaboré des propositions quant à leur mise en œuvre et défini des priorités en tenant compte des priorités politiques, de la pertinence des mesures et de leur valeur ajoutée par rapport aux efforts nécessaires pour leur réalisation.



## **4.2. La grippe aviaire**

Après une année qui a surtout porté sur la préparation à la grippe aviaire, 2007 a été une année plus calme dans ce domaine, l'accent étant mis sur le développement, par les Ministères, Administrations et Services concernés, de fiches synoptiques portant sur la mise en œuvre des 187 mesures envisagées. Les conclusions préliminaires furent présentées à la cellule de crise en décembre 2007.

Le HCPN a coordonné la visite de ECDC à Luxembourg en mars 2007 lors de laquelle ECDC a analysé l'état de préparation du Luxembourg à une pandémie grippale. Lors de cette visite ECDC a rencontré un certain nombre de Ministères, Administrations et Services concernés. Le rapport de ECDC a été envoyé à Luxembourg au second semestre 2007 et a été corrigé et finalisé par le Ministère de la Santé et le HCPN fin décembre 2007.

Des réunions avec des sociétés du secteur privé ont également eu lieu dans ce contexte.

### Exercices :

Début 2007, un exercice portant sur la mise en œuvre d'un rotolève et d'une station de désinfection a eu lieu au centre militaire de Diekirch. Par ailleurs deux membres du HCPN se sont rendus en Allemagne pour participer en tant qu'observateurs à l'exercice régional « Lükex ».

### Contacts avec les pays voisins :

Les contacts avec les pays voisins se sont poursuivis de manière informelle.

Le HCPN a également participé à des réunions internationales sur la pandémie grippale, organisées notamment par l'OMS et l'UE ainsi qu'à des séminaires sur la grippe aviaire organisés par le Haut-comité français à la Défense Civile.

## **4.3. Coordination avec les Institutions européennes**

Suite à une demande de la Cour de Justice des Communautés européennes, le HCPN a participé à une réunion du collège des chefs d'administrations des institutions et organes communautaires sis à Luxembourg. Si la participation du HCPN à la première réunion a surtout porté sur la grippe aviaire, sa préparation au Luxembourg ainsi que les contacts avec les institutions européennes, les réunions suivantes ont, quant à elles, porté sur la collaboration entre les institutions européennes et le HCPN en cas de crise. Dans ce contexte, la Cour de Justice des Communautés européennes a transmis un questionnaire au HCPN, afin de cerner au mieux ses besoins.

#### **4.4. Divers**

Le HCPN a suivi de près le déroulement de la visite du Président Putin le 24 mai 2007 avec un fonctionnaire au PC de la police et deux fonctionnaires accompagnant le dispositif mobile. Le HCPN s'implique ainsi davantage dans l'analyse des risques en aval d'évènements d'envergure qui présentent un certain risque de sûreté et s'apprête à assurer la coordination des services concernés, en cas de crise.

### **5. Activités du HCPN sur le plan international**

#### **5.1. Les réunions OTAN**

Sur le plan international, le HCPN continue à représenter les intérêts du Luxembourg au sein du SCEPC (comité des plans civils d'urgence) à l'OTAN en format soit à 26 Alliés, soit avec les pays partenaires à 46 (CPEA). Le HCPN est membre du comité traitant du NCRS (NATO Crisis Response System).

#### **5.2. Sujets suivis dans le cadre de l'UE**

Le HCPN participe aux travaux du PROCIV et du groupe Critical Infrastructure Protection Contact Points en vue de l'élaboration d'une proposition de directive du Conseil concernant le recensement et le classement des infrastructures critiques européennes ainsi que l'évaluation de la nécessité d'améliorer leur protection. Ce projet de directive jette les bases du programme européen de protection des infrastructures critiques EPCIP.

Ce programme fournira un cadre général d'action à partir duquel les mesures de protection s'adapteront secteur par secteur.

Un questionnaire concernant le livre vert de la Commission sur la préparation à la menace biologique, pour lequel le HCPN a coordonné les réponses de différents Ministères concernés, a été renvoyé à l'Union européenne. Le HCPN a participé aux réunions à Bruxelles pour défendre la position du Luxembourg.

#### **5.3. Coopération Benelux – accords de Senningen**

Le mémorandum, signé il y a deux ans, vise à renforcer la coordination des politiques nationales au travers notamment de l'identification des risques, de la communication et de l'information à la population, de l'échange de bonnes pratiques et de la tenue d'exercices communs.

Le groupe de travail « Gestion de crise » a démarré des efforts pour l'établissement d'une cartographie transfrontalière des risques qui détaillera les infrastructures critiques dans les régions transfrontalières des trois pays. Ces infrastructures concernent notamment : les installations nucléaires, les réseaux électriques à haute et très haute tension, les services médicaux et de secours, le réseau de chemin de fer, les aéroports, les zones de compétences des services de secours, les réseaux des routes et autoroutes, le réseau hydrologique, les établissements Seveso, le

réseau des transports des matières dangereuses par canalisations et les points vitaux.

L'accord pour l'information de la population en cas de crise a été signé lors de la réunion à Bruxelles. Cet accord a pour but d'harmoniser les messages à communiquer à la population en cas de problèmes transfrontaliers. Une concertation entre les instances respectives intervenant dans la communication de crise constitue une étape élémentaire.

Deux visites ont permis de dresser l'inventaire des points de contact des trois pays pour la gestion des crises et la planification d'urgence. Cet inventaire fera l'objet de mises à jour régulières :

- Une visite de travail au Centre gouvernemental belge de Coordination et de Crise a eu lieu le 9 mai 2007.
- La présentation de l'organisation luxembourgeoise en matière de gestion de crise a eu lieu, au Château de Senningen, le 9 octobre 2007.

Sur requête du Groupe de travail "Gestion des crises" de la concertation Senningen, il a été demandé au Comité de Juristes Benelux de vérifier la nécessité d'une ratification par les parties du Mémorandum d'accord Benelux.

#### **5.4. Autres réunions internationales**

Le HCPN a participé entre autres aux conférences, séminaires et réunions suivants : un stage sur les armes chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires à Cambrai. Ce séminaire a porté sur les différents types d'armes existantes, les risques qu'elles comportent et la législation française les concernant.

- Grippe Aviaire / Haut Comité Français de la Défense Civile, Saint-Denis La Plaine, 22.01.2007
- Séminaire "Military support to civilian authorities in Crisis and Disaster Response in Europe", Bruxelles, 22.03.2007
- GIS Benelux, Bruxelles, 12.06.2007
- Radiological Risk Reduction, Bruxelles, 21 - 22.06.2007
- Benelux / Cartes risques, Bruxelles, 12.09.2007
- Les réserves matérielles de l'Etat dans le monde d'aujourd'hui, Moscou, 12-13.09.2007
- Gestion de crise et continuité d'activité, Paris, 16-18.10.2007
- Conference on the Fight against Cyber-Crime, Bruxelles, 15-16.11.2007

Un membre du HCPN a participé à une formation en gestion et prévention des risques et des crises qui s'est tenue en novembre et décembre à l'ENA.

## **5.5. Sûreté maritime-cellule de gestion du risque**

En sa qualité de membre de la cellule de gestion du risque, le HCPN est régulièrement sollicité pour donner son avis sur l'adéquation du niveau de sécurité des navires battant pavillon luxembourgeois.

## 7. Le Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance

Le Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance (CDRR), qui est installé dans la « Villa Pauly », ancien siège de la Gestapo de 1940 à 1944, focalise ses activités sur l'histoire de la résistance des Luxembourgeois pendant la Seconde guerre mondiale au sens le plus large du terme. Ces activités comprennent deux volets : la collecte ainsi que la mise en valeur d'une documentation spécifique ainsi que la recherche scientifique.

Le CDRR, instauré à la demande du Conseil national de la Résistance, a repris les archives et la bibliothèque de ce dernier et a entrepris de créer des inventaires électroniques et un classement basé sur des normes archivistiques reconnues. Ceci facilite l'accès à ces collections aux chercheurs. L'année 2007 nous a permis de recevoir deux fonds documentaires assez volumineux : l'un est constitué des papiers de M. Ernest Gillen, ancien prisonnier politique de Natzweiler, décédé en 2004 ; l'autre des papiers de M. Robert Kranz relatifs aux enfants sous l'occupation nazie. Des dépôts de moindre envergure ont également permis d'enrichir notre documentation sur la résistance.

Notre bibliothèque se compose actuellement de quelque 2650 volumes hérités du Conseil national de la Résistance ainsi que des acquisitions nouvelles. A ceux-ci sont venus s'ajouter quelques 10000 volumes hérités de feu M. le Professeur Emile Krier. Cet accroissement considérable nous a incités à projeter une réorganisation complète de la bibliothèque. Afin de réaliser ce projet, qui créera une bibliothèque de recherche avec accès direct aux livres, mais sans prêt à domicile, nous prévoyons à terme l'engagement d'un bibliothécaire-documentaliste. Par an, l'accroissement est de quelques 200 nouvelles acquisitions dont un certain nombre de dons.

Le nombre des visiteurs reçus à la « Villa Pauly » est resté stable au cours de cette année. Les personnes qui s'adressent à nous viennent de toutes les couches sociales et de toutes les classes d'âge. Les étudiants constituent cependant la majorité des visiteurs. Leurs intérêts sont multiples : histoire familiale, questions administratives, informations journalistiques, recherches scolaires, recherches scientifiques universitaires (mémoire de licence, mémoire de maîtrise, mémoire scientifique de fin de stage, thèse de doctorat) etc.

Dans le domaine international, nous avons continué notre travail au sein du « Fachbeirat zur Gedenkarbeit in Rheinland-Pfalz » (deux réunions annuelles), présidé par le Professeur Wolfgang Benz, Directeur du Centre de recherche sur l'antisémitisme de l'Université technique de Berlin. Dans le même ordre d'idées, nous présidons la délégation luxembourgeoise à la « Task Force for International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance and Research », qui compte aujourd'hui 25 pays membres. Jusqu'en été 2008, nous y présidons également le groupe de travail académique. L'année 2007 a encore été une année de travaux très intensifs dans le cadre du Comité international du Service International de Recherche (CI/SIR). Après l'accord diplomatique sur l'ouverture des archives à la recherche, signé à Luxembourg en 2006, l'année 2007 a vu les procédures de

ratification aboutir dans les 11 pays membres. Ainsi les archives du SIR sont ouvertes à la recherche scientifique depuis le 28 novembre 2007. Au Luxembourg, la Chambre des Députés a ratifié le projet de loi à l'unanimité lors de sa séance du 14 juin 2007. Les travaux des experts des 11 pays membres ont continué afin de réaliser un volet spécial, à savoir la mise à disposition à chacun des 11 pays, qui en ferait la demande, d'une copie électronique de tous les documents du SIR. Le Luxembourg envisage également de demander sa copie qui serait déposée et consultable au CDRR. Nous espérons faire aboutir ce projet en 2008.

A la suite de notre collaboration en 2005 avec le Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg pour l'exposition « Le grand pillage » traitant des œuvres d'art spoliés pendant la Seconde guerre mondiale, nous avons participé à un colloque sur des questions de restitution à Potsdam. Le Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg vient d'ailleurs de publier un volume qui reflète l'exposition et le colloque tenu à l'occasion de cette exposition.

La « Commission spéciale pour l'étude des spoliations des biens juifs au Luxembourg pendant les années de guerre 1940-1945 » a remis au Gouvernement son premier rapport qui traite des spoliations elles-mêmes. Le rapport a été placé sur Internet et a déjà suscité un grand intérêt parmi le public. ([http://www.gouvernement.lu/salle\\_presse/communiqués/2007/07/27spoliation/Spoliation.pdf](http://www.gouvernement.lu/salle_presse/communiqués/2007/07/27spoliation/Spoliation.pdf)).

Notre avis a été sollicité par l'administration publique et par la société civile dans de nombreux cas. Nous avons essayé de répondre à ces démarches dans la limite de nos possibilités.

Nous avons été en contact régulier avec les membres du « Comité Directeur pour le Souvenir de la Résistance » pour les conseiller et leur permettre de travailler dans des conditions adaptées à leurs besoins.

La « Villa Pauly » a mis à disposition des amicales et autres associations de la Résistance des locaux pour les réunions de leurs comités ou leurs assemblées générales.

Depuis la constitution d'un « Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé », une collaboration intensive s'est développée, collaboration que nous espérons pouvoir encore approfondir dès que le CDREF sera établi dans ses locaux de la gare de Hollerich.

## 8. Le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé

### 1. Le cadre légal

Créé par la loi du 4 avril 2005, le Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé est placé sous l'autorité du Premier Ministre, Ministre d'Etat.

Sa mission consiste à :

- recenser, rassembler, archiver et conserver la documentation relative à l'enrôlement forcé ;
- mettre en valeur cette documentation ;
- entreprendre ou soutenir la recherche historique et scientifique sur l'enrôlement forcé des hommes et des femmes luxembourgeois nés entre 1920 et 1927 ;
- soutenir et animer par tous les moyens disponibles la sauvegarde de la mémoire collective en ce qui concerne l'enrôlement forcé ;
- assurer l'étroite collaboration avec le CDRR (Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance).

Le CDREF peut accepter des prêts ainsi que, avec l'approbation du Gouvernement en Conseil, prendre en dépôt des objets et des collections y compris ceux provenant de dons et de legs au profit de l'Etat.

### 2. L'implantation

En 2007, le siège du CDREF restait fixé provisoirement au numéro 57, boulevard de la Pétrusse.

Entre temps, les transformations prévues sur le site de l'ancienne Gare de Hollerich (immeuble classé monument historique) prirent forme. Tenant compte des réflexions de la part des responsables de l'Administration des Bâtiments Publics (ABP), un aide-mémoire illustré reprenant nos suggestions quant à l'aspect futur de l'objet en question fut réalisé par nos soins. Il fut accueilli favorablement tant par le Service des Sites et Monuments que par l'ABP. Suite à plusieurs entrevues avec les responsables de l'ABP un projet d'ensemble fut élaboré.

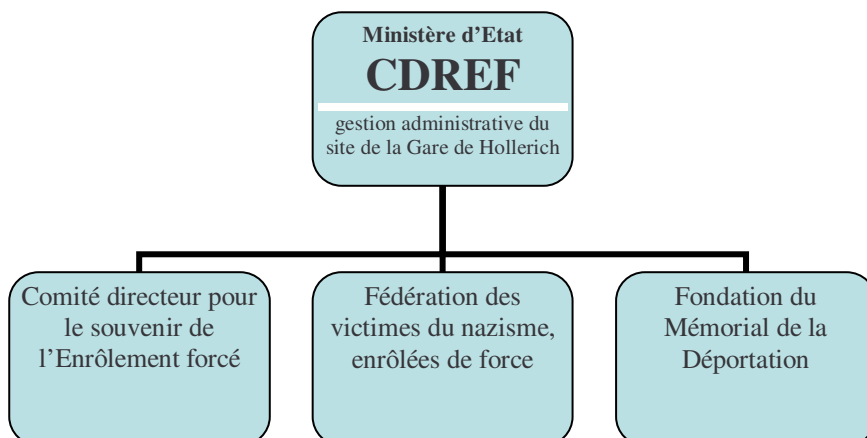
Le 2<sup>ème</sup> étage sera réservé à l'archivage de la documentation du CDREF. Le 1<sup>er</sup> étage abritera les bureaux du Directeur, du Secrétariat, de l'Historien-Chercheur, ainsi que du Comité Directeur pour le souvenir de l'Enrôlement forcé (CDSEF). Le rez-de-chaussée subira un assainissement complet. L'aspect extérieur de l'ancienne Gare méritera également des soins sensibles. De plus, le CDREF envisage, à moyen terme, l'intégration des 90 m<sup>2</sup> de l'appartement dit logement de service. Suite à des raisons d'organisation financière et pratique, il est prévu que le chantier s'étalera sur plusieurs phases.

Les travaux débutèrent fin octobre 2007. Ils furent précédés d'une opération de nettoyage et de déblayage des deux étages du 15 au 17 octobre. La documentation dont une partie fut récupérée par le CDSEF, fut entreposée dans la salle de projection.

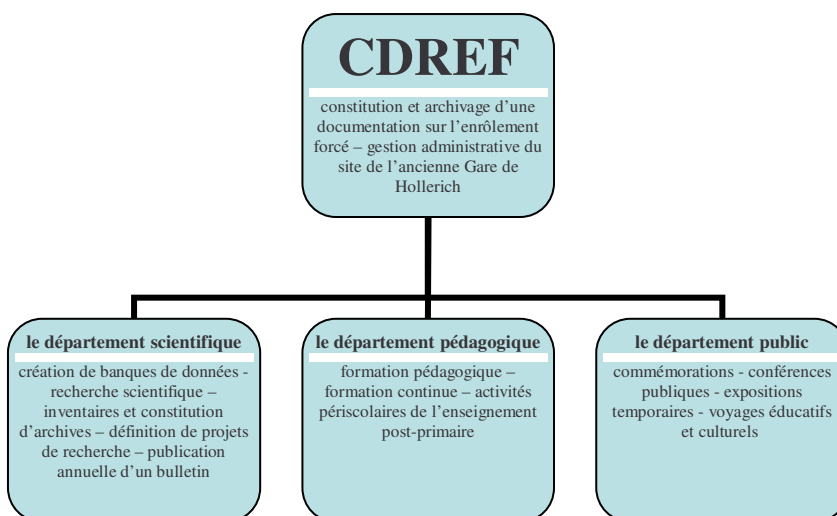
Pour des raisons de sécurité le Mémorial de la Déportation demeure fermé au public pendant toute la durée du chantier.

### 3. Les structures

Le CDREF est responsable de la gestion du site de l'ancienne Gare de Hollerich. Il veillera à la cohabitation entre les divers organismes y représentés, à savoir le Comité Directeur pour le souvenir de l'Enrôlement forcé, la Fédération des victimes du nazisme, enrôlées de force et la Fondation du Mémorial de la Déportation.



Le travail du CDREF est axé sur 3 branches :



Le CDSEF et le CDREF sont en contact permanent.

### 4. L'équipement

L'archivage de la documentation se fera selon les règles de l'art. Le 1<sup>er</sup> octobre 2007, une entrevue avec les responsables des Archives Nationales (ANL) nous permet de nous renseigner sur les méthodes de conservation professionnelle de documents d'archives. L'inventaire pourra se réaliser sur le même modèle que celui des ANL.



Le Centre Informatique de l'Etat (CIE) a répondu à notre première demande en nous munissant d'un ordinateur PC, d'un ordinateur portable, d'une imprimante laser A4, d'une imprimante laser couleur A3/A4, ainsi que d'un scanner. En plus, l'acquisition d'un ordinateur ultraléger fut accordée au CDREF. La réunion du 22 novembre 2007 au CIE nous permit de commander pour l'année 2008 l'équipement informatique suivant : un ordinateur PC, trois ordinateurs portables, un écran, un scanner et trois imprimantes. Ainsi les bureaux du secrétariat, du chercheur, du CDSEF ainsi que de la Direction seront munis des outils de travail nécessaires à leur fonctionnement.

L'ABP nous confia également le choix du mobilier bureautique qui tiendra compte des critères de fonctionnalité, de rationalité et de confort.

## **5. Le personnel**

Durant les mois de juillet et août 2007, le CDREF a accueilli trois étudiantes.

Un inventaire de notre bibliothèque put être dressé. Une partie de la documentation fut classée. Leur contribution fut particulièrement précieuse dans l'analyse d'une documentation privée comprenant toutes les lettres personnelles échangées entre un enrôlé de force et son épouse, des documents administratifs officiels de l'époque, des documents illustrant la vie quotidienne au Luxembourg occupé, ainsi que des objets personnels témoignant des années noires.

Les étudiantes furent remerciées de leur engagement par une lettre d'attestation officielle de notre part. Leur travail est la base d'un projet de recherche qui fera l'objet d'une publication.

A partir du mois de septembre 2007, un historien, professeur au Lycée technique Michel-Lucius, est déchargé pour une partie de ses cours, afin de nous renforcer. Il étudie les mémoires écrites d'un enrôlé de force, qui seront publiées sous forme de souvenirs personnels commentés. En même temps, il est en charge de l'élaboration d'un inventaire national de tous les lieux de mémoire dans les différentes communes.

## **6. Les voyages de service et les missions à l'étranger**

### **• Participation au symposium sur le Plan Marshall à Paris 13 juin 2007**

L'ambassadrice des Etats-Unis d'Amérique au Grand-Duché de Luxembourg nous désigna comme représentant officiel à un symposium international organisé à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire du Plan Marshall à Paris. Ce symposium permit de réfléchir à la fois sur l'histoire de ce plan de restructuration économique dans la logique de la doctrine Truman et sur ses conséquences et ses enseignements pour l'époque contemporaine.

### **• Participation à la conférence des directeurs**

Le 17 janvier 2007, nous participions à une conférence réunissant tous les directeurs et responsables des administrations publiques. Cette conférence nous

permet de mieux situer le centre de documentation dans l'appareil étatique et de réfléchir sur des problèmes d'organisation interne précis.

- **Cérémonies commémoratives à Rouen et à Bruxelles**

Des couronnes de fleurs au nom du « CDREF-Ministère d'Etat » furent déposées le 11 novembre à l'occasion de la célébration solennelle de l'Armistice au nom du « CDREF-Ministère d'Etat » auprès du Monument aux forains morts pour la patrie à Rouen et le 17 novembre au monument à la gloire des forains belges morts pour la patrie durant les deux conflits mondiaux à Bruxelles.

## **7. Les réalisations**

- **Objectifs 2007**

L'année 2007 fut marquée par le début des travaux d'aménagement de l'ancienne Gare de Hollerich. En même temps un certain nombre de questions administratives retinrent notre attention. Dans un premier temps, le CDREF se concentrera sur l'inventaire de la documentation disponible au Grand-Duché, avant de se lancer dans les archives à l'étranger.

### **A. Le département scientifique :**

- **la constitution d'un fonds de bibliothèque**

En 2007, le CDREF continuait à étoffer les fonds de sa bibliothèque. Tous les ouvrages furent encodés dans notre inventaire. Ils seront accessibles aux visiteurs du CDREF, dès que les structures d'accueil prévues seront prêtes.

Les livres embrassent des thématiques très diversifiées, telles que l'enrôlement forcé, l'histoire militaire et l'histoire générale de la Seconde Guerre mondiale, les conflits internationaux d'après 1945, le droit international, les droits de l'homme, les crimes contre l'humanité ainsi que les questions d'actualité, telles que les extrémismes politiques, les relations internationales et les institutions internationales.

Par-dessus tout, nous avons saisi l'occasion de toucher à une collection complète du périodique historiographique « Hemecht » des années 1979 à 2007, ainsi qu'à une édition reliée des magazines hebdomadaires « Revue », couvrant les années 1953 à 1966.

- **la constitution d'un fonds d'archives**

La coopération avec les Archives nationales put être approfondie cette année dans le domaine des techniques d'archivage (voir supra). L'inventaire des fonds des ANL en rapport avec l'enrôlement forcé sera établi seulement en 2008-2009, faute de personnel suffisant et vu notre emploi du temps saturé. Cet inventaire permettra au CDREF de mieux guider les chercheurs dans leurs travaux sur le sujet.

Il en est de même de la documentation très volumineuse de l'ancienne Ligue Luxembourgeoise des Invalides et des Mutilés de Guerre, confiée aux CDRR et CDREF. Par ailleurs, le CDREF se vit léguer des dossiers relatifs au Reichsarbeitsdienst (RAD), ainsi qu'une collection de photos historiques.

Au cours de l'année 2007, plusieurs appels pour récupérer des documents entre les mains de personnes privées furent lancés dans nos organes de presse luxembourgeoise (D'Wort, La Voix, Télécran, Le Quotidien).

- **la réalisation de projets de recherche**

Le centre de documentation est saisi de trois projets de recherche concrets :

- l'étude de la procédure des dédommagements ;
- l'étude des parcours individuels d'enrôlés de force ;
- l'étude de la transmission de la mémoire sur l'enrôlement forcé.

Une étudiante en Histoire vient de présenter avec distinction son mémoire de licence à l'ULB sur le sujet du dédommagement des enrôlés de force. Le titre de son mémoire est « Le dédommagement des enrôlés de force luxembourgeois après la Deuxième Guerre mondiale » (148 pages, ULB, Faculté de philosophie et des lettres).

- **la réalisation de partenariats nationaux, internationaux et transrégionaux**

Les responsables du Musée régional des Enrôlés de force de la Ville de Dudelange, ainsi que la municipalité de Dudelange se montrèrent intéressés à définir une coopération à long terme avec le CDREF qui propose d'assoir ce partenariat sur des conventions multilatérales portant sur des projets de recherche précis. On donnera le coup d'envoi en dressant l'inventaire de la documentation considérable rassemblée à Dudelange.

Le CDREF s'intéresse également à s'associer à un futur réseau de musées thématiquement organisés sur la Seconde Guerre mondiale ce qui permettrait au « Mémorial de la Déportation » de mieux se faire connaître comme lieu de mémoire dans le grand public.

En 2007, nos relations avec le Centre d'Education à la Tolérance et à la Résistance (« Territoires de Mémoire ») à Liège purent être renforcées, moyennant la signature d'une convention sur un projet concret (voir : projet Mémoires). Les contacts avec la Landeszentrale für politische Bildung Rheinland-Pfalz à Mayence furent maintenus. Ils seront intensifiés au cours de l'année 2008.

- **la création d'une banque de données sur les lieux de mémoire nationaux**

En 2007, le CDREF se lança dans la confection d'une banque de données nationale, récapitulant tous les lieux de mémoire tels qu'ils se répartissent sur le

territoire luxembourgeois. Le Ministre de l'Intérieur appuya cette initiative moyennant une lettre circulaire adressée aux administrations communales luxembourgeoises. Elle fut accompagnée d'un questionnaire portant sur les noms de rue, de places publiques ou de bâtiments qui renvoient aux années noires, aux Musées régionaux ou nationaux, aux archives communales, aux initiatives locales et aux collectionneurs privés, respectivement aux traces matérielles et visuelles de la guerre. Les responsables communaux étaient priés de nous retourner le document dûment rempli pour le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

En décembre 2007, 65 communes n'avaient pas encore répondu à notre appel. Cet écho est d'autant plus décevant que l'établissement de ce fichier est d'une importance nationale et pourra être consulté au sein du CDREF dès sa réalisation.

En plus un groupe d'historiens-chercheurs de l'Université de Luxembourg nous associa dans un projet puisant directement sur les données dont nous disposions. Grâce à leurs informations et grâce aux données reçues de la part des responsables du MNHM à Diekirch, nous pouvions compléter la banque de données qui est en train de prendre forme.

## **B. le département pédagogique**

Le lien entre le travail de mémoire d'une part et la compréhension du monde contemporain d'autre part est au centre des préoccupations pédagogiques du CDREF. Ceci nous amena à soutenir un certain nombre de projets réalisés par des jeunes.

### **• la formation pédagogique**

Une série de séminaires fut proposée dans le cadre de la formation pédagogique de l'Université de Luxembourg. L'intention en était de sensibiliser les enseignants-stagiaires à la méthodologie pédagogique en vue de traiter la thématique de la Seconde Guerre mondiale dans les classes de lycéens.

Le « Mémorial de la Déportation », comme lieu de mémoire et lieu de travail fit partie du programme proposé. De même une visite commentée du Centre de Documentation et de Rencontre de Hinzert retint l'intérêt de tous les participants. La proclamation de l'introduction du service militaire obligatoire par les autorités allemandes, ainsi que la Grève de 1942 furent particulièrement mises en évidence.

Le CDREF suit de près l'évolution du travail de candidature d'un aspirant-professeur, qui est en train de réaliser une étude sur les approches pédagogiques en rapport avec la thématique des crimes contre l'humanité.

Actuellement, les responsables du CDREF sont en train de développer des ateliers pédagogiques destinés à la formation continue des enseignants d'Histoire dans nos lycées. Une première approche sera réalisée avec les enseignants d'Histoire du Lycée technique Michel Lucius.

- **la coopération avec le MENFP pour la Journée de la mémoire**

Le 26 janvier 2007, la Journée de la mémoire et de la prévention des crimes contre l'humanité dans nos écoles fut placée sous le thème de la « dignity of difference ». A cette fin une manifestation interactive fut organisée au sein du foyer du Forum sur le *Campus Geeseknaeppchen*. Un volet historique porta sur la confrontation des jeunes avec les atrocités commises durant la Seconde Guerre mondiale.

Le CDREF s'engagea à plusieurs niveaux dans la configuration de cette journée pédagogique de la plus haute importance. Une délégation d'élèves de 9<sup>e</sup> du Lycée technique de Bonnevoie fut accueillie au Mémorial de la Déportation de Hollerich. La visite se focalisa sur des réflexions et un débat riche en interventions de la part des jeunes sur les crimes contre l'humanité. Le groupe visita ensuite l'exposition « dignity of difference ».

- **le projet «Mémoires» du LGE, du SNJ et «Territoires de mémoire»**

Dans le cadre de la campagne « tous différents, tous égaux », lancée par le Conseil de l'Europe, le Service National de la Jeunesse (SNJ) prit l'initiative de lancer un projet luxembourgeois, réalisé par des jeunes et contribuant à l'éducation à la citoyenneté. Une convention signée entre le SNJ, l'asbl «Territoires de mémoire» à Liège, le CDREF et le Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette (LGE) fut à la base de la future coopération.

Grâce à l'appui scientifique du Centre d'Education à la Tolérance et à la Résistance à Liège («Territoires de mémoire») et du CDREF, des élèves du (LGE), ainsi qu'une classe de l'Ecole Privée du Fieldgen (EPF) se mirent à l'œuvre pour travailler avec leurs enseignants sur une exposition itinérante consacrée aux années 1939-1945.

Au cours de l'année scolaire 2006-2007, les élèves impliqués avaient l'opportunité de visiter un camp de concentration, de rencontrer des témoins et de se documenter sur les années de guerre. Les panneaux thématiques de l'exposition se répartissent en trois modules. Dans un premier module les jeunes mettent le visiteur dans le contexte des années noires, telles qu'elles furent vécues au Luxembourg. Un deuxième module part des impressions des élèves recueillies lors d'un voyage commémoratif à Auschwitz, pour nous confronter aux crimes contre l'Humanité. Dans une dernière section, les regards fixent les phénomènes de négationnisme et d'extrémisme politique.

L'exposition sera présentée à différents endroits au Luxembourg.

- **l'encadrement du projet « Spurensuche 2.Weltkrieg » du LTB en collaboration avec le LCTO**

Partant d'un projet scolaire de 12<sup>e</sup> du régime technique de la section commerce et gestion, intitulé « Luxembourg – City – WWII Project », quatre élèves du Lycée

technique de Bonnevoie mirent au point un circuit touristique à travers la ville de Luxembourg sur le thème de la Seconde Guerre mondiale. Le CDREF patronna cette initiative. Des contacts avec le Luxembourg City Tourist Office (LCTO) et avec Monsieur André Hohengarten, auteur d'un certain nombre de publications sur la Seconde Guerre mondiale furent noués.

Grâce au soutien de la part de la Ville de Luxembourg, du LCTO et de Monsieur Hohengarten, un dépliant officiel s'intégrant dans l'ensemble des 13 circuits déjà existants fut élaboré. Il sera présenté au public en mars 2008.

En même temps le CDREF se chargea de faire un fascicule, servant d'appui aux guides touristiques de notre capitale. Une formation leur sera dispensée par nos soins à l'occasion de la publication du circuit.

- **la réalisation de voyages éducatifs**

Aux cours des mois de mars, avril et mai, nous avons encadré les voyages de quatre groupes de jeunes et d'adultes au camp de Natzweiler-Struthof, où des patriotes luxembourgeois, parmi eux des enrôlés de force réfractaires et déserteurs, furent assassinés le 19 mai 1944.

- **l'éducation à la citoyenneté**

A l'avenir le CDREF, en coopération étroite avec la MENFP, intensifiera ses efforts pour promouvoir l'éducation à la citoyenneté au niveau européen, en s'associant aux travaux du Conseil d'Europe. Le 24 octobre nous participâmes au colloque « Transmettre la mémoire ... mais comment ? » organisé à Liège par notre partenaire « Les Territoires de la Mémoire ». Du 29 au 30 octobre notre présence fut requise à l'occasion d'un colloque international organisé par le Conseil de l'Europe à Strasbourg colloque portant sur « L'image de l'autre dans l'histoire et l'enseignement ».

### **C. Le département public**

- **l'organisation d'expositions, de conférences et de séminaires**

Vu l'impact des travaux de réfection, le cycle de conférences publiques prévues pour 2007 dut être suspendu. En février-mars, les séminaires destinés aux enseignants-stagiaires de l'enseignement secondaire purent être assurés.

Le 24 et le 25 mars le CDREF soutint la Fondation du Mémorial de la Déportation dans l'organisation des Journées des musées.

Le 20 avril, dans le cadre des Journées du livre, une librairie organisa une rencontre entre un groupe de jeunes lycéens et un auteur luxembourgeois. Le CDREF fut invité à y assister. Le 6 juin la présentation du livre « 1939-1945 - Abgrund und Prüfstein » eut lieu dans l'ancienne Gare de Hollerich.

Le 12 juin une journée commémorative fut organisée en l'honneur de l'UFAC de Bruxelles-Tervuren. Une cérémonie au pied du monument « Gëlle Fra » fut suivie d'une réception au CCRN Abbaye Neumünster. L'après-midi, nos hôtes belges visitèrent le MNAM à Diekirch.

Du 19 au 24 novembre 2007, le CDREF, le CDRR, ainsi que le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle furent sollicités par l'asbl « Les amitiés bulgare-luxembourgeoises » pour contribuer à l'élaboration d'un projet sur « Le sauvetage des Juifs bulgares pendant la Seconde Guerre mondiale ».

#### • la participation à des réunions ou des cérémonies commémoratives

Nous assistions aux cérémonies en souvenir du massacre de Sonnenburg, organisées dimanche le 28 janvier 2007 à la crypte de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg et auprès du Monument de la Solidarité nationale, organisées par le CDSEF et la Fédération des victimes du nazisme, enrôlées de force.

Le 31 janvier 2007, l'Amicale Albert Ungeheuer invita à leur cérémonie commémorative annuelle sous forme de séance académique dans la salle des fêtes du Lycée Robert Schuman à Luxembourg.

Aux mois de février et de mars, nous avons l'occasion de recevoir plusieurs groupes d'élèves de l'école primaire de Roeser, ainsi que des jeunes lycéens.

Nous assistions également à la présentation du livre « Frauen erleben den Krieg », le 22 mars 2007 à l'Abbaye de Neumünster.

Le 26 mars nous assistions à l'Assemblée générale des Enrôlés de force de la section Luxembourg-Ville organisée au Casino de Bonnevoie.

Le 31 août le CDREF fut représenté à la cérémonie organisée à l'occasion du 65<sup>ème</sup> anniversaire de la Grande Grève à Wiltz.

Le 30 septembre nous participions aux cérémonies organisées par le CDSEF et la Fédération des victimes du nazisme, enrôlées de force.

Au cours de l'année 2007, diverses réunions avec les responsables de la Fondation du Mémorial de la Déportation permettaient de réfléchir et sur l'avenir de la fondation et sur la future cohabitation au sein de l'ancienne Gare de Hollerich. Il en est de même au niveau du CDSEF, qui fut régulièrement mis au courant de l'évolution du projet de transformation du bâtiment.

#### • les publications

Le CDREF s'engagea à publier un article de fond sur le Mémorial de la Déportation dans le cadre du dossier spécial consacré par le quotidien « D'Wort » au 65<sup>ème</sup> anniversaire de la proclamation de l'enrôlement forcé et de la Grande Grève.

De même un article succinct présentant les travaux du CDREF en 2007 fut publié dans la revue officielle des enrôlés de force, « Les Sacrifiés ».

## **8. Le budget**

Pour l'exercice budgétaire 2007, le CDREF et le CDSEF disposaient de 17000 euros. Il fut convenu de les répartir respectivement de 12000 et de 5000 euros. Les investissements furent de 15.140,47 euros.



## D. Annexes

### Visites auprès de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker

17 janvier 2007	Visite de Madame Ségolène Royal, candidate du Parti socialiste à l'élection présidentielle en France
18 janvier 2007	Visite officielle de Monsieur Jürgen Rüttgers, Ministre-Président du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie
18 janvier 2007	Visite de travail de Monsieur Hans-Gert Poettering, Président du Parlement Européen
18 janvier 2007	Visite de Monsieur Wolfgang Schüssel, chef de la fraction de l'ÖVP et ancien chancelier fédéral de la République d'Autriche
21-22 janvier 2007	Visite de Monsieur José Manuel Barroso, Président de la Commission Européenne
29 janvier 2007	Visite de travail de S.E. Monsieur Wilhelm Molterer, Vice-Chancelier fédéral et Ministre des Finances de la République d'Autriche
5 février 2007	Visite officielle de S.E. Monsieur Romano Prodi, Président du Conseil de la République d'Italie
6 février 2007	Visite de Monsieur Dominique Strauss-Kahn, député à l'Assemblée nationale française
13 février 2007	Visite de travail de Monsieur Mohamed Elbaradei, Directeur général de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique
14 février 2007	Visite de travail de S.E. Madame Micheline Calmy-Rey, Présidente de la Confédération suisse, Cheffe du Département fédéral des Affaires Etrangères
22 février 2007	Entrevue avec une délégation du groupe parlementaire germano-belgo-luxembourgeois du Bundestag allemand

1 <sup>er</sup> mars 2007	Visite de Monsieur François Bayrou, député à l'Assemblée nationale française et candidat à l'élection présidentielle en France
6 mars 2007	Visite de Monsieur Al Gore, ancien Vice-Président des Etats-Unis d'Amérique
16 mars 2007	Visite de travail de S.E. Monsieur Traian Basescu, Président de la République de Roumanie
19 mars 2007	Visite de travail de S.E. Dr. Thongloune Sisoulith, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères de la République démocratique populaire du Lao
16-18 avril 2007	Visite d'Etat de Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne
19 avril 2007	Entrevue avec Monsieur Heribert Scharrenbroich, Vorsitzender CARE International Deutschland
19 avril 2007	Entrevue avec Monsieur Jacques Attali, Président de PlaNet Finance
14 mai 2007	Remise à Monsieur le Premier Ministre du « Europäischer Friedenspreis 2007 von der Stiftung für Ökologie und Demokratie e.V. Bonn »
22 mai 2007	Entretien avec Monsieur Lech Walesa, ancien Président polonais et lauréat du prix Nobel pour la Paix en 1983
24 mai 2007	Visite officielle de S.E. Monsieur Vladimir Poutine, Président de la Fédération de Russie, et de Madame Lyudmila Poutina
1 <sup>er</sup> juin 2007	« 2 <sup>e</sup> Luxembourg Financial Forum », à l'Hémicycle au <u>Kirchberg</u> : Dialogue intitulé « Projet Euro – On the path towards an unified Europe » entre Monsieur le Premier Ministre et Monsieur le Dr. Helmut Koh (dialogue retransmis par Phoenix-TV)
17 juin 2007	Visite de travail de S.E. Madame Angela Merkel, Chancelière de la République fédérale de la République fédérale d'Allemagne

18 juin 2007	Visite de travail de S.E. Monsieur Viktor Yanoukovych, Premier Ministre de la République d'Ukraine
19 juin 2007	Visite de travail de S.E. Monsieur Vladimir Voronin, Président de la République de Moldavie
28 juin 2007	Visite officielle de S.E. Monsieur Bouasone Bouphavanh, Premier Ministre de la République démocratique populaire du Lao
29 août 2007	Visite de Monsieur Christian Wulff, Ministre-Président du Land de Basse-Saxe
5 septembre 2007	Visite de Monsieur Dieter Althaus, Ministre-Président du Land de Thuringe
10 septembre 2007	Visite de travail de S.E. Monsieur Albert Pintat, Premier Ministre de la Principauté d'Andorre
23 septembre 2007	Visite de S.E. Monsieur Otmar Hasler, Chef du Gouvernement de la Principauté de Liechtenstein
1 <sup>er</sup> octobre 2007	Réunion avec une délégation de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO)
5 octobre 2007	Visite de travail de S.E. Monsieur Miyegombo Enkbold, Premier Ministre de la Mongolie
11 octobre 2007	Visite de travail de S.E. Monsieur Alfred Gusenbauer, Chancelier fédéral de la République d'Autriche
15 octobre 2007	Visite de travail de S.E. Monsieur Željko Šturanović, Premier Ministre de la République du Monténégro
15 octobre 2007	Visite officielle de Monsieur Juan Somavia, Directeur général du Bureau international du Travail (BIT)
14 novembre 2007	Visite de Monsieur Alain Juppé, ancien Premier Ministre de la République française, Maire de la Ville de Bordeaux
22 novembre 2007	Entrevue avec Monsieur Rainer W. Conrad, Président de « Staatsbürgerliche Stiftung Bad Harzburg e.V. »
23 novembre 2007	Entrevue avec Monsieur Zhou Qiang, Gouverneur de la Province chinoise de Hunan

\* \* \* \* \*

<p style="text-align: center;"><b>Déplacements à l'étranger</b> <b>de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker</b></p>
--

- 15 janvier 2007      **LJUBLJANA** (République de Slovénie) :
1. Discours lors de « €-Conference Slovenia 2007 » organisée par la Banque de Slovénie
  2. Discours lors de la cérémonie officielle de l'entrée de la Slovénie dans la zone EURO
- 16 janvier 2007      **MÛLHEIM AN DER RUHR** : Laudatio prononcée par Monsieur le Premier Ministre lors de la remise du prix « Das Goldene Schlitzohr 2006 » à Madame Sabine Christiansen
- 24 janvier 2007      **BRUXELLES** : Participation à la table ronde « Europäische Identität, Werte und Ziele : Braucht die EU eine Verfassung ? », organisée par le Deutschlandfunk
- 25 janvier 2007      **PARIS** :
- Conférence internationale sur le Soutien au Liban
- 4 février 2007      **ANVERS** :
1. Discours lors de l'assemblée annuelle du Sénat d'honneur européen
  2. Remise à Monsieur le Premier Ministre des insignes de membre du Sénat d'honneur européen par Monsieur Leo Tindemans, ancien Premier Ministre du Royaume de Belgique
- 7 février 2007      **MAASTRICHT** : Discours lors du Symposium organisé à l'occasion du « 15<sup>e</sup> anniversaire du Traité de Maastricht » au siège du Gouvernement de la Province de Limbourg
- 8 février 2007      **BRUXELLES** : Réunion ministérielle belgo-luxembourgeoise « Gaichel VI »
- 27 février 2007      **BRUXELLES** : Entretien avec Monsieur Michel Delebarre, Président du Comité des Régions de l'Union Européenne
- 6 mars 2007      **BERLIN** : Entretien avec S.E. Madame Angela Merkel, Chancelière fédérale de la République fédérale d'Allemagne
- 8-9 mars 2007      **BRUXELLES** :
1. Réunion Benelux
  2. Réunion Benelux-Pays baltes

3. Entrevue avec S.E. Monsieur Kostas Karamanlis, Premier Ministre de la République de Grèce
4. Conseil Européen

12 mars 2007

**PARIS :**

1. Audience solennelle auprès de S.E. Monsieur Jacques Chirac, Président de la République française, au Palais de l'Elysée
2. Installation solennelle de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker comme membre associé étranger à l'Académie des sciences morales et politiques à l'Institut de France au fauteuil laissé vacant par le décès de Léopold Sédar Senghor

15 mars 2007

**BRUXELLES :** Discours lors de l'inauguration de la Chaire de droit européen de l'Université catholique de Louvain au Palais des Académies

20 mars 2007

**PARIS :** Discours à l'occasion de la remise du premier Grand Prix des fonds d'investissements « Eurofonds », dans les locaux du journal « Le Monde »

24-25 mars 2007

**BERLIN :**

1. Réunion informelle des Chefs d'Etat ou de Gouvernement de l'Union Européenne à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire des Traités de Rome

26 mars 2007

**BRUXELLES :** Entrevue avec Monsieur Wouter Jacob Bos, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances du Royaume des Pays-Bas

27 mars 2007

**TREVES :** Discours à l'occasion de la cérémonie de fin de mandat de Monsieur Helmut Schröer, Oberbürgermeister de Trèves

4-5 avril 2007

**PARIS :**

1. Remise du Prix Louise Weiss 2007 à Monsieur le Premier Ministre à la Fondation Simone et Cino Del Duca
2. Discours à l'occasion des « Débats d'Agorena » organisés par l'Association des anciens élèves de l'Ecole nationale d'Administration (ENA)

12-14 avril 2007

**WASHINGTON :**

1. Entretien avec Madame Condoleezza Rice, Secrétaire d'Etat américaine
2. Participation à la réunion des Ministres des Finances du G7

3. Réunion du Fonds Monétaire international

18 avril 2007

**LA HAYE :**

1. Entrevue avec S.E. Monsieur Jan Peter Balkenende, Premier Ministre du Royaume des Pays-Bas
2. Discours à l'occasion de la «Norbert Schmelzer lecture du Christen Democratisch Appèl »

19 avril 2007

**BRUXELLES :**

1. Réunion de la section UEM – cohésion économique et sociale du Conseil Economique et Social européen (CESE)
2. Entrevue avec Monsieur Dimitris Dimitriades, Président du CESE

17 mai 2007

**AIX-LA-CHAPELLE :**

1. Entrevue avec S.E. Monsieur Stjepan Mesić, Président de la République de Croatie
2. Laudatio prononcée par Monsieur le Premier Ministre à l'occasion de la remise du Prix Charlemagne 2007 à Monsieur Javier Solana Madariaga, Haut-Représentant pour la PESC, Secrétaire général du Conseil de l'Union Européenne

18-20 Mai 2007

**MADRID :**

1. Entrevue avec S.E. Monsieur Miguel Angel Moratinos, Ministre des Affaires Etrangères du Royaume d'Espagne
2. Déjeuner avec Monsieur Pedro Solbes, Ministre de l'Economie et des Finances d'Espagne

30 mai 2007

**BRUXELLES :** Entrevue avec S.E. Monsieur Guy Verhofstadt, Premier Ministre du Royaume de Belgique

1<sup>er</sup> juin 2007

**TREVES :** Discours à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de l'exposition « Konstantin der Große » à la Konstantin-Basilika

6 juin 2007

**BRUXELLES :**

1. Discours lors de la session plénière du Comité des Régions de l'Union Européenne

20-23 juin 2007

**BRUXELLES :**

1. Réunion Benelux
2. Réunion Benelux-Pays Visegrad
3. Entretien avec S.E. Monsieur François Fillon, Premier Ministre de la République française

#### 4. Conseil Européen

- 27 juin 2007 **BRUXELLES** : Echange de vues avec la Commission des Affaires économiques et monétaires (ECON) du Parlement Européen
- 27 août 2007 **PERL** : Discours lors de l'inauguration de l'école binationale « Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum
- 31 août 2007 **LISBONNE** : Visite de travail  
Entrevue avec S.E. Monsieur José Socrates, Premier Ministre de la République du Portugal
- 7 septembre 2007 **BRUXELLES** : Discours lors d'un petit-déjeuner débat organisé par la Fédération des Entreprises de Belgique
- 24-25 septembre 2007 **TALLIN** (République d'Estonie) : Visite officielle  
1. Entrevues avec :  
- S.E. Monsieur Andrus Ansip, Premier Ministre  
- Monsieur Ivarti Padar, Ministre des Finances
- 25-26 septembre 2007 **SOFIA** (République de Bulgarie) : Visite officielle  
1. Entrevues avec :  
- S.E. Monsieur Guéorgui Parvanov, Président de la République de Bulgarie  
- S.E. Monsieur Sergueï Stanichev, Premier Ministre  
- Monsieur Ivan Iskrov, Gouverneur de la Banque nationale  
2. Remise de la décoration « Stara Planina 1<sup>er</sup> degré » par S.E. Monsieur Guéorgui Parvanov, Président de la République de Bulgarie, à Monsieur le Premier Ministre Juncker
- 12-14 octobre 2007 **ROME** :  
1. Entrevues avec :  
- S.E. Monsieur Giorgio Napolitano, Président de la République d'Italie  
- S.E. Monsieur Romano Prodi, Président du Conseil des Ministres
- 18 octobre 2007 **LISBONNE** :  
1. Entrevue avec S.E. Monsieur Robert Fico, Premier Ministre de la République de Slovaquie  
2. Conseil Européen informel

- 22 octobre 2007 **BERLIN** : Remise du « CARE –Millenniumspreis » à Monsieur le Premier Ministre : laudatio prononcée par Monsieur Peer Steinbrück, Ministre des Finances de la République fédérale d'Allemagne
- 25 octobre 2007 **STRASBOURG** : Remise des insignes de Docteur h.c. de l'Université Robert Schuman à Monsieur le Premier Ministre
- 28 octobre 2007 **PADERBORN** : Remise de la « St.-Liborius Medaille für Einheit und Frieden » à Monsieur le Premier Ministre
- 6 novembre 2007 **BERLIN** :
1. Discours lors du « 2. Deutscher Dienstleistungstag des Bundesverbandes der Dienstleistungswirtschaft (BDWi) »
  2. Entrevue avec S.E. Madame Angela Merkel, Chancelière fédérale de la République fédérale d'Allemagne
- 15 novembre 2007 **MÜNSTER** : Remise de la « Coudenhove-Kalergi-Plakette 2007 à Monsieur le Premier Ministre dans le cadre du 60<sup>e</sup> anniversaire de la « Europa-Union Münster »
- 24 novembre 2007 **MAASTRICHT** : Remise de la plus haute distinction personnelle par le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe Monsieur René van der Linden à Monsieur le Premier Ministre
- 27-29 novembre 2007 **PEKIN** : Visite en République populaire de Chine  
« Dialogue macroéconomique entre la zone Euro et la Chine »  
Entrevues avec :
  - S.E. Monsieur Wen Jiabao, Premier Ministre
  - Monsieur Zhou Xiaochuan, Gouverneur de la Banque populaire de Chine
  - Monsieur Xie Xuren, Ministre des Finances
- 8-9 décembre 2007 **LISBONNE** :
1. II<sup>e</sup> Sommet UE-Afrique
    - Déjeuner offert par S.E. Monsieur José Sócrates, Premier Ministre de la République du Portugal
    - Dîner officiel offert par S.E. Monsieur Aníbal Cavaco Silva, Président de la République du Portugal
  2. Rencontres bilatérales :
    - S.E. Monsieur Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso



- S.E. Monsieur Amadou Toumani Touré,  
Président de la République du Mali
- S.E. Monsieur Seyni Oumarou, Premier  
Ministre de la République du Niger

13 décembre 2007

**LISBONNE :**

- Cérémonie de signature du Traité de  
Lisbonne
- Déjeuner offert par S.E. Monsieur Aníbal  
Cavaco Silva, Président de la République du  
Portugal

13-15 décembre 2007

**BRUXELLES :**

1. Conseil Européen
2. Réunion bilatérale avec S.E. Monsieur Serguey  
Stanichev, Premier Ministre de la République de  
Bulgarie

\* \* \* \* \*

**Participation de Monsieur le Premier Ministre Jean-Claude Juncker  
à des évènements et rencontres sur le plan national**

- 18 janvier 2007      Présentation des vœux de Nouvel An des Membres du Gouvernement à LL.AA.RR. au Palais grand-ducal
- 18 janvier 2007      Discours lors de la réception de Nouvel An des Entreprises organisée par la FEDIL à Luxexpo
- 12 février 2007      Réunion Gouvernement – FEDIL
- 12 février 2007      Réunion Gouvernement – ABBL
- 15 février 2007      Signature du nouveau contrat de concession entre le Gouvernement luxembourgeois, RTL-Group, CLT-UFA et Bertelsmann AG
- 21 février 2007      Réunion Gouvernement – Fédération des Artisans
- 13 mars 2007      Déclaration de Monsieur le Premier Ministre à la Chambre des Députés à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la signature du Traité de Rome
- 13 mars 2007      Service religieux en l'église St. Michel à l'occasion du décès de la Princesse Marie-Adélaïde de Luxembourg
- 17 mars 2007      Allocution d'ouverture lors de la 24<sup>e</sup> Rencontre Entreprises-Etudiants, organisée par l'ANESEC à la Chambre de Commerce
- 24 mars 2007      Discours lors de la séance plénière du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux à la Chambre des Députés
- 19 avril 2007      Remise par Monsieur le Premier Ministre du Grand Prix International de Poésie de la langue française Léopold Sédar Senghor dans le cadre du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'hebdomadaire « Le Jeudi », à l'Abbaye de Neumünster
- 25 avril 2007      Discours lors de la séance académique à l'occasion du départ de Monsieur Paul Reckinger comme Président de la Chambre des Métiers
- 27 avril 2007      Discours lors de l'ouverture officielle de l'exposition « Retour de Babel » à l'ancienne aciérie Arcelor à Dudelange
- 15 mai 2007      Remise du « Sozialwort 2007 der katholischen Kirche in Luxemburg » par Mgr Fernand Franck, Archevêque du Luxembourg

- 16 mai 2007 Echange de vues du Gouvernement avec la direction d'Arcelor-Mittal et l'organisation syndicale OGB-L-LCGB Sidérurgie a.s.b.l.
- 24 mai 2007 Réunion avec une délégation de la CGFP, en présence des Ministres Luc Frieden et Claude Wiseler
- 29 mai 2007 Participation à la cérémonie de remise du titre « Docteur honoris causa » de l'Université Laval (Québec) à S.A.R. le Grand-Duc Jean au Palais grand-ducal
- 28 août 2007 Allocution lors du vernissage de l'exposition « Géants de Fer – Wou de Goss hierkoum » au halle des soufflantes à Esch-Belval
- 11 septembre 2007 Réunion avec une délégation du COSL, en présence du Ministre Jeannot Krecké
- 19 septembre 2007 Discours lors de la séance académique à l'occasion du 15<sup>e</sup> anniversaire de l'Entreprise des Postes et Télécommunications à la Rotonde 2 à Bonnevoie
- 21 septembre 2007 Discours lors de la séance académique à l'occasion du Centenaire de la Ville de Differdange au Centre sportif à Oberkorn
- 28 septembre 2007 Débat avec Monsieur Michel Camdessus lors du « Wort Forum 2007 » dans le cadre des Journées sociales du Luxembourg au studio du Grand Théâtre
- 30 septembre 2007 Cérémonies commémoratives à l'occasion du 65<sup>e</sup> anniversaire du décret de l'Enrôlement forcé :
- Messe pontificale à la cathédrale, en présence de S.A.R. le Grand-Duc
  - Cérémonie de souvenir au Monument National de la Solidarité luxembourgeoise, en présence de S.A.R. le Grand-Duc
  - Discours lors de la séance académique au Conservatoire de la Ville de Luxembourg
- 1<sup>er</sup> octobre 2007 Discours lors de la promotion de l'Ordre de la Résistance à l'Abbaye de Neumünster
- 9 octobre 2007 Discours de Monsieur le Premier Ministre lors de la séance d'hommage à la mémoire de Monsieur Gaston Thorn, Ministre d'Etat honoraire, en présence de la famille en deuil, à la Chambre des Députés
- 10 octobre 2007 Dépôt du Projet de Budget pour l'exercice 2008 à la Chambre des Députés

- 17 octobre 2007 Discours de clôture lors de la séance de la rentrée académique 2007 de l'Université de Luxembourg
- 23 octobre 2007 Intervention de Monsieur le Premier Ministre lors de l'heure d'actualité à la Chambre des Députés au sujet du « Traité réformateur »
- 24 octobre 2007 Discours lors du « Luxemburger Finanzmarkt-Forum 2007 » organisé par la Deutsche Bank
- 7 décembre 2007 Discours lors d'une conférence organisée par l'Office statistique des Communautés Européennes – Eurostat « Modern Statistics for Modern Society » au Bâtiment Jean Monnet
- 10 décembre 2007 Réunion avec une délégation de l'Oeuvre nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte
- 11 décembre 2007 Réunion avec la Commission consultative des Droits de l'Homme

\* \* \* \* \*